



COMITE DU DEVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2002-0009  
14 avril 2002

**INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)  
État d'avancement**

Vous trouverez ci-joint, en vue de la 65<sup>ème</sup> réunion du Comité du développement, un document établi par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international intitulé « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : Rapport d'avancement ». Ce sujet sera examiné au titre du point II. A de l'Ordre du jour provisoire. Les Ministres souhaiteront peut-être s'exprimer sur ce thème dans leurs déclarations écrites préalables.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
ET  
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

**Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) :  
Rapport d'avancement**

Document établi par les services du FMI et de la Banque mondiale

12 avril 2002

<b>Table des matières</b>		Page
I.	Introduction.....	1
II	Avancement de l'exécution.....	1
III	Impact de l'allègement de la dette .....	4
	A. Impact sur l'encours de la dette et sur le service de la dette .....	4
	B. Apports de ressources aux PPTE .....	8
IV	Actualisation des coûts .....	11
	A. Coûts prévisionnels de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE.....	11
	B. Contexte économique mondial et coût potentiel de l'apport d'un complément d'aide au Point d'achèvement.....	14
V	État de la participation des créanciers.....	16
	A. Créanciers multilatéraux .....	16
	B. Créanciers du Club de Paris .....	20
	C. Créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris et créanciers commerciaux.....	21
	D. Fourniture de l'allègement de dette aux pays accédant au Point d'achèvement....	24
VI.	Principaux problèmes.....	25
	A. Participation des créanciers.....	25
	B. Interruption de l'exécution des programmes et allègement intérimaire.....	26
	C. Période de bons résultats nécessaire à l'accession au Point d'achèvement .....	27
	D. Critères d'accession au Point d'achèvement flottant .....	28
VII.	Questions à examiner.....	29

## Figures

1. VAN de la dette pour les 26 pays parvenus au Point de décision.....	5
2. Ratios du service de la dette après allègement PPTE pour les 26 pays parvenus au Point de décision .....	7
3. Dépenses sociales et service de la dette dû après allègement PPTE pour les 26 pays parvenus au Point de décision.....	8
4. Financement extérieur et allègement PPTE dans les 26 pays parvenus au Point de décision, 1997-2001 (en milliards d'USD).....	10
5. Financement extérieur et allègement PPTE dans les 26 pays parvenus au Point de décision, 1997-2001 (en pourcentage du PIB) .....	10

## Encadrés du texte

1. Caractère additionnel de l'allègement PPTE .....	9
2. Conditions d'accès à l'Initiative PPTE et critères de sortie du champ de l'Initiative .....	14
3. Le Fonds fiduciaire PPTE administré par l'IDA .....	17

## Tableaux du texte

1. Initiative PPTE renforcée : Engagements d'allègement de la dette et perspectives .....	2
2. Situation des pays dont le cas a été examiné au titre de l'Initiative PPTE renforcée .....	3
3. Impact de l'allègement de dette pour les 26 pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée .....	6
4. Initiative PPTE : Estimation des coûts potentiels, par groupe de créanciers.....	12
5. Initiative PPTE : Répartition des coûts potentiels par principaux créanciers et par groupe de pays .....	13
6. Prestation de l'allègement prévu au titre de l'Initiative PPTE par les créanciers multilatéraux .....	19
7. Fourniture de l'allègement de l'Initiative PPTE par les créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris .....	22

## Annexes

I. Pays couverts, sources des données et hypothèses présidant au calcul des coûts de l'Initiative PPTE .....	30
II. Initiative PPTE renforcée : Notes sur l'état d'avancement pour les différents pays .....	32
III. Comment assurer une plus large participation des créanciers commerciaux et bilatéraux officiels non membres du Club de Paris à l'Initiative PPTE – Note d'orientation.....	36

## Tableaux de l'appendice

1. Points d'achèvement flottants au titre de l'Initiative PPTE renforcée.....	
2. Estimations préliminaires de l'allègement de la dette au total et au titre de l'Initiative PPTE .....	
3. Service de la dette des 26 PPTE parvenus au Point de décision – Récapitulatif .....	
4. Service de la dette des PPTE parvenus au Point de décision, par pays, 1998-2005.....	
5. Dépenses sociales des 26 pays parvenus au Point de décision .....	
6. Dépenses sociales des pays parvenus au Point de décision, par pays.....	
7. Coût estimatif de l'allègement PPTE pour chaque PPTE, par groupe de créanciers .....	
8. Aide fournie par la Banque au titre de l'Initiative PPTE, calendrier et montants estimatifs, 2002-2009 .....	

9. Initiative PPTE renforcée : État des engagements de contribution des bailleurs de fonds bilatéraux au Fonds fiduciaire PPTE administré par l'IDA.....
10. État des engagements d'aide du FMI au titre de l'Initiative PPTE.....
11. Prestation de l'aide au FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée .....
12. Estimations des coûts incombant aux autres créanciers multilatéraux .....
13. Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allègement PPTE, par pays créancier.....
14. Allègement de la dette assuré par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée.....
15. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris au titre d'initiatives bilatérales dépassant le cadre de l'Initiative PPTE .....
16. Estimation des engagements bilatéraux d'allègement en sus de l'Initiative PPTE .....
17. Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers officiels non membres du Club de Paris, par pays créancier .....
18. Rééchelonnement de la dette des PPTE envers les créanciers officiels non membres du Club de Paris.....
19. Mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA.....
20. Allègement devant encore être assuré par les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris aux PPTE au Point d'achèvement .....

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document examine l'avancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) depuis le dernier rapport de septembre 2001<sup>1</sup>. Il comporte non seulement une actualisation des coûts de l'Initiative PPTE et de l'état de la participation des créanciers mais il étudie aussi les décisions à prendre pour aider les pays qui ont dépassé le Point de décision à parvenir au Point d'achèvement flottant, ainsi que les questions liées à la fourniture de l'allègement prévu par l'Initiative. L'incidence de la dégradation de la conjoncture économique mondiale sur les perspectives d'accession des PPTE à un degré d'endettement extérieur tolérable est brièvement abordée ici, et développée plus amplement dans un document de référence<sup>2</sup>.

## II. AVANCEMENT DE L'EXECUTION

2. À fin mars 2002, 26 pays bénéficient d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE (tableau 1). Depuis septembre 2001, deux pays (le Mozambique et la Tanzanie) sont parvenus au Point d'achèvement, et le Burkina Faso devrait y accéder à fin mars 2002<sup>3</sup>. Trois pays (l'Éthiopie, le Ghana, et la Sierra Leone) sont parvenus au Point de décision durant la même période. Les Conseils du FMI (le Fonds) et de l'Association internationale de développement devraient examiner sous peu un document préliminaire pour la Côte d'Ivoire.

3. De nouveaux pays ont accédé au Point de décision, mais les pays parvenus au Point d'achèvement pendant la période considérée sont moins nombreux que prévu. Il a fallu plus longtemps qu'escompté aux pays concernés pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté et, dans certains pays, l'application des principales réformes macroéconomiques ou structurelles a pris du retard. Sur les cinq pays qui devaient parvenir au Point d'achèvement à la fin de 2001, quatre ont encore à le faire (tableau 1 de l'appendice). Au cours des six prochains mois, trois pays — le Bénin, le Mali et la Mauritanie — pourraient atteindre le Point d'achèvement, et la Côte d'Ivoire le Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Des documents préliminaires pourraient être publiés pour trois autres pays (République centrafricaine, Comores, et République démocratique du Congo) s'ils font des progrès sur la voie de programmes appuyés par le Fonds (tableau 2).

---

<sup>1</sup> Voir « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Status of Implementation », 26 septembre 2001, <http://www.imf.org/external/hp/hipc/doc.htm> et IMFC/Doc/4/01/3, IDASECM2001-0543, et « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : État d'avancement » DC/2001-0027, 28 septembre 2001 <http://www.worldbank.org/hipc> et IDA SECM2001-0216.

<sup>2</sup> Voir « The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability » (à paraître).

<sup>3</sup> Le Burkina Faso est parvenu au point d'achèvement le 11 avril 2002.

Tableau 1. Initiative PPTE renforcée : Engagements d'allégement de la dette et perspectives, situation en mars 2002  
(en millions d'USD, VAN de l'année du Point de décision)

	Réduction en VAN			Allégement nominal du service de la dette			Date d'approbation
	Cadre PPTE initial	Initiative PPTE renforcée	Total	Cadre PPTE initial	Initiative PPTE renforcée	Total	
<b>Pays ayant atteint le Point d'achèvement (4)</b>							
<b>Total</b>	<b>2 511</b>	<b>3 842</b>	<b>6 353</b>	<b>5 110</b>	<b>6 200</b>	<b>11 310</b>	
Bolivie	448	854	1 302	760	1 300	2 060	juin -01
Mozambique	1 716	306	2 022	3 700	600	4 300	sept.-01
Tanzanie	...	2 026	2 026	0	3 000	3 000	nov.-01
Ouganda	347	656	1 003	650	1 300	1 950	mai -00
<b>Pays ayant atteint le Point de décision (22)</b>							
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>17 642</b>	<b>18 248</b>	<b>1 060</b>	<b>28 120</b>	<b>29 180</b>	
Bénin	0	265	265	0	460	460	juill.-00
Burkina Faso	229	169	398	400	300	700	juill.-00
Cameroun	0	1 260	1 260	0	2 000	2 000	oct.-00
Tchad	0	170	170	0	260	260	mai -01
Éthiopie	0	1 275	1 275	0	1 930	1 930	nov.-01
Gambie	0	67	67	0	90	90	déc.-00
Ghana	...	2 186	2 186	0	3 700	3 700	févr.-02
Guinée	0	545	545	0	800	800	déc.-00
Guinée-Bissau	0	416	416	0	790	790	déc.-00
Guyana	256	329	585	440	590	1 030	nov.-00
Honduras	0	556	556	0	900	900	juill.-00
Madagascar	0	814	814	0	1 500	1 500	déc.-00
Malawi	0	643	643	0	1 000	1 000	déc.-00
Mali	121	401	522	220	650	870	sept.-00
Mauritanie	0	622	622	0	1 100	1 100	févr.-00
Nicaragua	0	3 267	3 267	0	4 500	4 500	déc.-00
Niger	0	521	521	0	900	900	déc.-00
Rwanda	0	452	452	0	800	800	déc.-00
Sao Tomé-et-Principe	0	97	97	0	200	200	déc.-00
Sénégal	0	488	488	0	850	850	juin -00
Sierra Leone	0	600	600	0	950	950	mars -02
Zambie	0	2 499	2 499	0	3 850	3 850	déc.-00
<b>Pays dont le cas reste à envisager (12)</b>							
Côte d'Ivoire	345	...	345	800	...	800	mars-98 1/
Burundi	...	...	...	...	...	...	
République centrafricaine	...	...	...	...	...	...	
Comores	...	...	...	...	...	...	
Congo, Rép. dém. du	...	...	...	...	...	...	
Congo, Rép. du	...	...	...	...	...	...	
Rép. dém. Populaire lao	...	...	...	...	...	...	
Libéria	...	...	...	...	...	...	
Myanmar	...	...	...	...	...	...	
Somalie	...	...	...	...	...	...	
Soudan	...	...	...	...	...	...	
Togo	...	...	...	...	...	...	
Pour mémoire :							
Engagements d'allégement	<b>3 462</b>	<b>21 484</b>	<b>24 946</b>	<b>6 970</b>	<b>34 320</b>	<b>41 290</b>	
Au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée 2/							

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Allégement approuvé en vertu du cadre initial.

2/ Pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée jusqu'à fin mars 2002, plus la Côte d'Ivoire, qui avait atteint le Point de décision au titre du Cadre initial précédemment.

Tableau 2. Situation des pays dont le cas a été examiné au titre de l'Initiative PPTE renforcée, à la fin mars 2002

Ont atteint le Point d'achèvement (4)	Ont atteint le Point de décision (22)			N'ont pas encore atteint le Point de décision (12)		Pays ayant un degré d'endettement tolérable (4)
Bolivie	Bénin	Guyana	Rwanda	Burundi	Liberia	Angola
Mozambique	Burkina Faso	Honduras	Sao Tomé-et-Principe	Comores	Myanmar	Kenya
Ouganda	Cameroun	Madagascar	Sénégal	Congo, Rép dém..	Rép. centrafricaine	Viet Nam
Tanzanie	Éthiopie	Malawi	Sierra Leone	Congo, Rép. du	Somalie	Yémen 1/
	Gambie	Mali	Tchad	Côte d'Ivoire	Soudan	
	Ghana	Mauritanie	Zambie	Rép. dém. pop. lao	Togo	
	Guinée	Nicaragua				
	Guinée-Bissau	Niger				

Sources : documents PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le Yémen est parvenu au Point de décision en juin 2000. Selon l'analyse de son degré d'endettement tolérable, après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, son endettement ressort à un niveau supportable (cf. SM/00/138 et IDA/SecM2000-359, 28 juin 2000). Il a bénéficié d'une opération de réduction de l'encours de sa dette aux conditions de Naples dans le cadre du Club de Paris en juillet 2001.

4. La mise en œuvre de l'Initiative continuera de poser de gros problèmes en 2002. Tout d'abord, les pays qui ont dépassé le Point de décision devront s'efforcer de maintenir le cap de la réforme économique et des programmes de réduction de la pauvreté, pour pouvoir atteindre le Point d'achèvement flottant. Plusieurs de ces pays ont eu du mal à appliquer leur programme macroéconomique (Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Malawi, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sénégal, et Sao Tomé-et-Principe<sup>4</sup>), même si cela s'est avéré seulement temporaire pour certains (Honduras, Niger, et Rwanda) (cf. tableau 1 de l'appendice). Quelques autres (par ex., la Mauritanie) constatent qu'il leur faudra plus longtemps que prévu pour satisfaire à certains critères d'accession au Point d'achèvement dans les domaines social et structurel. Dans d'autres pays encore (Bénin, Burkina Faso, Cameroun et Mali) la préparation d'un DSRP complet a pris du retard. Par ailleurs, pour beaucoup de ces pays, obtenir de leurs créanciers l'allègement de dette prévu au Point de décision, est encore loin d'être chose faite (cf. section V ci-après).

5. Deuxièmement, il faut amener les pays restants (qui sont pour la plupart touchés par des conflits<sup>5</sup> et/ou ont de sérieux problèmes d'arriérés) au Point de décision dès que les conditions nationales le permettent. C'est là une tâche ardue à l'heure où ces pays s'efforcent de restaurer la paix et la stabilité intérieure, d'appliquer des politiques économiques judicieuses et de développer leur capacité de gestion économique. Élaborer et appliquer un DSRP risque d'être particulièrement difficile pour certains de ces pays,

<sup>4</sup> Un programme faisant l'objet d'un suivi des services des institutions a récemment été convenu avec Sao Tomé-et-Principe.

<sup>5</sup> Pour une analyse approfondie des défis auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit, on se reportera aux documents suivants « Assistance to Post-Conflict Countries and the HIPC Initiative », 20 avril 2001, <http://www.imf.org/external/np/hipc> et IMFC/Doc/3/01/7, et DC2001-0014, <http://www.worldbank.org/hipc>.

dont beaucoup comptent énormément de personnes déplacées et auront du mal à entreprendre des consultations à large assise populaire. Les services des institutions continuent de s'employer, avec les autorités de ces pays, à concevoir, là où cela est possible, des stratégies qui permettent d'aller de l'avant, tout en ayant bien conscience de la nécessité d'assortir ces stratégies d'une certaine souplesse. Quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne la République démocratique du Congo, où un document PPTE préliminaire est en préparation.

6. Enfin, du fait de la dégradation de la situation économique mondiale, il est encore plus difficile de ramener durablement l'endettement extérieur à un niveau tolérable (cf. section IV. B ci-après). Comme on le verra en détail dans le document de référence à paraître sur la capacité d'endettement soutenable à long terme des PPTE, presque tous ces pays tirent une très grande partie des recettes de l'État et de leurs recettes d'exportation de produits primaires, et sont de ce fait appelés à rester vulnérables aux baisses des cours mondiaux de ces produits et à d'autres chocs exogènes défavorables. Dans ces circonstances, il serait irréaliste de s'attendre à ce que les indicateurs de la dette extérieure tendent à décroître de manière monotone et sans à coup après le Point d'achèvement, ou à ce que la dette de ces pays se maintienne en permanence en deçà du niveau d'endettement tolérable. Au contraire, on risque d'assister à des variations au cours du temps, et les politiques adoptées devront faire en sorte que la tendance sous-jacente demeure orientée à la baisse. Le document souligne que les PPTE doivent procéder à des réformes pour diversifier leur base d'exportations, avec l'appui de financements extérieurs appropriés. Vu la capacité de remboursement limitée de ces pays, cette aide devra être assortie de conditions fortement concessionnelles ou prendre la forme de dons. Pour les pays en période intérimaire, l'Initiative PPTE renforcée prévoit la possibilité de leur accorder exceptionnellement un surcroît d'allègement au Point d'achèvement, lorsque des facteurs exogènes ont profondément modifié la situation économique du pays. À court terme, face à l'impact sur les liquidités des chocs récents, ces pays pourront aussi bénéficier d'un supplément d'allègement PPTE intérimaire, ainsi que de prêts concessionnels et de davantage de dons des bailleurs de fonds. Le document insiste aussi sur la nécessité pour tous les PPTE d'appliquer des politiques de gestion de la dette prudentes pour maintenir la dette à un niveau tolérable à long terme<sup>6</sup>.

### **III. IMPACT DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE**

#### **A. Impact sur l'encours de la dette et le service de la dette**

7. Pour les 26 pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée, à ce jour, les engagements d'allègement de dette s'élèvent à 25 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN) (tableau 2 de l'appendice). Cela conduit à environ 40 milliards de dollars d'allègement du service de la dette en valeur nominale à terme. Globalement, l'encours de la dette de ces pays tombera d'un niveau avoisinant 62 milliards de dollars en VAN à 27 milliards de dollars, après pleine application des

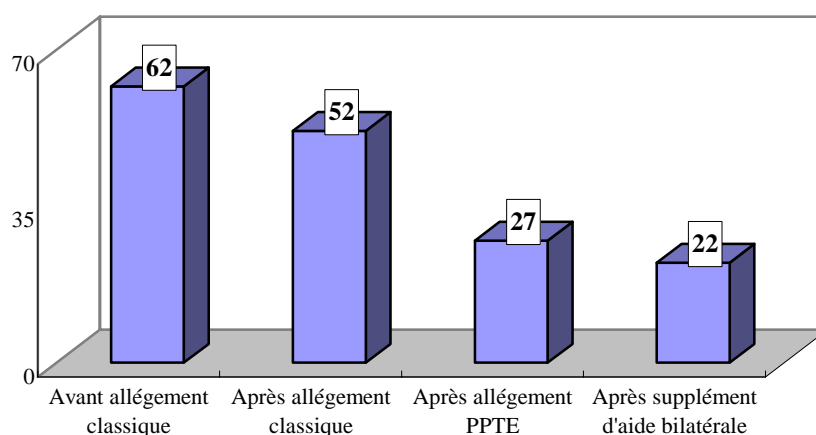
---

<sup>6</sup> Voir également « External Debt Management in HIPC's » EBS/02/92, 22 mars 2002 ; et IDA SecM 2002-0148, 21 mars 2002



mécanismes classiques d'allégement et fourniture de l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE, et à 22 milliards de dollars compte tenu de l'allégement en sus et au delà de l'Initiative promis par plusieurs bailleurs bilatéraux — soit, au total, une réduction de près des deux-tiers (figure 1).

Figure 1. VAN de la dette pour les 26 pays parvenus au Point de décision (USD milliards au point de décision)



Sources : documents PPTE.

8. Les pays atteignant le Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée verront leurs obligations au titre du service de la dette diminuer grâce l'aide intérimaire qui leur sera fournie par plusieurs créanciers avant le Point d'achèvement<sup>7</sup>. Globalement, les paiements annuels au titre du service de la dette des 26 pays concernés devraient diminuer d'environ 30 % par rapport aux montants annuels effectivement acquittés en 1998–1999 (tableau 3 et tableaux 3 et 4 de l'appendice). Cela se traduit par une diminution moyenne annuelle de ces paiements correspondant à 1,3 % du PIB. Le service de la dette en pourcentage des exportations devrait être ramené d'une moyenne annuelle de 16,1 % dans le passé à 8,8 % en 2001–2005, et le ratio du service de la dette aux recettes publiques d'une moyenne de 24,3 % par an en 1998–1999 à 13,1 % en 2001–2005 (figure 2). Ces chiffres continuent de représenter des réductions sensibles de la charge du service de la dette pour les PPTE, malgré la baisse récente des exportations résultant de l'assombrissement de la conjoncture mondiale.

<sup>7</sup> Lorsque les PPTE ne reçoivent pas d'aide intérimaire, le montant des échéances du service de la dette peut conduire à surestimer les paiements effectifs aux créanciers, les PPTE n'assurant pas toujours le service des dettes pour lesquelles ils s'efforcent d'obtenir un accord de rééchelonnement.

Tableau 3. Impact de l'allègement de dette pour les 26 pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée 1/

	Après allègement par mécanismes traditionnels (1)	Après allègement PPTE (2)	Après allègement bilatéral supplémentaire (3)	Modification en % (4) = (2 vs. 1)
<b>Encours de la dette 2/</b>				
Dette en VAN (en milliards d'USD)	52	27	22	-47
VAN Dette/Exports (en %) (21 pays) 3/	302	150	133	-50
VAN Dette/Recettes (en %) (5 pays) 4/	398	250	209	-37
VAN Dette/PIB (en %)	56	30	24	-47
<b>Service de la dette (en milliards d'USD)</b>				
Montants moyens acquittés, 1998-1999	3,4	...	...	...
Montants moyens dus, 2001-2005 5/ 6/	4,2	2,3	...	-45
<b>Ratios du service de la dette (en %) 7/</b>				
Service de la dette/Exportations				
Montants moyens acquittés, 1998-1999	16,1	...	...	...
Montants moyens dus, 2001-2005 5/ 6/	16,3	8,8	...	-46
Service de la dette/Recettes				
Montants moyens acquittés, 1998-1999	24,3	...	...	...
Montants moyens dus, 2001-2005 5/ 6/	24,4	13,1	...	-46
Service de la dette/PIB				
Montants moyens acquittés, 1998-1999	3,7	...	...	...
Montants moyens dus, 2001-2005 5/ 6/	4,1	2,4	...	-41

Sources : Documents du Point de décision de l'Initiative PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Impact pour les 26 pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée à fin mars 2002. Tous les ratios sont des moyennes pondérées des données annuelles.

2/ Au Point de décision pour chaque pays, dans l'hypothèse d'un allègement inconditionnel de la dette au Point de décision.

3/ Aide accordée sur la base du ratio cible Van de la dette/exportations : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

4/ Cas relevant du guichet finances publiques : Ghana, Guyana, Honduras, Mauritanie et Sénégal.

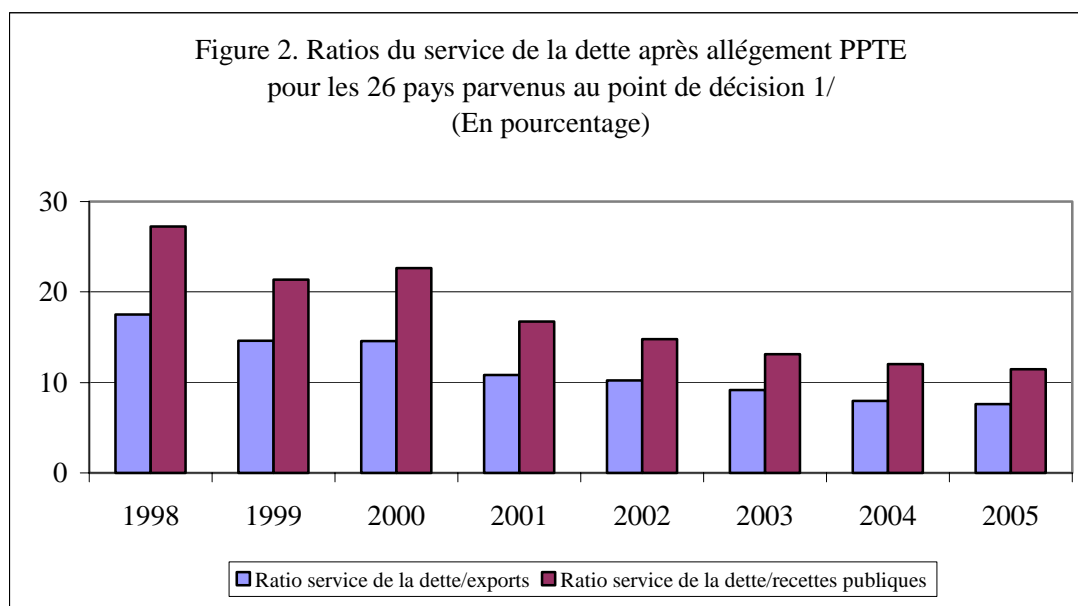
5/ Le service de la dette pour 2000 n'est pas inclus car beaucoup de pays n'ont accédé au Point de décision qu'en décembre 2000, sinon plus tard.

6/ Pour 2001, le service de la dette effectivement acquitté est indiqué pour la plupart des pays.

7/ Les ratios sont établis sur la base de renseignements actualisés sur les exportations, les recettes et le PIB de manière à prendre en compte l'incidence de la dégradation du contexte mondial.

9. L'allègement de dette fourni au titre de l'Initiative PPTE permettra aux gouvernements d'augmenter considérablement les ressources allouées à la réduction de la pauvreté. En moyenne, les 26 pays parvenus au Point de décision consacreront aux secteurs sociaux, en 2000-2005, plus du triple des ressources qu'ils prévoient d'allouer au

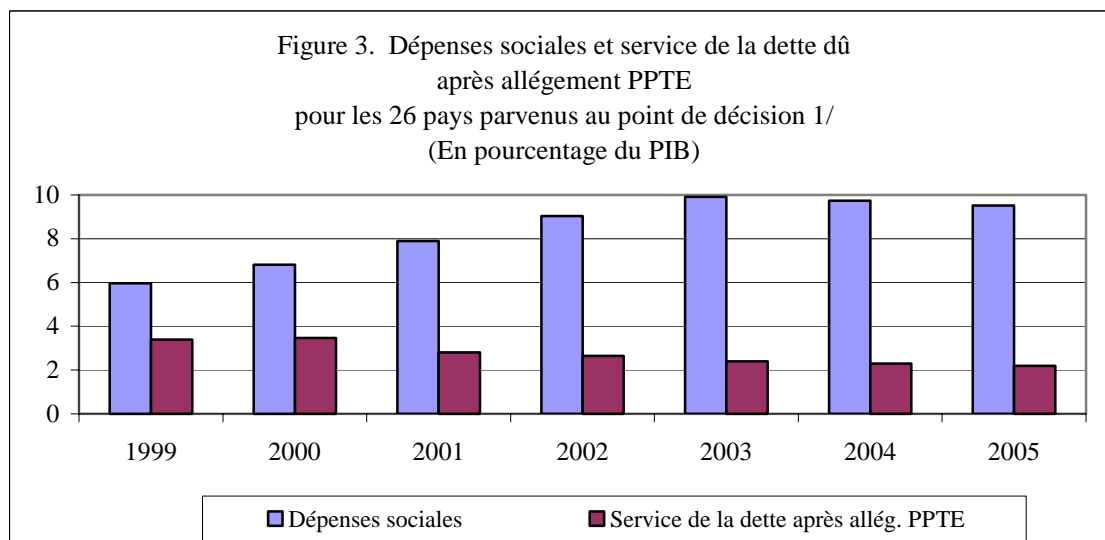
service de la dette pendant la même période (figure 3 et tableau 5 de l'appendice)<sup>8</sup>. Plus précisément, cela devrait être le cas dans 13 des 19 pays pour lesquels il existe des données couvrant toute la période 2002-2005 (tableau 6 de l'appendice). Les six autres consacreront au moins une fois et demi plus de ressources aux secteurs sociaux qu'au service de la dette. Bien que les situations soient très différentes selon les PPTE, les dépenses sociales ont augmenté pour passer, en moyenne, de 37 % à 47 % des recettes entre 1999 et 2001<sup>9</sup>. Ce qui témoigne d'une réorientation significative des dépenses publiques, les dépenses sociales devant augmenter pour passer, selon les projections, de 6 % du PIB en 1999 à 9 % du PIB en 2002. Et la part des recettes de l'État allouée aux dépenses sociales devrait passer de 37 % avant l'allègement PPTE à une moyenne de 55 % après fourniture de cet allègement.



Sources : Documents PPTE ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

<sup>8</sup> Il convient de noter que toutes les dépenses sociales n'ont pas un impact sur la pauvreté mais, faute de données suffisantes sur les dépenses ayant spécifiquement un impact sur la pauvreté (en particulier, crédits alloués à la santé et à l'éducation), les dépenses sociales sont souvent considérées comme un indicateur imparfait (cf. « Review of the Key Features of the Poverty Reduction and Growth Facility – Staff Analyses », 15 février 2002, <http://www.imf.org/external/hp/prgf>, SM/02/51), et <http://www.worldbank.org/hipc>, [Date]. À terme, les DSRP permettront d'identifier les principaux programmes permettant de faire reculer la pauvreté dans les PPTE.

<sup>9</sup> Les données relatives aux dépenses sociales ont été actualisées sur la base des dernières données disponibles jusqu'en 2001, et des projections révisées des services pour 2002–2005. La réalisation de ces projections est au plus haut point tributaire de la bonne application par les autorités de leur stratégie de réduction de la pauvreté et de la disponibilité de financements extérieurs. Les données sur les dépenses sociales ne sont souvent disponibles qu'avec de longs décalages. Les efforts déployés par la Banque et le Fonds pour aider les PPTE à renforcer leurs capacités de suivi des dépenses sont décrits dans « Mesures visant à renforcer le suivi des dépenses publiques de lutte contre la pauvreté dans les pays pauvres très endettés », <http://www.imf.org/external/hp/hipc>, 30 janvier 2002, SM/02/30 et <http://www.worldbank.org/hipc>, IDA/SecM2002-0030/31.



Sources : Documents PPTE ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

1/ Moyennes pondérées.

## B. Apports de ressources aux PPTE

10. Pour réaliser les objectifs d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté définis dans le contexte des Objectifs de développement du Millénaire<sup>10</sup>, les PPTE continueront d'avoir besoin d'un volume substantiel de dons et de prêts concessionnels. Il est donc indispensable que l'impact de l'allégement fourni par l'Initiative PPTE ne soit pas annulé par une réduction des autres flux d'aide et que le dosage des dons et des prêts accordés à ces pays et les conditions des nouveaux prêts soient appropriés.

11. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur le caractère additionnel de l'allégement fourni par l'Initiative PPTE (cf. encadré 1), il ressort d'ores et déjà d'indications préliminaires que les transferts de ressources nets annuels (définis comme le total des dons et prêts de sources extérieures moins les paiements au titre du service de la dette) à la plupart des 26 pays parvenus au Point de décision en 2001 ont augmenté par rapport aux niveaux 1997–2000. Cela tient en partie à la reprise de l'appui du Fonds et de l'IDA à plusieurs de ces pays durant la période. Pour 2001, première année durant laquelle la plupart des pays ont commencé à recevoir une aide intérimaire<sup>11</sup>, l'allégement de la dette est allé de pair avec une augmentation des dons et prêts extérieurs.

<sup>10</sup> Les Objectifs de développement du millénaire, énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, comportent des objectifs chiffrés en rapport avec l'élimination de la pauvreté et de la faim, l'accès de tous à l'enseignement primaire, l'égalité des sexes, etc.

<sup>11</sup> Le Ghana, le Nicaragua, Sao Tomé-et-Principe, et la Sierra Leone n'ont pas reçu d'aide intérimaire en 2001.

### Encadré 1. Caractère additionnel de l'allégement PPTE

Conformément à l'un des principes essentiels sous-tendant l'Initiative PPTE, celui d'additionnalité, l'allégement de la dette doit compléter les flux d'aide allant aux pays les plus pauvres sous forme de dons et de prêts concessionnels, et non pas les remplacer. En pratique, toutefois, il est loin d'être facile d'établir si l'allégement de dette vient s'ajouter aux autres flux d'aide.

- Il est notamment difficile d'évaluer le point de départ. Se contenter d'une comparaison avec des données rétrospectives peut prêter à confusion. Ainsi, l'allégement fourni au titre de l'Initiative PPTE pourrait fort bien avoir constitué un complément, mais si les flux d'APD tendaient à baisser, le résultat d'ensemble pourrait encore être une diminution des flux nets.
- Une comparaison des données entre pays risque également de conduire à une interprétation erronée des fluctuations à la hausse ou à la baisse des flux d'aide, qui pourrait tenir aux politiques appliquées par le pays en cause ( par exemple, reprise des prêts après une période de conflit intérieur), plutôt qu'au caractère additionnel ou autre de l'allégement PPTE.
- Les données globales de l'ensemble des PPTE peuvent faire apparaître un accroissement des flux d'aide à ce groupe de pays (sans qu'il en aille nécessairement de même pour chaque pays du groupe), accroissement qui peut éventuellement intervenir au prix d'une réduction des flux d'APD aux autres pays en développement.
- Il conviendra d'examiner les données des créanciers/bailleurs de fonds comme des bénéficiaires pour établir si l'allégement PPTE est additionnel ; et il se peut que les conclusions tirées de différentes séries de données ne soient pas cohérentes.
- Enfin, il faudra recueillir des données pendant plusieurs années pour vérifier l'additionnalité des ressources dégagées par l'Initiative PPTE car une grande partie de l'aide consiste en financements de projets, qui sont généralement décaissés deux ou trois ans après la signature du contrat. Les délais d'établissement des rapports concernant l'aide accordée par les bailleurs de fonds du CAD à des projets sont également très longs.

Les apports de dons et prêts ont atteint un montant estimatif de 9,2 milliards de dollars (soit 10,4 % du PIB) en 2001, contre une moyenne annuelle de 8 milliards de dollars (soit 9 % du PIB) en 1997–2000. Par ailleurs, les PPTE ont également bénéficié d'environ 1,4 milliard de dollars d'allégement de leur service de la dette en 2001 (figures 4 et 5)<sup>12</sup>.

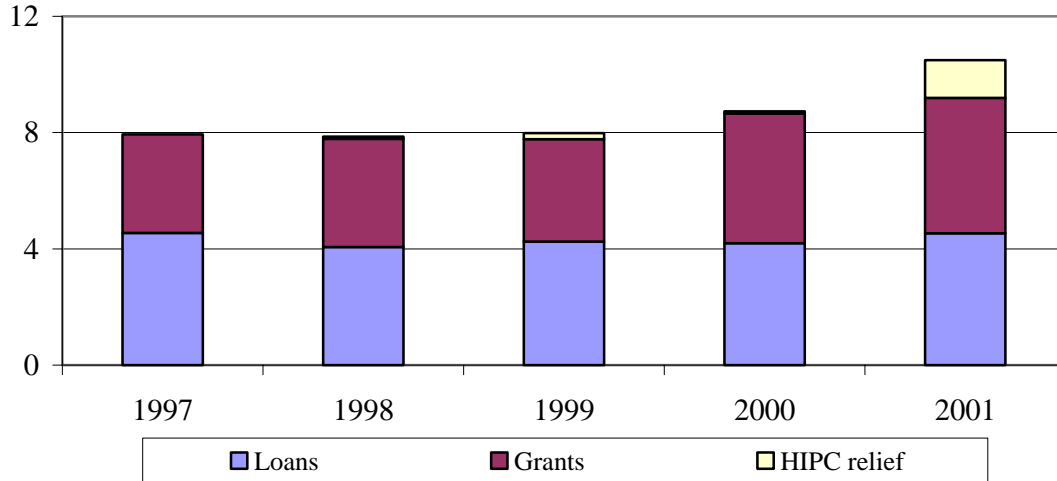
12. Si l'on examine la situation pays par pays, toutefois, les choses ne sont pas aussi claires. Tous les PPTE n'ont pas connu une augmentation des apports nets d'aide. Certains ont reçu moins d'aide extérieure en 2001 qu'en 1997–2000. Dans trois (la Guinée, la Guinée-Bissau, et Sao Tomé-et-Principe) des six pays dont les flux de financement extérieurs étaient inférieurs en 2001 à ceux de 1997–2000, l'achèvement des examens de la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) a subi des retards, ce qui a probablement réduit les flux d'aide. Dans les trois autres (Mali, Mauritanie et Tchad) les décaissements de dons et de prêts ont tardé pour une large part, s'agissant du Tchad, en raison des difficultés administratives que connaissait un bailleur de fonds majeur et,

---

<sup>12</sup> L'allégement du service de la dette est calculé comme étant la différence entre le service de la dette dû après application des mécanismes traditionnels d'aide et le service de la dette dû après allégement au titre de l'Initiative PPTE et son montant est établi en fonction des informations figurant dans les documents du point de décision. Lorsqu'une aide intérimaire n'est pas fournie comme prévu au point de décision, l'allégement PPTE risque d'être surestimé.

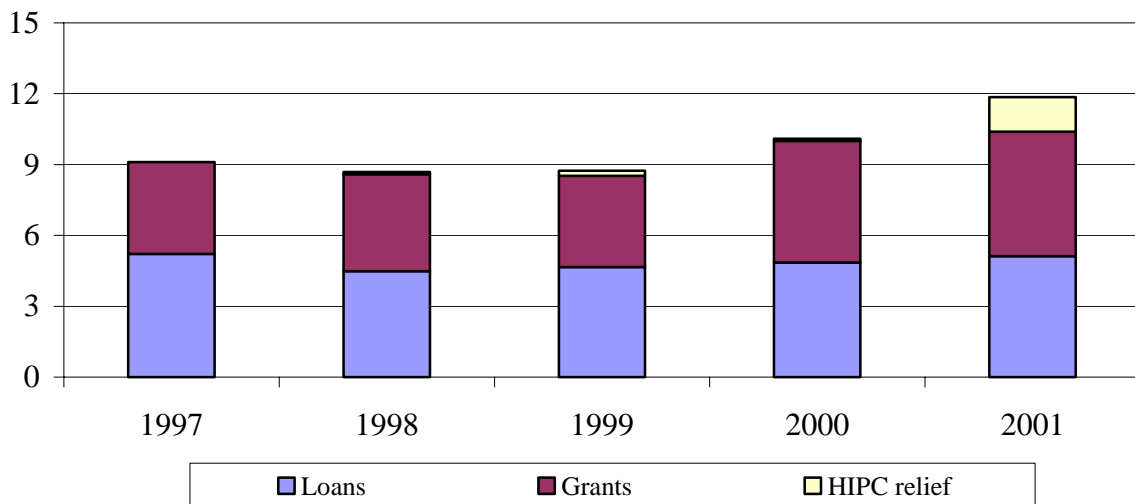
s'agissant de la Mauritanie, à cause d'un retard momentané inattendu dans le paiement des redevances de pêche (indiqués comme des dons dans la balance des paiements).

Figure 4. Financement extérieur et allégement PPTE dans les 26 pays parvenus au point de décision, 1997-2001 (En milliards d'USD)



[Traduction légendes] : Loans = Prêts      Grants = Dons      HIPC relief = Allégement PPTE  
Sources : Documents PPTE ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

Figure 5. Financement extérieur et allégement PPTE dans les 26 pays parvenus au point de décision, 1997-2001 (En pourcentage du PIB)



[Traduction légendes] : Loans = Prêts      Grants = Dons      HIPC relief : Allégement PPTE  
Sources : Documents PPTE ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

#### IV. ACTUALISATION DES COÛTS

##### A. Coûts prévisionnels de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE

13. Sur la base des renseignements les plus récents disponibles, le coût de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE devrait être légèrement supérieur aux projections de septembre dernier (tableau 4). Les hypothèses sous-jacentes et les mises en garde voulues sont exposées en détail à l'Annexe I. Les principales différences avec le calcul de septembre 2001 tiennent aux révisions des coûts liées aux nouvelles analyses du degré d'endettement tolérable (DSA) qui ont été effectuées en vue des nouveaux Points de décision et de documents PPTE préliminaires<sup>13</sup>. Les coûts afférents à l'octroi d'un supplément d'allègement au Point d'achèvement sont analysés séparément ci-après. Il convient de noter que ces coûts n'incluent aucune estimation de l'allègement de dette dont pourraient avoir besoin le Libéria, la Somalie et le Soudan, et de l'éventuel surcroît d'allègement qu'il faudra peut-être assurer aux PPTE au Point d'achèvement.

14. Le coût total de l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE est désormais estimé à 34,4 milliards de dollars en VAN 2000, ou 36,4 milliards de dollars en VAN 2001, contre 33,2 milliards de dollars en VAN 2000 précédemment. Cette aide reste financée à part à peu près égales par les créanciers bilatéraux et multilatéraux. La nouvelle estimation du coût total tient principalement i) à la révision des coûts, figurant dans leurs documents du Point de décision, afférents aux cas de l'Éthiopie (en hausse de 350 millions de dollars en VAN 2000), du Ghana (en baisse de 30 millions de dollars en VAN 2000), et de la Sierra Leone (en hausse de 15 millions de dollars en VAN 2000) ; ii) à la révision à la hausse des coûts de l'allègement pour le Mozambique au Point d'achèvement (de 50 millions de dollars en VAN 2000) ; iii) aux données plus précises dont on dispose dorénavant pour le Burkina Faso compte tenu de l'approche du Point d'achèvement (augmentation de 40 millions de dollars en VAN 2000) ; et iv) à une révision à la hausse des coûts pour la République démocratique du Congo (de 1,2 milliards de dollars en VAN 2000) et à une révision à la baisse des coûts pour la Côte d'Ivoire (de 390 millions en VAN 2000), sur la base de nouvelles DSA.

---

<sup>13</sup> Aucun nouveau pays n'a été ajouté depuis le dernier rapport d'avancement. Les règles présidant à l'inclusion de PPTE dans l'Initiative et à leur sortie sont présentées en détail dans l'encadré 2.

Tableau 4. Initiative PPTE : Estimation des coûts potentiels, par groupe de créanciers  
(34 pays)

	Chiffage de septembre 2001 En VAN 2000 1/	Chiffage de mars 2002 En VAN 2000 1/ 2/	Chiffage de mars 2002 En VAN 2001 2/ 3/	Mars 2002 Part du coût total
	(en milliards d'USD)			(En %)
<b>Coût total</b>	<b>33,2</b>	<b>34,4</b>	<b>36,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>17,1</b>	<b>17,8</b>	<b>18,8</b>	<b>51,7</b>
Club de Paris	12,8	13,3	14,1	38,6
Autres créanciers officiels bilatéraux	2,8	3,0	3,2	8,8
Créanciers commerciaux	1,5	1,4	1,5	4,2
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>16,1</b>	<b>16,6</b>	<b>17,6</b>	<b>48,3</b>
Banque mondiale	7,4	7,6	8,1	22,2
<i>Dont</i> : IDA	6,7	7,0	7,4	20,3
BIRD	0,8	0,7	0,8	2,2
FMI	2,5	2,6	2,7	7,5
BAD/FAD	2,6	2,9	3,0	8,4
BID	1,1	1,1	1,2	3,3
Autres	2,4	2,4	2,6	6,8
Pour mémoire :				
Coût total, Libéria, Somalie et Soudan inclus	41,6	42,7	45,3	124,2

Sources : Documents de l'Initiative PPTE ; et estimations des services du Fonds et de la Banque.

1/ Tous PPTE, hors Libéria, Somalie, Soudan, Angola, Kenya, RDP lao, Viet Nam, et Yémen (cf. Annexe I).

2/ Compte tenu de DSA actualisées pour la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, et la Sierra Leone.

3/ Les coûts en VAN 2001 sont obtenus à partir des chiffres en VAN 2000 majorés de 6 %.



15. Un montant estimatif de 25,9 milliards de dollars (plus de 70 % du coût total en VAN 2001) ont été engagés en faveur des 26 pays parvenus au Point de décision (tableau 5 et tableau 7 de l'appendice)<sup>14</sup>. Les montants déjà engagés au profit de ces pays représentent environ 80 % du coût incombant aux créanciers multilatéraux et 65 % du coût incombant aux créanciers bilatéraux.

Tableau 5. Initiative PPTE :  
Répartition des coûts potentiels par principaux créanciers et par groupes de pays  
(En milliards d'USD, en VAN 2001) 1/

	Total (34 pays)	Pays parvenus au Point de décision (26)		Après 2001	
		À titre rétroactif 2/ (8 pays)	Nouveaux dossiers 3/ (18 pays)	Total (26 pays)	Autres 4/ (8 pays)
<b>Coût total</b>	<b>36,4</b>	<b>7,3</b>	<b>18,7</b>	<b>25,9</b>	<b>10,5</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>18,8</b>	<b>2,9</b>	<b>9,3</b>	<b>12,2</b>	<b>6,6</b>
Club de Paris	14,1	2,2	6,5	8,7	5,3
Autres créanciers officiels bilatéraux	3,2	0,6	2,3	2,9	0,3
Créanciers commerciaux	1,5	0,1	0,5	0,6	0,9
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>17,6</b>	<b>4,4</b>	<b>9,3</b>	<b>13,7</b>	<b>3,9</b>
Banque mondiale	8,1	1,9	4,6	6,5	1,6
<i>Dont :</i> IDA	7,4	1,9	4,3	6,2	1,2
BIRD	0,8	0,0	0,3	0,3	0,5
FMI	2,7	0,7	1,4	2,1	0,6
BAD/FAD	3,0	0,5	1,3	1,8	1,2
BID	1,2	0,6	0,6	1,2	0,0
Autres	2,6	0,6	1,5	2,1	0,4
Pour mémoire :					
En pourcentage du coût total	100,0	19,9	51,3	71,2	28,8

Sources : Autorités nationales ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Hors Libéria, Somalie, Soudan, Angola, Kenya, RDP lao, Viet Nam et Yémen.

2/ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, Ouganda et Sénégal. Admise à bénéficier de l'Initiative PPTE renforcée de manière rétroactive, la Côte d'Ivoire n'a pas atteint le Point de décision au titre de l'Initiative renforcée.

3/ Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

4/ Burundi, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Myanmar, République centrafricaine et Togo.

<sup>14</sup> Admise à bénéficier de l'Initiative PPTE renforcée à titre rétroactif, la Côte d'Ivoire avait atteint le point de décision en vertu du cadre initial en 1998, mais elle n'est pas encore parvenue au point d'achèvement à ce titre ni au point de décision en vertu de l'Initiative renforcée.

## Encadré 2. Conditions d'accès à l'Initiative PPTE et critères de sortie du champ de l'Initiative

Les pays sont considérés comme pouvant être admis à bénéficier de l'Initiative PPTE s'ils peuvent prétendre aux crédits de l'IDA (c'est-à-dire, s'ils sont des pays exclusivement IDA) et à l'aide prévue par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGF/FRPC). Pour obtenir l'allégement PPTE, les pays doivent pouvoir se prévaloir d'antécédents solides au plan des politiques suivies (pendant en principe trois ans). Leur dette doit aussi être considérée comme intolérable après pleine application des mécanismes traditionnels d'allégement de la dette, à savoir : i) une opération de traitement de l'encours de la dette aux conditions de Naples par le Club de Paris ; et ii) un traitement comparable par les autres créanciers bilatéraux officiels et par les créanciers commerciaux.

Pour établir si la dette d'un pays est tolérable, on rapporte la VAN de la dette aux exportations de biens et de services hors produits des facteurs et, pour les économies très ouvertes, aux recettes de l'administration centrale (hors dons). Si le ratio de la VAN de la dette aux exportations (recettes) après allégement dans le cadre des mécanismes traditionnels est supérieur à 150 (250) %, la charge de la dette du pays est jugée intolérable.

Tous les pays dont le niveau d'endettement est intolérable qui satisfont aux autres critères d'admissibilité peuvent demander l'aide de l'Initiative PPTE. Depuis 1996, les Comores, la Gambie et le Malawi ont été admis à bénéficier d'un allégement de dette au titre de l'Initiative<sup>1</sup>. La Guinée équatoriale n'est plus un pays PPTE depuis que, grâce au démarrage des exportations de pétrole, son revenu par habitant a fortement augmenté et qu'elle a été reclassée comme un pays non-exclusivement IDA<sup>2</sup>.

Si la dette d'un pays est jugée tolérable après pleine application des mécanismes traditionnels d'allégement, le pays peut atteindre le Point de décision sans remplir les conditions requises pour obtenir un allégement, et sortir ainsi du champ de l'Initiative PPTE. C'est ce qui s'est passé pour le Yémen, et devrait se produire aussi pour l'Angola, le Kenya et le Viet Nam.

<sup>1</sup> Les services étudient si la République kirghize et la Moldova peuvent prétendre à un allégement PPTE (cf. « Poverty Reduction, Growth, and Debt Sustainability in Low-Income CIS Countries », 5 février 2002 <http://www.imf.org/external/hp/hipc>, SM/02/34 et <http://www.worldbank.org/hipc>, SecM2002-0067), et entendent approfondir l'analyse dans le prochain rapport d'avancement.

<sup>2</sup> Le Nigéria comptait parmi les pays étudiés dans le cadre des travaux d'analyse qui ont conduit à élaborer l'Initiative PPTE, mais il n'est pas un pays exclusivement IDA et n'est donc pas admis à bénéficier de l'allégement PPTE. En outre, les ratios de sa dette ne seraient pas supérieurs aux seuils d'accès à l'Initiative PPTE après pleine utilisation des mécanismes traditionnels (cf. « Nigeria: 2001 AIV Consultation—Staff Report », 6 août 2001, <http://www.imf.org/external/pubs/>)

## **B. Contexte économique mondial et coût potentiel de l'octroi d'un complément d'aide au Point d'achèvement**

16. L'impact de la détérioration de la conjoncture mondiale sur la soutenabilité de la dette extérieure des PPTE est évalué dans un document de référence à paraître, qui constitue une actualisation de l'évaluation effectuée en 2001<sup>15</sup>. Selon ce document, le ralentissement récent de l'économie mondiale, conjugué à une baisse significative des cours de beaucoup de produits de base, a affaibli les résultats obtenus à l'exportation par les PPTE ces deux dernières années et a conduit à une détérioration des indicateurs de leur dette extérieure. L'évolution de ces indicateurs diffère fortement selon les pays, en

<sup>15</sup> Cf. « The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability » (à paraître). Ce document présente une vaste actualisation de l'analyse figurant dans : « Maintenir la dette extérieure à long terme à un niveau tolérable », 20 avril 2001, <http://www.imf.org/external/np/hipc>, et IMFC/Doc/3/01/5, et <http://www.worldbank.org/hipc>, DC2001-0013.

raison essentiellement de différences dans la mise en œuvre des programmes de réforme économique et dans le degré d'exposition aux chocs. L'impact de ces développements sur les perspectives de soutenabilité de la dette des PPTE sera énormément fonction de la réaction des pouvoirs publics. Sur les quatre pays qui ont passé le stade du Point d'achèvement, deux (le Mozambique et la Tanzanie) sont bien placés pour maintenir leur dette à un niveau tolérable à long terme, tandis que les perspectives sont plus mitigées pour l'Ouganda et la Bolivie.

17. La plupart des 20 pays qui sont au stade intermédiaire du processus (entre le Point de décision et le Point d'achèvement) ont vu les perspectives de soutenabilité de leur dette extérieure se dégrader, principalement en raison de la baisse de leurs exportations. Au Point d'achèvement, dans 8 à 10 pays, le ratio de la VAN de la dette aux exportations pourrait être supérieur au seuil de 150 %. Au total, après l'annulation complémentaire de dette la ramenant encore plus en dessous de ce seuil PPTE au Point d'achèvement qu'ont déjà annoncée plusieurs créanciers bilatéraux, la dette de ces pays (en VAN) pourrait être de 0,5-0,9 milliard de dollars, dont environ 0,4 milliard a déjà été pris en compte dans les documents du Point de décision.

18. L'Initiative PPTE renforcée envisage un surcroît d'allègement au Point d'achèvement dans des cas exceptionnels lorsque des facteurs exogènes ont fondamentalement changé la situation économique du pays, telle qu'elle est exposée dans les documents sur les éléments à prendre en compte au Point d'achèvement<sup>16</sup>. L'octroi d'un complément d'allègement PPTE au Point d'achèvement n'a pas pour objet de compenser des dérapages dans l'application des réformes et/ou de nouveaux emprunts extérieurs imprudents. Certaines élévations temporaires des ratios de la dette tiennent à des facteurs propres au pays qui n'impliquent pas une détérioration de ses perspectives économiques (par exemple, investissements dans le secteur pétrolier, au Tchad). Qu'il faille envisager ou non d'apporter un complément d'aide à un pays et si oui de quel montant, sont des choses qu'il faudra évaluer au cas par cas au Point d'achèvement, compte tenu des données existant sur l'encours de la dette, les exportations, et d'autres variables économiques, et d'une évaluation approfondie de la situation économique du pays.

---

<sup>16</sup> « The Enhanced HIPC Initiative—Completion Point considerations », 21 août 2001, <http://www.imf.org/external/hp/hipc>, EBS/01/141, et 20 août 2001, <http://www.worldbank.org/hipc>, IDA/SECM2001-0539/1.

## V. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES CREANCIERS

### A. Créanciers multilatéraux

19. La participation des créanciers multilatéraux représente 17,6 milliards de dollars, alors que le coût total de l'Initiative est estimé à 36,4 milliards en VAN de 2001. Presque tous les créanciers multilatéraux ont accepté de participer et tous les principaux créanciers ont pris l'engagement d'assurer un allègement intérimaire. Quasiment tous ont promis un allègement irrévocable aux pays qui ont atteint leur Point d'achèvement (cf. Section D). L'IDA, le FMI, la BAD et la BID, qui sont les plus gros créanciers multilatéraux, assurent tous aussi une aide aux pays ayant atteint le Point de décision. Ils ont fourni l'intégralité de leur part de l'allègement, de manière irrévocable, aux pays parvenus au Point d'achèvement.

20. Quasiment tous les créanciers multilatéraux ont indiqué qu'ils étaient, en principe, disposés à participer à l'Initiative et la plupart d'entre eux (qui détiennent plus de 90 % des créances multilatérales) ont officiellement approuvé les dispositions concrètes de fourniture de l'allègement PPTE. La plupart des créanciers accusent un certain retard dans la mise en place des dispositions institutionnelles nécessaires à la fourniture de l'allègement, dans l'élaboration des instruments juridiques appropriés et dans la finalisation des modalités de financement requises. Malgré cela, la fourniture de l'allègement à la plupart des pays qui ont atteint le Point de décision a bien progressé. Toutefois, les lenteurs bureaucratiques et autres ont sans doute eu et continuent d'exercer un impact négatif sur les disponibilités budgétaires qui permettraient de financer l'intégralité des programmes de lutte contre la pauvreté préalablement définis. À ce jour, les créanciers multilatéraux ont fourni un allègement supérieur à 3,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 28 % par rapport au rapport d'avancement de septembre 2001. Les décaissements au titre du cadre PPTE initial représentent près de 80 % de ce montant et l'aide de l'IDA et du FMI intervient pour 11 % dans le total des décaissements effectués à ce jour au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée.

21. Le coût total pour le **Groupe de la Banque mondiale** est estimé à 8,1 milliards de dollars en VAN 2001, dont 6,5 milliards de dollars pour les 26 PPTE parvenus au Point de décision, qui bénéficieront ainsi, à terme, d'un allègement de plus de 10,9 milliards de dollars du service de leur dette. L'IDA, qui fournit à ces 26 pays un allègement en vertu du cadre initial et un allègement intérimaire au titre de l'Initiative renforcée, a d'ores et déjà assuré un allègement PPTE de plus de 1,8 milliard de dollars (en termes nominaux). Au 31 décembre 2001, l'allègement assuré par l'IDA en vertu du cadre initial avait pris les formes suivantes : i) annulation de 1,143 milliards de dollars de crédits de l'IDA au Burkina Faso, au Guyana, au Mali, au Mozambique et à l'Ouganda via le Fonds fiduciaire PPTE ; ii) dons de l'IDA d'un montant de 229 millions de dollars au Mozambique et à l'Ouganda ; et iii) réductions de 97 millions de dollars du service de la dette de la Bolivie et de l'Ouganda. Au titre de l'Initiative renforcée, l'IDA a fourni à ce jour : i) 271 millions de dollars d'allègement du service de la dette (dont une annulation à 100 % de ce service à la Guinée Bissau, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe, financée en partie par le Fonds fiduciaire PPTE) ; et ii) 53 millions de dollars de dons au titre du service de la dette au Cameroun et au Honduras.

22. La contribution de l'**IDA** à l'allègement de la dette des 26 PPTE en 2002 devrait totaliser 395 millions de dollars, y compris des dons au titre du règlement du service de la dette au Cameroun et au Honduras, et elle représentera en moyenne 500 millions de dollars par an sur la période 2003–2009 (tableau 8 de l'appendice). Alors que les transferts annuels moyens du Groupe de la Banque mondiale à ces 26 pays s'élevaient à 1,2 milliard de dollars durant la période 1998–2001, l'Initiative PPTE pourrait conduire à une augmentation de plus de 40 % des transferts nets de l'IDA aux PPTE. L'IDA fournit un allègement intérimaire aux 22 pays remplissant les conditions requises, et a assuré un allègement irrévocable à l'Ouganda, à la Bolivie, au Guyana<sup>17</sup>, au Mozambique, et à la Tanzanie en vertu du cadre initial et de l'Initiative renforcée.

23. La **BIRD** a affecté jusqu'ici 1,4 milliard de dollars de son revenu net et de son compte de surplus au financement de la composante Banque mondiale du Fonds fiduciaire PPTE (encadré 3), alors que le montant total de ses engagements s'élève à 2,15 milliards de dollars en VAN à terme. Pour s'acquitter de la totalité de ses engagements, la BIRD devrait transférer au Fonds fiduciaire PPTE durant chacune des quatre prochaines années de 200 à 220 millions de dollars. De cette manière, la composante BIRD du Fonds fiduciaire disposerait de ressources suffisantes pour rembourser à l'IDA l'allègement du service de sa dette que l'Association est censée fournir jusqu'à la fin de la période couverte par l'IDA-13. Mais, les montants prélevés sur le revenu net de la BIRD pour être transférés au Fonds fiduciaire PPTE ne pouvant servir à financer un allègement au profit des trois pays dont l'encours de la dette envers la BIRD est considérable (Cameroun, Côte d'Ivoire et

#### Encadré 3. Le Fonds fiduciaire PPTE administré par l'IDA

Pour la deuxième année consécutive, en 2001, les bailleurs de fonds ont déployé des efforts considérables pour apporter un soutien financier aux opérations d'allègement de la dette de plusieurs créanciers multilatéraux régionaux et sous-régionaux par le biais du Fonds fiduciaire PPTE administré par l'IDA. Au total, les annonces de contribution bilatérales au Fonds fiduciaire PPTE ont atteint plus de 2,5 milliards pour les autres créanciers multilatéraux, les contributions versées dépassant 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2001 (tableau 9 de l'appendice) — soit une augmentation de 680 millions de dollars en un an. Ces progrès tiennent principalement au versement au Fonds fiduciaire PPTE de 250 millions d'euros (226 millions de dollars) par la Commission européenne et de 239 millions de dollars par le États Unis. D'autres contributions de 10 millions de dollars ou plus ont été reçues en 2001 de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume Uni, de la Suède et de la Suisse. Au total le Fonds a reçu des paiements de 21 bailleurs de fonds durant l'année 2001. Les ressources du Fonds ont contribué à financer la participation à l'Initiative de la BAD (plus de 455 millions de dollars), de la BID (78 millions de dollars), de la CABEI (57 millions de dollars), du CAF (36 millions de dollars) et de la BOAD (19 millions de dollars).

L'obtention de ces financements des bailleurs de fonds constitue une réussite majeure, mais il faudra encore d'autres engagements pour parvenir à financer pleinement l'Initiative PPTE. Sur la base des estimations actuelles des besoins de financement extérieur des créanciers multilatéraux régionaux et sous-régionaux éligibles pour les 34 pays qui devraient être admis à bénéficier d'un allègement PPTE à brève échéance, les ressources promises à ce jour au Fonds fiduciaire PPTE pour ces créanciers sont de près de 700 millions de dollars inférieurs aux besoins estimatifs. Il faudra donc obtenir de nouveaux engagements durant l'année 2002 pour doter le Fonds du pouvoir d'engagement qui lui permettra de financer l'allègement nécessaire aux derniers pays du groupe à parvenir au point de décision.

<sup>17</sup> Le Guyana est parvenu au point d'achèvement en vertu du cadre PPTE initial.

Honduras), il faudra mobiliser des ressources supplémentaires dans le cadre de l'IDA-13 pour financer l'allègement de la dette de ces trois pays envers la Banque. Les besoins de financement de l'IDA pour l'allègement de la dette au delà de l'IDA-13 (plus de 500 millions de dollars par an jusque durant la deuxième décennie du siècle) devraient être examinés par les bailleurs de fonds à l'IDA durant les pourparlers en vue de la Quatorzième reconstitution.

24. On estime le coût de l'Initiative pour le **FMI** à 2,7 milliards de dollars (en VAN 2001), au total, et à 2,1 milliards de dollars (VAN 2001) pour les 26 pays parvenus au Point de décision au titre de l'Initiative renforcée. Le FMI a déjà engagé 1,9 milliard de dollars (équivalant à 1,6 milliard de DTS) en faveur des pays qui ont atteint le Point de décision. Sur ce montant, 0,8 milliard de dollars (équivalant à 0,7 milliard de DTS) d'allègements ont déjà été fournis sous forme de dons (tableaux 10 et 11 de l'appendice)<sup>18</sup>. Le FMI a mobilisé jusqu'ici suffisamment de ressources pour financer sa participation à l'Initiative PPTE (hors le coût de l'allègement qui pourrait être consenti au Libéria, à la Somalie et au Soudan, et le coût de tout allègement supplémentaire qui pourrait être accordé aux Points d'achèvement)<sup>19</sup>.

25. Les coûts assumés par la **BAD** pour les 22 pays africains parvenus au Point de décision s'élèvent à 1,8 milliard de dollars en VAN 2001. Le Conseil de la BAD a approuvé un allègement de la dette de tous ces pays au titre de l'Initiative PPTE, sauf pour le Ghana et la Sierra Leone, qui n'ont accédé au Point de décision que récemment et dont le cas n'a donc pas été encore examiné par le Conseil de l'institution. Un montant total de 1,5 milliard a été engagé, dont 307 millions de dollars proviendront de ressources internes.

26. Les coûts assumés par la **BID** pour les 4 pays d'Amérique latine parvenus au Point de décision s'élèvent à 1,2 milliard de dollars en VAN 2001. Depuis le dernier rapport d'avancement, un allègement de dette de 133 millions de dollars en VAN a été décidé pour le Honduras en octobre, y compris pour la première fois, un allègement intérimaire couvrant 50 % du service de la dette dû sur les prêts du Fonds pour les Opérations spéciales. En décembre 2001, le Conseil de la BID a approuvé un allègement de la dette du Nicaragua d'un montant total de 386 millions de dollars en VAN, là encore assorti de la fourniture d'un allègement intérimaire, y compris d'un allègement rétroactif pour 2001. À la fin 2001, la BID avait assuré 88,4 millions de dollars d'allègement au titre du cadre initial et 50 millions en vertu de l'Initiative renforcée.

---

<sup>18</sup> À l'exception de Sao Tomé-et-Principe, qui n'avait aucune obligation envers le FMI au point de décision, et du Nicaragua, dont le bilan dans le cadre de l'accord FRPC a connu des hiatus.

<sup>19</sup> Cf. « Concessional Financing Under the PRGF, HIPC, and Post-Conflict Emergency Assistance » (à paraître).

27. Le coût de l'Initiative pour les 27 **autres créanciers multilatéraux** s'établit approximativement à 2,6 milliards de dollars en VAN 2001, dont quelque 2,1 milliards de dollars pour l'allégement fourni au 26 premiers pays (tableau 12 de l'appendice). Pratiquement tous les créanciers multilatéraux ont fait savoir qu'ils étaient disposés à participer à l'Initiative PPTE renforcée. Toutefois, des problèmes subsistent en ce qui concerne certains des petits créanciers, comme la CEDEAO et la Banque islamique de développement, qui ne sont pas disposés à assumer toute leur part du coût de l'Initiative en l'absence d'un complément de financement des bailleurs de fonds (tableau 6). Leurs créances ne représentent pas une part considérable de la dette, mais il n'en est pas moins important que l'intégrité de l'Initiative soit respectée.

Tableau 6. Prestation de l'allégement prévu au titre de l'Initiative PPTE par les créanciers multilatéraux

	Créanciers multilatéraux
Allégement en cours de fourniture ou promis 1/	Banque africaine de développement (BAD) Banque ouest-africaine de développement (BOAD) Banque centre-américaine d'intégration économique (CABEI/BCIE) Corporación Andina de Fomento (CAF) Banque de développement des Caraïbes CARIBANK Mécanisme de compensation multilatéral de la CARICOM (CMCF) Fonds fiduciaire pour la mise en valeur du bassin du Rio de la Plata (FONPLATA) Banque inter-américaine de développement (BID) Fonds international de développement agricole (FIDA) Fonds monétaire international (FMI) Fonds nordique de développement (NDF) Banque mondiale Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) Union européenne/Banque européenne d'investissement (UE/BEI) Banque islamique de développement (BisD) 2/ Fonds de l'OPEP pour le développement international Banque nordique d'investissement (NIB)
N'ont encore approuvé aucun allégement de dette en faveur d'un PPTE	Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES/AFESD) Fonds monétaire arabe (FMA/AMF) Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE/EADB) Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS) Conseil de L'Entente (FEGECE) Fondo Centroamericano de Estabilizacion Monetaria (FOCEM) Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (PTA Bank)

Sources : Documents PPTE ; autorités des PPTE ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

1/ Plusieurs de ces créanciers assurent un allégement au cas par cas, mais doivent encore accepter de participer à l'Initiative en tant que telle. Par ailleurs, quelques-uns de ces créanciers tardent beaucoup à concevoir les modalités de prestation de l'allégement et à la fournir effectivement.

2/ La BISD n'a pas encore engagé la totalité des fonds correspondant à sa pleine participation à l'aide accordée au Burkina Faso.

28. Il est également urgent que ces bailleurs de fonds multilatéraux manifestent la fermeté de leur adhésion à l'Initiative en **accélérant l'approbation et la fourniture** de l'aide dont le besoin se fait fortement sentir. La Banque et le FMI ont rapidement commencé à fournir l'allègement prévu, mais beaucoup de petites banques multilatérales de développement africaines et arabes, ainsi que l'UE (créancier multilatéral) ont tardé à conclure des accords avec les PPTE parvenus au Point de décision. Parfois, la fourniture effective de l'allègement intérimaire est intervenue bien après le Point de décision. Les retards constatés tiennent souvent à des goulets d'étranglement administratifs, à des difficultés de finalisation des accords juridiques, ou à un rapprochement des données entre pays débiteur et pays créancier plus lent que prévu. Par ailleurs, plusieurs pays n'ont pas procédé dans les délais prévus à l'apurement des arriérés, dont il avait été convenu avec les créanciers qu'il ferait partie de l'allègement intérimaire au Point de décision. Enfin, quelques créanciers multilatéraux n'ont pas encore fait connaître leur intention d'alléger la dette de leurs débiteurs PPTE. Il importe que la communauté internationale, et notamment la Banque et le Fonds, continue d'exhorter ces créanciers à fournir leur part de l'allègement PPTE. Ces sujets de préoccupations ont été évoqués, entre autres, lors d'une réunion avec les créanciers multilatéraux les 13 et 14 mars 2002.

### **B. Créanciers du Club de Paris**

29. Leur contribution est estimée à 14,1 milliards de dollars, soit 38,6 % du coût total de l'Initiative en VAN 2001. Ils participent pleinement à l'Initiative renforcée et ont engagé quelque 9 milliards de dollars en faveur des 26 pays parvenus au Point de décision (tableaux 13 et 14 de l'appendice). Ils fournissent également un allègement aux pays après le Point de décision, avec un peu de retard toutefois.

30. Depuis le dernier rapport d'avancement, le Mozambique et la Tanzanie ont atteint le Point d'achèvement en vertu de l'Initiative renforcée et ont bénéficié d'une opération portant sur l'encours de leur dette aux conditions de Cologne. Par ailleurs, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal devant accéder au Point d'achèvement plus tard que prévu antérieurement, le Club de Paris a accepté de leur accorder un allègement intérimaire. Bien que le Club de Paris ait convenu de fournir un allègement intérimaire aux pays après le Point de décision, la mise en œuvre de ces engagements connaît des retards qui tiennent à des problèmes administratifs, ou aux pourparlers laborieux nécessaires aux créanciers pour parvenir à un consensus. C'est ainsi que l'allègement intérimaire n'a pas encore été approuvé pour la Zambie qui a atteint son Point de décision en décembre 2000.

31. La majorité des créanciers du Club de Paris a promis un allègement qui va au delà de l'aide qu'ils sont tenus de fournir au titre de l'Initiative PPTE (tableau 15 de l'appendice). Au total, ces engagements devraient réduire la charge de la dette pour les PPTE de 4,9 milliards de dollars supplémentaires en VAN, ce qui équivaut à abaisser en moyenne le ratio post-allègement PPTE de la VAN de la dette aux exportations de 21 points de pourcentage, la ramenant à 120 % (Tableau 16 de l'Appendice).



## C. Créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et créanciers commerciaux

### Créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris

32. Les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris sont tenus d'accorder un allègement de dette de 3,2 milliards de dollars sur les 36,4 milliards de dollars d'allègement prévus au total en VAN 2001, soit 8,8 % du montant total. L'essentiel du montant qui leur est demandé (2,9 milliards de dollars) correspond aux coûts afférents à l'allègement prévu pour les 26 PPTE parvenus au Point de décision. À ce jour, les engagements des créanciers qui ont accepté d'assurer un allègement à ces 26 PPTE représentent environ 40 % des 2,9 milliards de dollars du coût prévu pour ces pays, mais rares sont ceux de cette catégorie de créanciers qui ont effectivement fourni un allègement (tableau 17 de l'Appendice).

33. Depuis le dernier rapport d'avancement, la participation des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris, bien qu'encore faible, est en augmentation. La Hongrie a fait connaître son intention d'alléger la dette des PPTE sur lesquels elle détient des créances, et l'Afrique du Sud a accepté d'annuler ses créances sur le Malawi (tableau 18 de l'appendice).

34. Les services des institutions ont également été informés que l'Arabie saoudite n'a fourni ou n'a accepté de fournir un allègement à Madagascar et à l'Ouganda<sup>20</sup>, qu'aux conditions de Naples<sup>21</sup>, tandis qu'elle acceptait d'assurer un allègement intérimaire à la Mauritanie aux conditions de Cologne. Le Koweït a rééchelonné ses créances sur le Burkina Faso, le Cameroun et l'Ouganda, mais uniquement aux conditions de Naples, et a accepté d'alléger la dette de la Tanzanie et de la Mauritanie<sup>22</sup>. Les services sont en contact avec plusieurs créanciers, auxquels ils fournissent des informations sur les créances dues par les PPTE et sur des points techniques concernant les modalités de fourniture de l'allègement<sup>23</sup>.

35. Les progrès récents sont encourageants, mais 27 pays créanciers n'ont toujours pas exprimé leur intention de fournir un allègement (tableau 7). Il devient urgent d'obtenir la participation de tous les créanciers et la fourniture rapide de l'allègement requis, surtout pour les pays qui ont d'ores et déjà atteint le Point d'achèvement (cf. Section V. D ci-après).

---

<sup>20</sup> L'octroi d'un allègement de dette aux conditions de Naples va dans le bon sens, mais, à lui seul, il ne permet pas au créancier de s'acquitter des obligations lui incombant en vertu de l'Initiative PPTE. Un traitement de la dette comparable à celui accordé par les membres du Club de Paris inclurait une opération portant sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne.

<sup>21</sup> L'Arabie saoudite et Madagascar ont signé un accord qui prévoit un allègement dans des conditions à peu près équivalentes à celles de Naples. L'Arabie saoudite a également terminé récemment des négociations avec l'Ouganda, mais l'accord n'a pas encore été signé.

<sup>22</sup> Le Koweït a accepté d'accorder à la Mauritanie un allègement intérimaire aux conditions de Cologne.

<sup>23</sup> Il s'agit de l'Inde, du Mexique et de la République de Corée.

## Créanciers commerciaux

36. Les créances détenues par ceux-ci sur les 26 pays PPTE parvenus au Point de décision s'élèvent à environ 1,2 milliard de dollars en VAN après allègement classique, et le coût de la participation de ces créanciers à l'Initiative PPTE renforcée est estimé à quelque 0,6 milliard de dollars (2 % du coût total) en VAN 2001. L'allègement de la dette détenue par les créanciers commerciaux est ce qu'il y a de plus difficile à obtenir et à suivre, car ceux-ci ont généralement très peu de rapports avec la Banque et le Fonds. Obtenir leur participation à l'Initiative PPTE exigera un surcroît d'effort de la part de la communauté internationale.

37. Le mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA, qui fournit des financements à titre de don et un appui logistique aux PPTE en vue d'opérations de rachat de dettes commerciales, est le moyen le plus utilisé pour amortir les créances commerciales. Ce mécanisme a permis à ce jour de liquider quelque 6,8 milliards de dollars de principal et d'intérêts dus par les PPTE à leurs créanciers commerciaux (tableau 19 de l'appendice). Le Honduras a récemment mené à bien une opération de rachat grâce au mécanisme et le Mozambique envisage actuellement de l'utiliser pour amortir la partie de sa dette qui n'a pas été traitée dans le cadre de son opération de rachat IDA de 1991. D'autres PPTE parvenus au Point de décision devraient encore y avoir recours dans le futur.

**Tableau 7. Fourniture de l'allègement de l'Initiative PPTE par les créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris**

Créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris		
Ont fourni un allègement à tous les PPTE sur lesquels ils détiennent des créances	Argentine Afrique du Sud*	Brésil Tanzanie
Ont accepté d'alléger la dette de tous les PPTE sur lesquels ils détiennent des créances	Égypte 1/ Honduras Hongrie*	Maroc Pakistan*
Ont fourni un allègement ou accepté de fournir un allègement à certains seulement des PPTE qui sont leurs débiteurs	Algérie 2/ Arabie saoudite* Chine* 3/ Costa Rica 4/ Côte d'Ivoire 5/ Émirats arabes unis* 9/ Guatemala 4/	Koweït* Mexique* 7/ Pologne* 8/ République slovaque* 6/ République tchèque* 6/ Venezuela 10/

N'ont pas encore accepté de fournir un allègement au titre de l'Initiative PPTE	Angola	Libye
	Bulgarie	Niger
	Burundi	Nigéria
	Cameroun	Oman*
	Cape Verde	Pérou*
	Colombie*	Roumanie
	République démocratique du Congo	Rwanda
	République démocratique populaire de Corée	Sénégal
	République de Corée*	Taiwan, (Chine)
	Cuba	Thaïlande
	Ex Yougoslavie 11/	Togo
	Inde*	Zambie
	Iran	Zimbabwe
	Iraq	

Sources : documents PPTE ; autorités des pays PPTE ; et correspondance échangée entre les services de la Banque et du Fonds et les autorités des pays créanciers.

\* Créanciers qui ont eu des contacts avec les services de le Banque et du Fonds concernant la fourniture d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE.

1/ L'Égypte a annulé ses créances (modestes) sur la Tanzanie, et a pris contact avec la Guinée en vue de la fourniture de l'allègement.

2/ L'Algérie a allégé la dette du Mozambique aux conditions de Lyon en 1998 au titre du cadre initial PPTE. Le Mozambique a sollicité un complément d'aide aux conditions de Cologne en vertu de l'Initiative renforcée.

3/ Dans le contexte d'un allègement plus large à 32 pays africains, la Chine a proposé d'apporter ou d'ores et déjà a apporté une aide au titre de l'Initiative à 16 PPTE africains parvenus au Point de décision. Les autorités ont indiqué qu'elles n'avaient pas actuellement aucune raison politique d'alléger la dette de pays qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec elle.

4/ Le Costa Rica et le Guatemala ont fait connaître leur intention d'alléger la dette du Nicaragua.

5/ La Côte d'Ivoire a assuré un allègement au Mali aux conditions de Lyon en 1999 en vertu du cadre initial PPTE.

6/ Les Républiques tchèque et slovaque ont déjà fourni un allègement à des conditions correspondant à celles de l'Initiative PPTE au Nicaragua et à la Zambie, mais ont vendu des créances détenues sur d'autres PPTE à des créanciers commerciaux sur le marché secondaire.

7/ Le Mexique a consenti au Nicaragua un allègement en 1996 via une opération de rachat assortie d'une réduction immédiate de 92 %.

8/ La Pologne a accepté de fournir un allègement au Mozambique et au Nicaragua, ainsi que de s'employer à trouver une solution avec la Tanzanie une fois la nature des créances établie.

9/ Les Émirats arabes unis et la Mauritanie ont engagé des négociations en vue de la fourniture de l'allègement PPTE.

10/ Le Venezuela a annulé ses créances sur la Bolivie en 1997.

11/ États successeurs.

38. En dehors de la solution des opérations de rachat, selon les informations dont disposent actuellement les services des deux institutions, très peu de créanciers commerciaux ont accepté de fournir ne serait-ce qu'un allègement limité au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Au nombre de ceux-ci figurent Fourways and F&H International pour l'Ouganda, et la Hong Kong Itochu Bank pour Madagascar. Parfois, les PPTE ont remboursé intégralement leurs créanciers commerciaux (et ont donc décidé de ne pas solliciter d'allègement) sous la menace d'une action en justice, ou par souci de préserver une relation commerciale, ou encore par crainte de perdre leur nantissement en cas de dette commerciale garantie.

### **Difficultés à obtenir de ces créanciers un allégement au titre de l'Initiative PPTE**

39. Les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux ont parfois recours aux tribunaux pour recouvrer leurs actifs. Il est également arrivé que leurs créances soient achetées sur le marché secondaire moyennant une décote par des entités telles que des courtiers en titres de créances qui cherchent ensuite à maximiser le recouvrement en intentant une action en justice. Un contentieux peut s'avérer très coûteux pour un PPTE compte tenu des frais de représentation en justice et du coût d'un jugement en sa défaveur. Ces procès sont principalement le fait de créanciers commerciaux et bilatéraux officiels, mais certaines banques de développement multilatérales régionales pourraient également faire appel à la justice<sup>24</sup>.

40. Les services ont découvert ou ont été informés que plusieurs créanciers bilatéraux officiels, dont la Bulgarie, la Roumanie, la République slovaque et la République tchèque, avaient vendu ou tenté de vendre leurs créances sur les PPTE sur le marché secondaire. Parfois, lorsqu'ils ont découvert que les créanciers essayaient de vendre des créances, ils les en ont dissuadé, et les ont encouragé à fournir leur part de l'allégement PPTE directement aux débiteurs comme l'ont fait les autres créanciers. Les directions de la Banque et du Fonds ont également écrit aux autorités des pays créanciers, les exhortant à ne pas vendre leurs créances. D'autres créanciers bilatéraux officiels ont intenté des actions en justice envers les PPTE, ou menacé de le faire<sup>25</sup>.

41. Plusieurs cas de créanciers commerciaux ayant fait appel à la justice pour recouvrer leurs créances ont été analysés dans le rapport d'avancement précédent. S'agissant de l'Ouganda, deux créanciers commerciaux — Transroad Ltd. et Banco Arabe Espanol — attaquent les autorités ou leur ont signifié leur intention de le faire. L'AGIP a intenté un procès sans succès à Madagascar. Pour ce qui est de Booker vs. Guyana, Booker a eu recours à l'arbitrage pour décider du sort de sa créance sur le Guyana.

### **D. Fourniture de l'allégement de dette aux pays parvenus au Point d'achèvement**

42. L'Initiative PPTE renforcée prévoit que les créanciers assurent un allégement de dette irrévocable et inconditionnel dès qu'un PPTE a atteint le Point d'achèvement. Les quatre pays — Bolivie (juin 2001), Mozambique (septembre 2001), Tanzanie (novembre 2001), et Ouganda (mai 2000) — qui sont parvenus au Point d'achèvement doivent obtenir un allégement de dette effectif de tous leurs créanciers pour ramener leur dette à un niveau tolérable. La Banque mondiale, le FMI, la BAD et la BID ont fourni l'intégralité de l'allégement prévu par l'Initiative PPTE aux quatre pays, comme l'ont fait certains des autres créanciers multilatéraux. De même, le Club de Paris a allégé leur dette sous forme d'opérations portant sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne. L'action de ces créanciers représente 88 % de l'allégement de dette PPTE pour la Bolivie, 83 % pour le Mozambique, 84 % pour la Tanzanie et 87 % pour l'Ouganda.

---

<sup>24</sup> Ainsi, Shelter Afrique a menacé d'intenter une action en justice contre l'Ouganda.

<sup>25</sup> L'Iraq, par exemple, a engagé des poursuites contre l'Ouganda.

43. Toutefois, rares sont les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et commerciaux qui ont allégé la dette de ces pays, et plusieurs banques multilatérales régionales ont reporté la fourniture de l'aide faute d'avoir solutionné certains problèmes juridiques et méthodologiques (tableau 20 de l'appendice). En fait, comme on l'a vu plus haut, plusieurs de ces créanciers contestent le fondement juridique des demandes d'allègement PPTE, refusent de consentir un allègement et/ou ont recours à la justice. Bien qu'on constate des progrès en ce qui concerne la participation de certains créanciers non membres du Club de Paris, les mesures prises par d'autres créanciers compromettent la mise en œuvre de l'Initiative et freinent l'accession des PPTE à un niveau d'endettement extérieur tolérable.

## **VI. PROBLEMES FONDAMENTAUX**

### **A. Participation des créanciers**

44. La bonne exécution de l'Initiative PPTE continue de se heurter à un problème : la difficulté d'obtenir une plus large participation des créanciers (surtout des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et commerciaux), en particulier lorsque ces créanciers n'ont que peu de contacts, ou des contacts peu fréquents, avec la Banque et le Fonds. La communauté internationale n'est guère à même d'obtenir la participation des créanciers parce que les décisions de la Banque et du Fonds n'ont pas force obligatoire pour les créanciers et que les procès verbaux approuvés du Club de Paris n'engagent pas les créanciers qui n'en sont pas membres. L'absence de coopération de ces créanciers aurait une incidence néfaste sur la tolérabilité de la dette des PPTE. Il est donc important que les PPTE se chargent eux-mêmes d'obtenir l'allègement de leur dette, en engageant un dialogue constructif avec leurs créanciers commerciaux et bilatéraux officiels non membres du Club de Paris et en sollicitant un allègement dans le cadre de l'Initiative renforcée. Les services de la Banque et du Fonds s'efforcent d'apporter leur concours en communiquant avec les créanciers et en envoyant des mémorandums semestriels aux Administrateurs représentant les autorités des pays créanciers. Le mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA joue un rôle clé dans la liquidation de la dette commerciale des PPTE, et devrait continuer de le faire à terme.

45. Outre ces mesures, la Banque et le Fonds ont adopté des directives visant à accroître la participation des créanciers non membres du Club de Paris (annexe III). Ces directives ont principalement recours à la pression morale pour convaincre ces créanciers. Pour compléter les directives, les services proposent que :

- les équipes-pays de la Banque et du Fonds discutent de la participation à l'Initiative PPTE avec les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris pendant les missions et lors des entretiens avec les autorités qui se déroulent dans le cadre des Réunions annuelles et des Réunions de printemps ;
- s'agissant des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris engagés dans un programme avec la Banque et le Fonds, ou négociant un nouveau programme, le montant de l'allègement devant être assuré par ces pays créanciers soit pris en compte dans le calcul des besoins de financement non couverts aux fins du programme ;

- les débiteurs PPTE puissent ouvrir des comptes de séquestre pour manifester leur intention d'assurer le service de leur dette extérieure (résiduelle) envers les créanciers une fois un accord d'allégement conclu ;
- les cas des pays créanciers qui ont vendu leurs créances sur des PPTE sur le marché secondaire continuent à être soulignés dans les rapports d'avancement de l'Initiative.

## **B. Interruption de l'exécution des programmes et allégement intérimaire**

46. Plusieurs pays dont l'exécution des programmes appuyés par le Fonds et la Banque a dérapé se sont heurtés à des problèmes de financement de leur stratégie de lutte contre la pauvreté. En pareils cas, les créanciers et les bailleurs de fonds suspendent souvent leur appui financier, tant en termes d'allégement PPTE intérimaire que d'autres flux d'aide, ce qui aggrave parfois les difficultés économiques du pays débiteur.

47. Chaque créancier fournit l'allégement intérimaire selon des modalités qui lui sont propres. S'agissant du **Club de Paris** et du **FMI**, l'allégement est assuré (habituellement) par tranches annuelles, et l'approbation de la tranche suivante est subordonnée soit à l'approbation par le Fonds d'un nouvel accord FRPC, soit à la bonne exécution d'un accord en cours. Le FMI doit avoir aussi des assurances satisfaisantes quant à la fourniture d'un allégement intérimaire par les autres créanciers. Si une tranche d'allégement intérimaire est libérée dans son intégralité et que le programme appuyé par la FRPC dérape (ou s'il n'y a pas d'accord FRPC en cours) aucune nouvelle tranche d'allégement n'est mise à disposition. Aussi, la « suspension » de l'allégement intérimaire par ces créanciers est quasiment automatique pour les PPTE dont les résultats laissent à désirer, bien que — selon calendrier de la tranche d'allégement et de l'examen FRPC — un pays puisse avoir un certain temps pour remettre son programme sur les rails. La fourniture par le FMI de l'allégement intérimaire prévu pour le Honduras<sup>26</sup> et le Nicaragua<sup>27</sup> a connu quelques retards liés à la performance de ces pays et le FMI n'a pas encore renouvelé depuis la fin 2001 l'allégement intérimaire prévu pour la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Guyana, le Malawi et la Zambie.

48. **L'IDA** ne délivre pas l'allégement intérimaire par tranche et n'a suspendu sa fourniture à aucun PPTE jusqu'ici. Toutefois, l'Association est en mesure de suspendre cet allégement intérimaire si elle n'est pas satisfaite des progrès réalisés par le pays dans l'exécution de son programme d'ajustement ou de sa stratégie de réduction de la pauvreté, ou n'est pas assurée de la volonté des autres créanciers d'alléger la dette du pays. Elle peut, le cas échéant, adresser une mise en demeure aux pays dont l'absence de

---

<sup>26</sup>Le FMI a commencé d'assurer un allégement intérimaire au Honduras (parvenu au point de décision au titre de l'Initiative renforcée en juin 2000) uniquement après avoir obtenu l'assurance que des financements satisfaisants seraient fournis et après approbation d'un accord FRPC (octobre 2001).

<sup>27</sup> Le FMI n'a pas encore assuré un allégement intérimaire au Nicaragua (parvenu au point de décision au titre de l'Initiative renforcée en décembre 2000) faute dans un premier temps d'avoir obtenu l'assurance que des financements satisfaisants seraient fournis, puis faute d'un accord FRPC.

résultats satisfaisants se prolonge. Visant à normaliser la situation, pareil avertissement signale que, si l'exécution par le pays du programme appuyé par la Banque et le Fonds ne redevient pas conforme aux objectifs dans un délai d'un an, l'IDA suspendra elle-aussi l'allègement intérimaire. Un tel avertissement a été adressé récemment aux autorités de la Guinée Bissau.

### **C. Période de bons résultats nécessaire à l'accession au Point d'achèvement**

49. La réussite de l'Initiative PPTE repose sur la combinaison d'un allègement de la dette, de réformes de fond et d'une réduction de la pauvreté. Pour que les économies réalisées sur le service de la dette servent véritablement aux pauvres, l'Initiative renforcée subordonne l'accession au Point d'achèvement à l'obtention de résultats solides et durables dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et l'IDA. Des problèmes se posent lorsqu'un programme appuyé par la FRPC ou l'IDA dérape entre les Points de décision et d'achèvement.

50. Lorsqu'ils ont approuvé l'Initiative PPTE renforcée, les administrateurs du Fonds ont convenu que si un pays n'obtenait pas les résultats prévus pendant une période inférieure à six mois, il pourrait accéder au Point d'achèvement une fois l'examen du programme FRPC mené à bien ou un nouvel accord FRPC approuvé<sup>28</sup>. Si l'interruption se prolongeait au delà de six mois, on pourrait demander au pays de mener à son terme une période ininterrompue de bons résultats pour pouvoir accéder au Point d'achèvement.

51. L'expérience récente indique qu'il y a lieu de préciser davantage la durée minimum d'obtention ininterrompue de résultats satisfaisants nécessaire au pays pour accéder le Point d'achèvement, puisqu'il y a déjà eu des interruptions prolongées des programmes appuyés par la FRPC en Guinée, Guinée-Bissau, au Guyana, au Malawi, au Nicaragua, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe, comme on l'a vu à la Section II ci-dessus. La plupart des PPTE doivent avoir préparé un DSRP complet et l'avoir appliqué de manière satisfaisante pendant au moins un an pour accéder au Point d'achèvement<sup>29</sup>. Tous les PPTE sont également tenus de maintenir un cadre macroéconomique stable. Dans ces conditions, pour les pays qui ont connu une période prolongée d'absence de résultats satisfaisants, les services proposent que les antécédents demandés consistent en l'obtention de résultats satisfaisants pendant au moins six mois avant le Point d'achèvement. Ces résultats étant attestés par l'achèvement du programme appuyé par la FRPC, couvrant une période de mise en œuvre des politiques d'au moins six mois, ainsi que par la bonne performance au titre d'un programme d'ajustement appuyé par l'IDA. Cette condition contribuera à garantir que les politiques appliquées sont appropriées et que l'allègement de la dette sert à financer les stratégies de réduction de la pauvreté des PPTE.

---

<sup>28</sup> Cf. « Modifications de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) », 23 juillet 1999, <http://www.imf.org/external/hp/hipc>, EBS/99/138, et <http://www.worldbank.org/hipc>, 26 juillet 1999, IDA/SECM99-475, encadré 3.

<sup>29</sup> Sauf pour les pays admis à bénéficier de l'Initiative renforcée à titre rétroactif—pays parvenus au point de décision avant le renforcement de l'Initiative en 1999. ceux-là sont tenus d'élaborer un DSRP complet

#### **D. Critères d'accession au Point d'achèvement flottant**

52. Lorsque le cadre initial de l'Initiative a été modifié, c'était notamment pour assurer un allègement plus rapide. Pour ce faire, l'idée de Point d'achèvement « flottant » a été introduite : la performance d'un pays serait jugée sur l'obtention de résultats précis en matière de réformes prédéterminées et de réduction de la pauvreté et sur le maintien d'un cadre macroéconomique stable. Ces résultats précis servent de critères auxquels le pays doit satisfaire pour accéder au Point d'achèvement flottant.

53. Parmi les quatre pays parvenus au Point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée, deux, l'Ouganda et la Bolivie ont satisfait à tous les critères d'accession au Point d'achèvement présentés dans leurs documents du Point de décision. En ce qui concerne le Mozambique, on s'est demandé s'il avait bien appliqué la condition relative à l'adoption d'un plan stratégique pour le système judiciaire mais, sur la base des progrès réalisés par les autorités en ce domaine, les Conseils ont conclu que les engagements relatifs à cette condition tels qu'envisagés au Point de décision avaient été respectés<sup>30</sup>. S'agissant de la Tanzanie, deux conditions d'accession au Point d'achèvement (la privatisation des entreprises publiques de services et réseaux et l'actualisation des indicateurs de la pauvreté) n'ont pas été respectées, mais pour des raisons échappant en partie au contrôle de l'État (appel d'offres sans réponse pour ce qui est de la réforme des sociétés de réseaux) ou d'ordre « technique » (les indicateurs de la pauvreté n'étaient pas significatifs au plan statistique en raison de la dimension réduite de l'échantillon utilisé pour l'analyse préliminaire). Les services continueront de recommander que les Conseils évaluent avec souplesse la réalisation des conditions d'accession au Point d'achèvement, surtout lorsque leur non réalisation tient à des raisons indépendantes de la volonté des autorités.

54. L'accession au Point d'achèvement est également subordonnée, pour tous les pays autres que ceux admis à bénéficier de l'Initiative à titre rétroactif, à l'application satisfaisante d'un DSRP complet pendant un an. Mais, lors du récent réexamen du dispositif des DSRP, certains gouvernements de PPTE et des ONG ont appelé le Banque et le Fonds à ne plus lier les décisions à prendre au titre de l'Initiative renforcée au DSRP. La réception et/ou l'octroi à titre irrévocable de l'allègement ne connaîtrait ainsi plus de retard et les pays pourraient avoir suffisamment de temps pour préparer des DSRP de qualité. D'autres, dont plusieurs PPTE, certains bailleurs de fonds et des organismes de la société civile se sont inquiétés de ce qu'un tel découplage puisse réduire la probabilité d'une utilisation judicieuse de l'allègement et risque d'affaiblir exagérément les incitations à mener à bien la préparation du DSRP et à engager sa mise en œuvre. À cet égard, il faut bien voir que, pour beaucoup de PPTE, l'allègement annuel reçu durant la période intérimaire entre les Points de décision et d'achèvement représente une part substantielle de l'allègement annuel accordé après le Point d'achèvement. Ces pays n'ont donc pas lieu de précipiter l'achèvement de leur DSRP pour accroître les flux d'allègement. Mais ce n'est pas le cas d'autres pays (Gambie, Mauritanie, Niger et

---

<sup>30</sup> L'exécution par le Mozambique du programme financé par la FRPC a été jugée satisfaisante, lorsque le Conseil a mené à bien le troisième examen du programme, le faisant coïncider avec le point d'achèvement, en exonérant le pays du non respect d'un critère de performance structurel (la recapitalisation de deux banques commerciales).



Tchad) dont la dette est détenue pour une large part par des créanciers qui ne fournissent aucun allègement intérimaire, ou dont le profil du service de la dette est moins élevé immédiatement après le Point de décision que 2 à 3 ans plus tard.

55. À l'issue du récent Réexamen du dispositif des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP)<sup>31</sup>, les services ont recommandé que la Banque et le Fonds continuent d'exiger une année de mise en œuvre satisfaisante du DSRP préalablement au Point d'achèvement, mais en faisant preuve d'une certaine souplesse lorsque l'avancement de la mise en œuvre du DSRP est satisfaisant, les autres conditions d'accession au Point d'achèvement ont été remplies et que, malgré les efforts déployés pour assurer un allègement intérimaire maximum de la dette, le report du Point d'achèvement implique un coût financier significatif. En pareils cas, les services ont proposé que la demande d'accession du pays au Point d'achèvement soit soumise au Conseil sans attendre une pleine année de mise en œuvre du DSRP.

## VII. QUESTIONS A EXAMINER

56. Les institutions souhaitent recueillir les vues des administrateurs sur les points suivants :

- **Mise en œuvre de l'Initiative PPTE.** Les Administrateurs conviennent-ils que sa mise en œuvre progresse régulièrement ?
- **Participation des créanciers.** Les Administrateurs sont-ils d'accord avec les propositions avancées par les services (paragraphe 45) pour accroître la participation des créanciers non membres du Club de Paris ?
- **Résultats exigés préalablement au Point d'achèvement.** Les Administrateurs sont-ils d'accord avec la proposition consistant à exiger des résultats satisfaisants sous forme de l'achèvement de l'examen d'un programme appuyé par la FRPC couvrant au moins six mois de mise en œuvre des réformes, et de l'application satisfaisante d'un programme d'ajustement appuyé par l'IDA immédiatement avant le Point d'achèvement ?
- **Coût potentiel d'un complément d'allègement au Point d'achèvement.** Les Administrateurs conviennent-ils qu'il faut actualiser plus complètement les Analyses du degré d'endettement tolérable lorsque les PPTE susceptibles d'être concernés approchent du Point d'achèvement, avant que les services soient en mesure de présenter une estimation ferme du coût ?

---

<sup>31</sup> Cf. « Réexamen du dispositif des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) – Principaux constats » 15 février 2002, <http://www.imf.org/external/hp/prgf>, SM/02/53 et 20 février 2002, <http://www.worldbank.org/hipc>, SECM2002-0085.

## **Pays couverts, sources des données et hypothèses présidant au calcul des coûts de l'Initiative PPTE**

### *Pays couverts*

- L'analyse des coûts prend en compte 42 PPTE : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, RDP lao, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viet Nam, Yémen et Zambie.
- Parmi les pays susmentionnés, la RDP lao, dont le montant de la dette est jugé intolérable après utilisation des mécanismes traditionnels n'a pas été prise en compte dans le calcul des coûts car on ne dispose pas encore de données fiables sur la dette.
- Le Yémen a également été écarté parce que le poids de sa dette a été jugé tolérable après utilisation des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, sur la base de la dernière analyse du degré d'endettement tolérable. Par ailleurs, l'Angola, le Kenya, et le Viet Nam ont été exclus parce que leur endettement devrait être ramené à un niveau tolérable après utilisation des mécanismes traditionnels d'allègement.
- Comme précédemment, le Libéria, la Somalie, et le Soudan n'ont pas été inclus en raison de carences des données et/ou des délais prolongés qu'il faudra pour résoudre leurs problèmes d'arriérés.

### *Sources des données*

- Les documents relatifs au Point de décision au titre de l'Initiative renforcée ont été présentés aux Conseils de la Banque et du Fonds pour les 26 pays suivants : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.
- Des données chiffrées sur la dette récemment recueillies ont servi de base à l'actualisation des coûts potentiels de l'allègement pour la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo.
- Il n'y a pas eu d'actualisation des données pour les 13 pays suivants : Angola, Burundi, Kenya, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République du Congo, RDP lao, Somalie, Soudan, Togo, Viet Nam et Yémen. Les données relatives aux trois pays ci-après sont particulièrement déficientes : Libéria, Myanmar et Somalie.

*Hypothèses présidant au calcul des coûts de l'Initiative PPTE*

- Les coûts totaux obtenus incluent les coûts encourus au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée, y compris le coût de l'aide déjà fournie.
- Les pays doivent utiliser pleinement les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette (c'est-à-dire, opération de réduction de l'encours de la dette éligible de 67 % en VAN par le Club de Paris, avec application de conditions similaires par les créanciers commerciaux et bilatéraux non membres du Club de Paris) pour pouvoir prétendre à l'aide de l'Initiative PPTE renforcée. Les coûts estimatifs sont calculés sur la base des données obtenues après pleine application de ces mécanismes traditionnels
- On a fait l'hypothèse que tous les pays admissibles demanderont l'assistance prévue au titre de l'Initiative PPTE renforcée.
- Chaque analyse du degré d'endettement tolérable (DSA) d'un pays est basée sur les hypothèses macroéconomiques relatives aux exportations et aux recettes budgétaires publiques élaborées par les services de la Banque et du Fonds en consultation avec les autorités du pays concerné.

## **Initiative PPTE renforcée : Notes sur l'état d'avancement pour les différents pays**

Ces notes fournissent des informations sur l'avancement de l'Initiative PPTE dans les neuf pays admis à en bénéficier qui devraient atteindre le Point de décision après mars 2002. Sur les 42 PPTE que l'on dénombre, on ne tient pas compte ici des pays qui ont déjà atteint le Point de décision au titre du dispositif renforcé (26) ; dont le niveau d'endettement est jugé tolérable au titre de l'Initiative (4)<sup>32</sup> ; et pour lesquels on dispose de données insuffisantes et/ou qui ont accumulé des arriérés envers la Banque mondiale et le FMI (3)<sup>33</sup>.

### **Burundi**

À l'issue de pourparlers laborieux, un accord de paix a été signé en août 2000 à Arusha (Tanzanie) par 19 partis politiques pour tenter de mettre fin à la guerre civile. En juillet 2001, il a été décidé de mettre en place des institutions de transition pour une durée de trois ans afin d'ouvrir la voie à une démocratisation complète du pays. La mise en œuvre de l'accord a abouti en janvier 2002 à l'installation de ces institutions. Le Burundi a entrepris d'élaborer un DSRP en juillet 2000, la dernière série de consultations régionales a été bouclée en juillet 2001, et un DSRP intérimaire devrait être formulé d'ici novembre 2001. La Banque fournit une aide aux autorités burundaises, notamment dans le domaine de la concertation et de l'analyse diagnostique participative. L'IDA soutient actuellement le Burundi au moyen d'un Crédit d'urgence au redressement économique et de plusieurs autres projets. En juillet 2001, une délégation burundaise s'est entendue avec les services du Fonds sur un programme suivi par le FMI portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2001. La bonne exécution de cette opération ouvrirait la voie à un programme qui pourrait être financé par les ressources du Fonds et qui, au bout du compte, pourrait aider le Burundi à bénéficier d'un allègement PPTE. Il ressort d'une analyse préliminaire que le Burundi est lourdement endetté. Le pays a cependant réussi à rester à jour de ses paiements au titre du service de la dette contractée envers la Banque et le Fonds, mais est en situation d'arriérés à l'égard de la BAD. Dans le prolongement de la conférence de Paris, la communauté internationale a engagé un effort concerté pour établir un fonds fiduciaire doté par plusieurs bailleurs de fonds afin d'aider le Burundi à apurer ses arriérés et à rembourser sa dette envers les créanciers multilatéraux durant la période précédant son accession au dispositif renforcé.

### **République centrafricaine**

En janvier 2001, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé un deuxième accord annuel au titre de la FRPC, et l'IDA a décaissé la deuxième tranche de son Crédit d'assainissement budgétaire. À la fin mars 2001, date du premier test de performance, il était manifeste que le programme appuyé par la FRPC avait fortement dérapé. La forte insuffisance des recettes à partir d'avril et la tentative de coup d'État survenue fin mai ont privé les autorités de toute possibilité de remettre le programme financé par la FRPC sur les

<sup>32</sup> Angola, Kenya, Viet Nam et Yémen.

<sup>33</sup> Libéria, Somalie et Soudan.

rails. Les services et les pouvoirs publics ont convenu d'entreprendre un programme suivi par le FMI pendant six mois, à compter d'octobre 2001, en vue d'établir des antécédents qui permettent la reprise de l'appui financier du Fonds en 2002. Selon des indications préliminaires, l'évolution constatée jusqu'à la fin décembre 2001 est loin d'être satisfaisante. Une mission aura lieu en avril pour évaluer les résultats obtenus jusqu'en février 2002 au titre du programme suivi par le Fonds, et pour étudier les mesures pouvant conduire éventuellement à un nouveau programme financé par la FRPC, y compris le calendrier des négociations. Compte tenu de la situation, le Point de décision au titre de l'Initiative PPTE ne pourra pas intervenir avant le premier semestre de 2003.

### **Comores**

À l'issue d'une période d'instabilité politique, un référendum national a conduit à l'adoption d'une nouvelle constitution en décembre 2001. Des élections générales suivront en mars et avril 2002. La tenue de ces élections marquera officiellement la sortie de la crise institutionnelle et de la période de sécession. Une stratégie d'appui intérimaire a été approuvée par le Conseil de l'IDA en novembre 2000. Cette stratégie prévoit un Crédit au redressement économique d'urgence, approuvé en août 2001. Les autorités ont également adopté récemment un programme économique pour la période allant de juillet 2001 à juin 2002, qui fait l'objet d'un suivi du FMI. Le bon déroulement de cette opération et la présentation d'un DSRP intérimaire faciliteront le passage à un programme appuyé par la FRPC. À l'issue d'un minimum de six mois de résultats satisfaisants au titre de la FRPC, les Comores pourront bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE s'ils parviennent à un accord avec leurs créanciers multilatéraux, notamment la BAD, sur l'apurement de leurs arriérés.

### **Congo, République démocratique**

La République démocratique du Congo n'a pas cessé d'être en situation d'arriérés à l'égard du Fonds depuis novembre 1990, et les prêts que lui a consentis la Banque sont classés improductifs depuis novembre 1993. Depuis sa prise de fonctions en janvier 2001, le président Joseph Kabila s'emploie à réactiver l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, à susciter un dialogue au sein du pays, à rétablir des relations avec les institutions de Bretton Woods et à favoriser l'ouverture de l'économie nationale. Un programme suivi par le Fonds couvrant la période de juin 2001 à mars 2002 est en cours d'exécution et a donné de bons résultats jusqu'à fin 2001. Au début de mars 2002, une mission du Fonds a procédé à un examen des résultats obtenus dans le cadre du programme suivi par le Fonds et envisagé avec les autorités un programme à moyen terme pour la phase transitoire (2002-2004), qui pourrait être financé par un accord FRPC à compter de la mi-2002, après apurement des arriérés via un prêt relais. Suite à l'approbation en juillet 2001 par le Conseil de l'IDA d'une stratégie d'appui transitoire, ainsi que d'un don au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit, la Banque prépare un crédit au redressement économique (ERC) et un Projet de réhabilitation et de reconstruction plurisectoriel (EMRRP) qui devraient être l'un et l'autre approuvés par le Conseil de l'IDA en 2002, une fois les arriérés réglés grâce à un prêt relais. Le Point de décision au titre de l'Initiative PPTE pourrait intervenir début 2003, après constatation de l'obtention de résultats satisfaisants en matière d'application des réformes dans le cadre du programme suivi par le Fonds et de la FRPC.

### **Congo, République du**

La République du Congo a reçu une aide du FMI en novembre 2000 dans le cadre de la politique d'aide d'urgence du Fonds aux pays sortant d'un conflit. La mise en œuvre de ce programme s'est heurtée à des difficultés, notamment manque à percevoir au titre des recettes pétrolières et dépassements de crédits. Le cadre de politique économique et les objectifs quantitatifs ont été modifiés en juillet 2001, dans le contexte d'un programme suivi par le FMI (Cf. EBS/01/126, 7/31/01). Les résultats obtenus durant le second semestre de 2001 sont restés décevants, ce qui a empêché l'engagement de pourparlers en vue d'un programme à moyen terme plus ambitieux qui puisse être financé par le Fonds au titre de la FRPC et ouvrir la voie à un éventuel allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE. Le 31 juillet 2001, le Conseil de l'IDA a approuvé un crédit au redressement économique post-conflit, ainsi qu'un crédit d'urgence à l'appui de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des anciens combattants. Le Congo a également épongé ses arriérés à l'égard de la Banque le 8 août 2001, ouvrant la voie au décaissement des crédits approuvés et à de futurs prêts de l'IDA. Par ailleurs, un Projet d'appui au renforcement de la gouvernance et de la transparence financera en partie l'audit financier externe de la compagnie pétrolière nationale (SNPC), puis, ultérieurement, l'audit de l'ensemble du secteur pétrolier. Le calendrier d'un éventuel accord triennal au titre de la FRPC et la date du Point de décision PPTE seront fonction de l'amélioration de la performance des finances publiques, des progrès de la transparence dans le secteur pétrolier, et de la normalisation des rapports avec les créanciers extérieurs.

### **Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire était parvenue au Point de décision au titre du dispositif PPTE initial en mars 1998. Les programmes appuyés par le Fonds et l'IDA ont toutefois dérapé au début de 1999 suite à d'importants problèmes de finances publiques et de gouvernance. Les entretiens qui ont eu lieu en 2001 dans le cadre des consultations de l'Article IV ont abouti à un accord sur l'exécution d'un programme suivi par le Fonds pour la période allant de juillet à décembre 2001. Les bons résultats obtenus dans le cadre de cette opération ont ouvert la voie à la mise en place d'un programme appuyé par la FRPC, et à une actualisation du document PPTE préliminaire qui devrait être présenté aux Conseils à fin mars 2002. Sous réserve que les réformes du programme appuyé par la FRPC soient appliquées de manière satisfaisante, les services ont proposé que le pays puisse accéder au Point de décision en septembre 2002.

### **RDP lao**

En avril 2001, le Conseil du Fonds a approuvé un nouveau programme triennal FRPC en faveur de la RDP lao et a examiné le DSRP intérimaire et l'évaluation conjointe des deux institutions (JSA) qui lui ont été soumis parallèlement. Le Conseil de l'IDA a également approuvé le DSRP intérimaire et l'analyse conjointe, et un crédit à l'ajustement du secteur financier est en préparation. Le 25 février 2002, le Conseil du Fonds a mené à bien le premier examen du programme financé par la FRPC. Les autorités continuent de peser les

avantages et les inconvénients d'une demande d'allégement au titre de l'Initiative PPTE et la préparation d'une analyse du degré d'endettement tolérable est en cours.

### **Myanmar**

Le Fonds n'appuie aucun programme dans ce pays depuis 1981–1982. La Banque mondiale n'a approuvé aucun nouveau prêt à Myanmar depuis 1987 et n'a pas d'opération en cours dans ce pays. La qualité médiocre des statistiques relatives à la dette rend l'analyse du degré d'endettement tolérable difficile. Selon des estimations très approximatives, les ratios d'endettement du Myanmar seraient supérieurs aux seuils/ratios fixés au titre de l'Initiative PPTE.

### **Togo**

L'IDA a décaissé la dernière tranche de son dernier crédit à l'ajustement au Togo en mai 1998. L'accumulation des arriérés envers l'IDA a abouti à la suspension des décaissements liés aux opérations d'investissement de l'Association entre novembre 2000 et la mi-août 2001. L'accumulation d'arriérés s'étant poursuivie, l'IDA a suspendu ses décaissements au Togo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il n'y a pas eu de programme appuyé par le Fonds depuis le milieu de 1998. Le Conseil d'administration du FMI a achevé les consultations de l'Article IV avec le Togo en avril 2001, et un programme suivi par les services du Fonds pour la période d'avril à décembre 2001 a été mis en place. Des élections législatives sont actuellement prévues pour mars 2002 et l'UE (principal bailleur de fonds du Togo) a subordonné la reprise de son aide financière à leur bon déroulement. Une demande de prolongation pour une durée de neuf mois du programme suivi par le Fonds sera présentée au Conseil en avril 2002. Sa bonne exécution pourrait ouvrir la voie, d'ici peut-être à la fin de 2002 à l'examen par le Conseil d'administration du FMI d'un programme appuyé par la FRPC, sous réserve que des assurances de participation financière puissent être obtenues. L'approbation d'un programme FRPC rendrait alors une opération d'ajustement de l'IDA possible, sous réserve que certaines mesures soient prises au préalable s'agissant de certains aspects clés de la réforme structurelle. L'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds de premier plan continuent de subordonner la reprise de leur aide à l'organisation d'élections législatives transparentes au titre de l'Accord cadre de Lomé (juillet 1999). Ces élections ont été reportées à plusieurs reprises, et celles qui étaient prévues pour mars 2002 viennent également d'être repoussées.

**Comment assurer une plus large participation des créanciers commerciaux et bilatéraux officiels non membres du Club de Paris à l'Initiative PPTE –  
Note d'orientation  
(publiée par le Comité d'exécution conjoint de la Banque et du Fonds, juin 2001)**

Les conseils de la Banque et du Fonds ont approuvé le cadre d'ensemble de l'Initiative PPTE, y compris le principe d'un partage proportionnel de la charge qu'elle représente, qui est un élément clé de l'Initiative. Les Conseils ont également appelé les services à faire preuve de souplesse pour trouver les moyens d'assurer la pleine participation des créanciers commerciaux et des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris. Ces créanciers ne forment pas un groupe homogène — parmi eux, figurent quelques PPTE, des pays à revenu faible et intermédiaire, ainsi que divers créanciers commerciaux. Chacun d'eux a des contraintes différentes (d'ordre politique, juridique ou financier). L'approche à adopter pour assurer leur pleine participation à l'Initiative doit être multiforme, de manière à répondre aux difficultés propres aux diverses catégories de créanciers. Les services n'ont guère d'argument juridique à faire valoir pour inciter plus énergiquement les créanciers à participer, toutefois, et il faut veiller à éviter que surgisse un quelconque problème de cet ordre<sup>34</sup>.

**L'approche en vigueur.** Les Conseils de la Banque et du Fonds ont examiné de manière approfondie en avril 2000 les problèmes posés par la participation de tous les créanciers à l'Initiative PPTE, y compris de ceux qui ne sont pas membres du Club de Paris<sup>35</sup>. Depuis ces échanges, les services du FMI et de la Banque mondiale continuent de solliciter la participation des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris en adressant des courriers aux Administrateurs représentant ces créanciers et en les rencontrant lorsque le cas de tel ou tel pays est présenté au Conseil, ainsi qu'à l'occasion des Assemblées annuelles et Réunions de printemps. La direction a écrit aux gouverneurs représentant les pays créanciers non membres du Club de Paris à l'automne dernier et a examiné la question avec les plus gros créanciers lors de l'Assemblée annuelle 2000 de Prague. Il a été demandé aux équipes se rendant en mission de donner suite à ces efforts et elles ont commencé à le faire. L'approche repose essentiellement sur l'exercice d'une **pression morale** par les institutions de Bretton Woods et les PPTE eux-mêmes.

**L'approche proposée.** Les services doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer les chances de réussite de la pression morale exercée. Dans la mesure du possible, toutefois, les services doivent s'efforcer d'observer la plus stricte neutralité en cas de différends concernant la dette, et essentiellement se contenter d'offrir leurs bons offices et leur assistance technique. Le Conseil d'administration du Fonds s'est interdit de codifier le rôle incombant au Fonds dans le règlement des différends entre États membres relatifs à des

---

<sup>34</sup> Les décisions prises par la Banque et le Fonds sur l'Initiative PPTE n'engagent pas les créanciers et les procès verbaux du Club de Paris ne créent aucune obligation pour les créanciers non membres du Club de Paris.

<sup>35</sup> Cf. « HIPC Initiative—Participation of Official Bilateral Creditors », (EBS/00/59, 29 mars 2000).



obligations financières extérieures<sup>36</sup>, mais les services devront s'inspirer des principes qui figurent ci-après. Toutes les hypothèses financières des programmes du Fonds sont généralement fondées sur l'hypothèse de l'octroi d'un traitement comparable par tous les créanciers. Si les autorités décident de régler leurs obligations (à hauteur d'un montant supérieur aux hypothèses retenues par le programme) envers un créancier non membre du Club de Paris qui refuse d'accepter les dispositions de l'Initiative PPTE, les services sont tenus de les informer que cela pourrait constituer une rupture de leur accord avec le Club de Paris. Cela pourrait également conduire à un non respect des critères de performance du programme. Aux fins du programme, si l'on juge qu'un pays fait le maximum pour parvenir à des accords de rééchelonnement de la dette avec ses créanciers, les arriérés sur le service de la dette rééchelonnable (c.-à-d., les montants faisant l'objet d'un traitement comparable) ne doivent pas être considérés comme des arriérés aux fins des critères de performance prévus par les accords avec le FMI. Les mesures ci-après pourraient contribuer à assurer une plus large participation des créanciers à l'allègement PPTE.

**1. Les équipes chargées des pays PPTE doivent**

- informer les débiteurs que c'est à eux qu'il appartient au premier chef de solliciter un allègement de dette auprès de leurs créanciers et qu'ils doivent le faire de manière constructive, en minimisant le risque de réponse négative de leurs créanciers ;
- demander l'aide de la direction de la Banque et du Fonds lorsqu'une intervention de haut niveau pourrait faire la différence. Les PPTE pourront demander l'aide et la médiation de la direction ou d'autres instances multilatérales et bilatérales dans leurs rapports avec les créanciers bilatéraux ;
- rendre compte aux Conseils de l'état d'avancement de la participation des créanciers, y compris des refus adressés aux demandes d'allègement des pays débiteurs, dans les documents PPTE et les rapports des services (ou autres documents du Conseil) sur les programmes appuyés par la Banque et le Fonds. Les documents pourront solliciter des directives des Conseils sur toutes mesures complémentaires envisageables ou nécessaires ;
- consulter les départements compétents du Fonds et de la Banque sur le traitement des obligations au titre du service de la dette en cas de réponse négative d'un créancier. Cela doit se faire au cas par cas et les départements concernés des deux institutions doivent se tenir prêts à imprimer des orientations ;
- continuer à tirer parti des mécanismes de réduction de la dette commerciale qui existent (opérations de rachat de dette et opérations offrant une gamme d'options de restructuration visant à réduire la dette et le service de la dette). La plupart de ces

---

<sup>36</sup> Cf. « The Role of the Fund in the Settlement of Disputes Between Members Relating to External Financial Obligations », (SM/84/89, 25 avril 1984), et le résumé par le président de l'examen au Conseil de ce document (BUFF/84/107, 13 juillet 1984).

opérations pourront être financées par des dons de l'IDA au titre du Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA ;

- suivre de près l'élaboration par la Banque mondiale de modalités de mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds pour financer les rachats de dette, surtout entre PPTE.

**2. Les équipes chargées de pays créanciers non membres du Club de Paris et les équipes de mission PPTE doivent :**

- s'adresser de manière plus active aux autorités des pays créanciers et à leurs administrateurs auprès du Fonds et de la Banque, pour solliciter leur participation à l'Initiative PPTE, y compris durant les missions et les Assemblées annuelles/Réunions de printemps ;
- lors des réunions des Groupes consultatifs pour le créancier concerné, poser la question de savoir s'il ne faudrait pas prendre en compte dans les besoins de financement du créancier PPTE/FRPC la nécessité pour lui d'assurer un allègement à ces débiteurs ;
- soulever la question de l'allègement de la dette (rééchelonnement des flux et allègement PPTE) que devrait assurer un créancier bilatéral non membre du Club de Paris lors des discussions sur les programmes appuyés par le Fonds ou des consultations au titre de l'Article IV avec ce pays, ainsi que dans les documents pertinent du Conseil de la Banque. Il convient de noter que l'allègement de dette, s'il coûte au pays créancier, n'exige pas de décaissements ou ne constitue pas une perte de recettes au titre du service de la dette lorsque ce service n'est pas assuré.

**3. Les départements concernés de la Banque et du Fonds doivent**

- collaborer étroitement pour mobiliser auprès des bailleurs de fonds les ressources nécessaires pour financer les rachats de dette, en particulier entre PPTE.
- recueillir et publier une information détaillée sur l'état de la participation des créanciers. Il s'agit d'identifier séparément les créanciers non membres du Club de Paris et, pour ceux qui ne fournissent pas encore d'allègement, d'indiquer les motifs de leur absence de participation. Cette information figurera dans les rapports semestriels adressés aux Conseils sur l'état d'avancement de l'Initiative et, avec l'approbation des directions, pourra également être affichée sur les sites web externes des deux institutions.

Tableau 1. Points d'achèvement flottants au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Situation à fin février 2002

Pays	Date du Point de décision	Point d'achèvement présumé 1/	Date effective	Situation au regard du Point d'achèvement flottant 2/
Ouganda	févr. 2000	avril 2000	mai 2000	
Bolivie	févr. 2000	mars 2001	juin 2001	
Mozambique	avril 2000	avril 2001	sept. 2001	
Tanzanie	avril 2000	mi-2001	nov. 2001	
<b>Pays accédant au Point de décision au titre de l'Initiative renforcée</b>				
Burkina Faso	juill. 2000	printemps 2001		Mise en œuvre du processus de DSRP plus lente que prévue. Point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée prévu pour fin mars 2002.
Bénin	juill. 2000	mi-2001		Retards dans l'établissement d'un DSRP complet. Point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée prévu pour mi-2002.
Mali	sept. 2000	mi-2001		Retards dans l'établissement d'un DSRP complet. Point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée prévu pour mi-2002.
Guyana	nov. 2000	v. fin 2001		Retards dans l'achèvement des examens FRPC en 2001. Nouvelle FRPC à convenir. DSRP finalisé début 2002.
Sénégal	juin 2000	fin 2001		Retards dans l'achèvement des examens FRPC en 2001. DSRP complet prévu pour début 2002.
Honduras	juill. 2000	mi-2002		Retards dans l'achèvement de l'examen FRPC en 2001. Accord FRPC prolongé jusqu'à décembre 2002. DSRP achevé en août 2001.
Mauritanie	févr. 2000	mi-2002		Programme FRPC s'est déroulé comme prévu en 2001.
Tchad	mai 2001	déc. 2002		Programme FRPC se déroule comme prévu. DSRP prévu pour le milieu de 2002.
Gambia	déc. 2000	déc. 2002		FRPC s'est déroulée comme prévu en 2001. DSRP prévu pour début 2002.
Guinée	déc. 2000	déc. 2002		Retard dans l'achèvement des examens FRPC en 2001. DSRP achevé à fin 2001.
Madagascar	déc. 2000	déc. 2002		FRPC s'est déroulée comme prévu en 2001. DSRP prévu pour le premier trimestre 2002.
Malawi	déc. 2000	déc. 2002		Retards dans l'achèvement des examens FRPC en 2001 et 2002. DSRP prévu pour mars 2002.
Nicaragua	déc. 2000	déc. 2002		Programme suivi par les services du Fonds ne s'est pas déroulé comme prévu en 2001. Négociations d'un nouvel accord FRPC triennal débiteront en mars 2002.
Niger	déc. 2000	déc. 2002		Négociations d'un nouvel accord FRPC triennal débiteront en mars 2002. Examens FRPC retardés en 2001. DSRP présenté aux Conseils en février 2002.
Rwanda	déc. 2000	déc. 2002		Retard dans l'achèvement de l'examen FRPC en 2001.
Cameroun	oct. 2000	T1 2003		Programme FRPC s'est déroulé comme prévu en 2001. DSRP retardé, mais devrait être achevé à la mi 2002.
Guinée-Bissau	déc. 2000	oct. 2003		Retards dans l'achèvement de l'examen FRPC en 2001.
Sao Tomé-et-Principe	déc. 2000	déc. 2003		Retards dans l'achèvement de l'examen FRPC en 2001.
Zambie	déc. 2000	déc. 2003		Programme FRPC s'est déroulé comme prévu en 2001. DSRP prévu pour mai 2002.
Ethiopie	nov. 2001	juill. 2003		Programme FRPC s'est déroulé comme prévu en 2001. DSRP en préparation.
Ghana	févr. 2002	T1 2004		DSRP prévu pour la mi 2002.
Sierra Leone	mars 2002	fin 2004		DSRP prévu pour la mi 2003.

Sources : Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ sur la base des informations figurant dans les documents du Point de décision.

2/ Sur la base du jugement porté par les services de la Banque et du Fonds sur les progrès réalisés vers l'accession au Point d'achèvement.

Tableau 2. Estimations préliminaires de l'allégement de la dette,  
au total et au titre de l'Initiative PPTE  
(en USD milliards)

	Encours de la dette	Allégement de la dette 2/			Encours de la dette	
	Sur la base des documents PPTE ou des données GDF 3/ 4/	Allégement traditionnel 1/	Allégement PPTE	Allégement bilatéral supplémentaire 6/	Solde de la dette	
				(En VAN)		
1. Pays ayant accédé au Point de décision (26 pays)	62	10	25	5	39	22
2. Autres PPTE (8 pays) 5/	31	9	11	3	23	8
<b>Total (1+2) (34 pays)</b>	<b>93</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>63</b>	<b>30</b>
				(En termes nominaux)		
1. Pays ayant accédé au Point de décision (26 pays)	87	14	40	7	62	...
2. Autres PPTE (8 pays) 5/	36	13	16	4	33	...
<b>Total (1+2) (34 pays)</b>	<b>124</b>	<b>28</b>	<b>56</b>	<b>11</b>	<b>95</b>	<b>...</b>

Sources : documents PPTE ; Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (GDF), 2000 ; et estimations des services de la Banque et du Fonds.

1/ Les mécanismes traditionnels pris en compte ici sont uniquement ceux dont les PPTE n'ont pas encore bénéficié (aucun allégement accordé antérieurement n'apparaît donc ici).

2/ L'allégement de dette nominal désigne l'allégement du service de la dette à terme. Il s'agit d'estimations approximatives, effectuées à l'aide d'informations propres à un pays, lorsqu'elles existent.

3/ Données des documents nationaux de l'Initiative PPTE au Point de décision pour le groupe 1 et du document GDF pour le groupe 2. Les montants de l'allégement pour le groupe 2 sont estimatifs. Pour les Comores, le Ghana et le Tchad, ils sont exprimés en valeur de 2000 ; pour le Bénin, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique et le Sénégal aux valeurs de 1998 ; et pour tous les autres pays aux valeurs de 1999.

4/ Les Données de GDF, qui portent sur 1999, se fondent sur les données communiquées par les pays et ne sont pas aussi exhaustives que celles utilisées au titre de l'Initiative PPTE.

Dans GDF, la VAN de la dette est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation commun de 10 % qui diffère des taux d'actualisation par pays (ou taux d'intérêt commercial de référence) utilisés dans les analyses du degré d'endettement tolérable effectuées pour les documents PPTE.

5/ Burundi, Comores, République démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Myanmar, République centrafricaine et Togo.

6/ Désigne l'allégement de dette promis individuellement par des créanciers bilatéraux au delà et en sus de l'allégement PPTE.

Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					706	778	717	725
Ratio service de la dette/exportations (en %) 2/	19	13	13	11	12	12	10	10
Ratio service de la dette/recettes publiques (en %) 2/	28	18	20	17	18	19	16	15
Ratio service de la dette/PIB (en %)	6	4	4	4	4	4	4	3
<b>Total (26 pays)</b>								
Service de la dette réglé	3,687	3,086	3,109	2,369				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					2,274	2,233	2,302	2,371
<b>Moyenne pondérée (26 pays)</b>								
Service de la dette/exportations (en %) 2/	18	15	14	11	10	9	8	8
Service de la dette/recettes publiques (en %) 2/	27	21	22	16	14	13	12	11
Service de la dette/PIB (en %)	4	3	3	3	3	2	2	2

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Le montant du service de la dette pour 2000 représente pour l'essentiel le service de la dette avant l'Initiative PPTE, beaucoup de pays n'ayant pas atteint le Point de décision avant la fin de 2000. Aussi, l'impact de l'allègement n'apparaîtra pleinement pour ces pays qu'à partir de 2001. Voir Tableau 5 pour une ventilation détaillée.

2/ Moyennes pondérées.

Note : les chiffres du service de la dette pour 1998 et 1999 tiennent compte de l'allègement déjà assuré à la Bolivie, au Guyana, au Mozambique et à l'Ouganda au titre du Cadre initial.

**Tableau 4. Service de la dette des PPTE parvenus au Point de décision, par pays, 1998-2005**  
(En millions d'USD, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Bénin</b>								
Service de la dette réglé	64	66	55	33				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					34	34	36	31
Service de la dette/exportations (en %)	16	17	16	9	9	8	7	6
Service de la dette/recettes publiques (en %)	17	17	14	9	8	7	7	5
Service de la dette/PIB (en %)	3	3	2	1	1	1	1	1
<b>Bolivie</b>								
Service de la dette réglé	390	249	270	244				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/ 2/					244	310	306	297
Service de la dette/exportations (en %)	29	19	19	17	16	19	17	15
Service de la dette/recettes publiques (en %)	19	13	14	14	13	16	14	13
Service de la dette/PIB (en %)	5	3	3	3	3	4	4	3
<b>Burkina Faso</b>								
Service de la dette réglé	60	53	48	37				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					24	25	27	29
Service de la dette/exportations (en %)	16	20	20	14	9	8	8	7
Service de la dette/recettes publiques (en %)	18	15	17	11	6	6	6	6
Service de la dette/PIB (en %)	2	2	2	2	1	1	1	1
<b>Cameroun 3/ 4/</b>								
Service de la dette réglé	401	401	437	271				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/ 5/					267	261	284	313
Service de la dette/exportations (en %)	18	15	16	10	11	11	12	12
Service de la dette/recettes publiques (en %)	28	24	26	15	16	16	16	16
Service de la dette/PIB (en %)	4	4	5	3	3	3	3	3
<b>Tchad 4/</b>								
Service de la dette réglé	38	30	32	17				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					22	19	23	23
Service de la dette/exportations (en %)	12	12	14	7	10	8	1	1
Service de la dette/recettes publiques (en %)	29	23	29	14	15	10	6	6
Service de la dette/PIB (en %)	2	2	2	1	1	1	1	1
<b>Éthiopie 3/ 4/</b>								
Service de la dette réglé	101	127	112	197				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					104	73	84	99
Service de la dette/exportations (en %)	10	14	11	21	12	8	8	8
Service de la dette/recettes publiques (en %)	9	11	10	16	8	5	5	6
Service de la dette/PIB (en %)	2	2	2	3	2	1	1	1
<b>Gambie 2/ 4/</b>								
Service de la dette réglé	26	20	13	10				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					16	9	10	11
Service de la dette/exportations (en %)	12	15	10	7	10	5	6	6
Service de la dette/recettes publiques (en %)	12	25	16	16	23	12	12	13
Service de la dette/PIB (en %)	6	5	3	3	4	2	2	2
<b>Ghana 4/</b>								
Service de la dette réglé	560	521	560	215				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					129	115	104	112
Service de la dette/exportations (en %)	22	21	23	9	5	4	3	3
Service de la dette/recettes publiques (en %)	41	53	82	25	12	9	8	8
Service de la dette/PIB (en %)	7	7	11	4	2	2	1	1
<b>Guinée 4/</b>								
Service de la dette réglé	128	132	122	106				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					90	99	92	89
Service de la dette/exportations (en %)	15	18	17	14	11	11	9	9
Service de la dette/recettes publiques (en %)	34	35	36	30	24	23	20	17
Debt service/GDP (in percent)	4	4	4	4	3	3	3	2
<b>Guinée-Bissau 4/</b>								
Service de la dette réglé	7	6	13	0				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					6	8	5	4
Service de la dette/exportations (en %)	23	11	19	0	9	11	6	4
Service de la dette/recettes publiques (en %)	63	15	32	0	15	17	9	7
Service de la dette/PIB (en %)	3	3	6	0	2	3	2	1

**Tableau 4 (suite). Service de la dette des PPTE parvenus au Point de décision, par pays, 1998-2005**  
(En millions d'USD, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Guyana 4/ 6/</b>								
Service de la dette réglé	131	70	94	53				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					58	39	42	43
Service de la dette/exportations (en %)	19	10	14	8	9	6	6	6
Service de la dette/recettes publiques (en %)	65	35	46	24	26	16	17	17
Service de la dette/PIB (en %)	18	10	13	8	8	5	6	6
<b>Honduras 7/</b>								
Service de la dette réglé	311	240	233	181				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					209	276	246	258
Service de la dette/exportations (en %)	13	11	9	7	8	10	8	7
Service de la dette/recettes publiques (en %)	32	23	22	16	17	22	18	18
Service de la dette/PIB (en %)	6	4	4	3	3	4	3	3
<b>Madagascar 4/ 8/</b>								
Service de la dette réglé	166	106	87	63				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					68	62	70	79
Service de la dette/exportations (en %)	21	12	7	5	5	4	4	5
Service de la dette/recettes publiques (en %)	42	25	19	12	11	9	9	9
Service de la dette/PIB (en %)	4	3	2	1	1	1	1	1
<b>Malawi 4/</b>								
Service de la dette réglé	90	65	81	42				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					57	45	45	47
Service de la dette/exportations (en %)	16	13	18	9	12	9	8	8
Service de la dette/recettes publiques (en %)	22	21	27	13	15	11	11	10
Service de la dette/PIB (en %)	5	4	5	2	3	2	2	2
<b>Mali</b>								
Service de la dette réglé	74	84	68	76				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					86	90	95	103
Service de la dette/exportations (en %)	11	12	10	10	10	10	10	10
Service de la dette/recettes publiques (en %)	17	20	18	18	17	16	15	15
Service de la dette/PIB (en %)	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>Mauritanie 9/</b>								
Service de la dette réglé	88	81	95	84				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					53	50	50	49
Service de la dette/exportations (en %)	22	22	25	22	14	13	12	11
Service de la dette/recettes publiques (en %)	35	30	39	40	14	15	16	15
Service de la dette/PIB (en %)	10	8	10	8	5	4	4	4
<b>Mozambique</b>								
Service de la dette réglé	104	60	25	25				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					46	52	51	56
Service de la dette/exportations (en %)	41	9	3	2	4	4	2	2
Service de la dette/recettes publiques (en %)	23	12	5	6	9	9	7	7
Service de la dette/PIB (en %)	3	1	1	1	1	1	1	1
<b>Nicaragua 4/ 10/</b>								
Service de la dette réglé	198	108	144	153				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					194	153	123	127
Service de la dette/exportations (en %)	7	13	15	16	20	14	10	9
Service de la dette/recettes publiques (en %)	37	19	24	27	32	23	17	16
Service de la dette/PIB (en %)	9	5	6	6	8	6	4	4
<b>Niger 4/</b>								
Service de la dette réglé	17	19	18	20				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					37	25	30	31
Service de la dette/exportations (en %)	5	6	6	6	12	7	8	8
Service de la dette/recettes publiques (en %)	9	11	12	11	17	10	11	11
Service de la dette/PIB (en %)	1	1	1	1	2	1	1	1
<b>Rwanda 4/ 5/</b>								
Service de la dette réglé	14	47	31	15				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					12	7	9	9
Service de la dette/exportations (en %)	13	40	19	9	8	4	5	4
Service de la dette/recettes publiques (en %)	7	25	17	8	5	3	3	3
Service de la dette/PIB (en %)	1	2	2	1	1	0	0	0

**Tableau 4 (fin). Service de la dette des pays parvenus au Point de décision, par pays, 1998-2005**  
(En millions d'USD, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Sao Tomé-et-Principe 4/</b>								
Service de la dette réglé	7	2	5	2				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					1	1	1	1
Service de la dette/exportations (en %)	55	12	33	11	5	5	3	4
Service de la dette/recettes publiques (en %)	84	21	53	19	11	11	7	7
Service de la dette/PIB (en %)	16	4	12	4	3	2	1	2
<b>Sénégal</b>								
Service de la dette réglé	222	146	143	113				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					120	99	97	99
Service de la dette/exportations (en %)	14	10	11	8	8	6	6	6
Service de la dette/recettes publiques (en %)	27	18	18	14	13	10	9	8
Service de la dette/PIB (en %)	5	3	3	2	2	2	2	2
<b>Sierra Leone</b>								
Service de la dette réglé	9	37	32	90				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					25	36	41	12
Service de la dette/exportations (en %)	9	40	29	74	20	20	19	5
Service de la dette/recettes publiques (en %)	18	77	44	89	21	27	27	7
Service de la dette/PIB (en %)	1	5	5	12	3	4	4	1
<b>Tanzanie 3/ 11/</b>								
Service de la dette réglé	224	193	154	103				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					134	108	121	138
Service de la dette/exportations (en %)	21	16	13	8	9	7	7	8
Service de la dette/recettes publiques (en %)	29	20	16	9	12	9	10	10
Service de la dette/PIB (en %)	3	2	2	1	1	1	1	1
<b>Ouganda 3/</b>								
Service de la dette réglé	110	98	90	71				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					80	87	102	109
Service de la dette/exportations (en %)	15	12	14	12	13	12	13	12
Service de la dette/recettes publiques (en %)	16	13	13	12	11	10	11	11
Service de la dette/PIB (en %)	2	2	1	1	1	1	1	1
<b>Zambie 4/</b>								
Service de la dette réglé	147	126	148	149				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/					158	151	211	202
Service de la dette/exportations (en %)	16	15	17	15	15	13	17	15
Service de la dette/recettes publiques (en %)	24	23	24	22	23	19	25	22
Service de la dette/PIB (en %)	5	4	5	4	4	4	5	4
<b>Montant total du service de la dette réglé 4/</b>	<b>3,687</b>	<b>3,086</b>	<b>3,109</b>	<b>2,369</b>				
<b>Montant total du service de la dette dû 1/</b>					<b>2,274</b>	<b>2,233</b>	<b>2,302</b>	<b>2,371</b>
<b>Ratio Service de la dette/exportations (en %)</b>								
<b>Moyenne simple</b>	18	16	16	13	11	9	8	7
<b>Moyenne pondérée</b>	18	15	14	11	10	9	8	8
<b>Ratio Service de la dette/ recettes publiques (en %)</b>								
<b>Moyenne simple</b>	29	24	26	19	15	13	12	11
<b>Moyenne pondérée</b>	27	21	22	16	14	13	12	11
<b>Ratio service de la dette/PIB (en %)</b>								
<b>Moyenne simple</b>	5	4	4	3	3	2	2	2
<b>Moyenne pondérée</b>	4	3	3	3	3	2	2	2

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Service de la dette dû après plein effet des mécanismes traditionnels d'allègement et de l'aide au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Pour la Bolivie et le Mozambique, ces chiffres tiennent compte également d'un supplément d'aide bilatérale venu s'ajouter à l'aide PPTE.

2/ Le service de la dette est plus élevé que prévu au Point de décision en raison d'un niveau de nouveaux emprunts supérieur aux prévisions.

3/ Sur la base de l'année budgétaire, c.-à-d. la colonne 2000 indique les chiffres de l'ex. 1999-2000.

4/ Le montant du service de la dette pour 2000 est pour l'essentiel le montant de ce service avant l'allègement PPTE car ces pays n'ont atteint le Point de décision qu'à fin 2000.

ou plus tard. Le plein impact de l'allègement ne se fera sentir qu'à partir de 2001 au plus tôt.

5/ Le montant du service de la dette est plus faible que prévu au Point de décision, les besoins de financement étant moindres que prévus.

6/ Le montant du service de la dette en 2002 est plus élevé que prévu au Point de décision, le Point d'achèvement ayant été retardé.

7/ Le Honduras a reçu en 2001 moins d'allègement intérimaire que prévu au Point de décision.

8/ Le montant de l'assistance à Madagascar est un chiffre indicatif susceptible de modification. Les autorités malgaches et les créanciers du Club de Paris devront revoir les chiffres de l'encours de la dette bilatérale apportées pour trois créanciers multilatéraux. En conséquence, le Conseil du FMI a approuvé une aide PPTE de 790 millions de dollars, étant entendu que le total de l'aide PPTE sera fixé compte tenu de corrections susmentionnées.

9/ Les chiffres du service de la dette diffèrent de ceux qui figurent dans le document présenté pour le Point de décision en raison des variations des taux de change.

10/ Le montant du service de la dette en 2002/2003 est fondé sur l'hypothèse que les arriérés envers les créanciers non membres du Club de Paris (environ 2 milliards d'USD) seront régularisés et que leur service sera assuré. Il prend également en compte une reprise des paiements aux créanciers du Club de Paris qui avaient accordé un report de la totalité du service de la dette à la suite de l'ouragan Mitch en 1998, et les paiements immédiats liés aux accords de rééchelonnement de la dette.

11/ Le montant du service de la dette prend en compte certains paiements à des créanciers commerciaux et les paiements d'intérêt moratoires non pris en compte dans le document du Point d'achèvement.

Note : les montants du service de la dette pour 1998 et 1999 prennent en compte l'allègement déjà assuré à la Bolivie, au Guyana, au Mozambique et à l'Ouganda au titre du Cadre initial.



Tableau 5. Dépenses sociales des 26 pays parvenus au Point de décision

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	<i>(En millions d'USD)</i>						
<b>Dépenses sociales</b>							
Pays d'Afrique	3,530	3,959	4,747	5,446	5,712	6,383	5,688
Pays d'Amérique latine	1,800	1,971	2,152	2,191	2,466	1,519	1,637
Total	5,330	5,930	6,898	7,637	8,178	7,902	7,326
	<i>(En pourcentage)</i>						
<b>Ratio des dépenses sociales aux recettes publiques 2/</b>							
Pays d'Afrique	33	39	44	51	58	58	54
Pays d'Amérique latine	48	52	58	57	59	65	65
Total	8	9	9	10	11	11	11
<b>Ratio des dépenses sociales au PIB 2/</b>							
Pays d'Afrique	5	6	7	8	9	9	9
Pays d'Amérique latine	11	11	12	12	13	14	14
Total	6	7	8	9	10	10	9

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ On ne dispose pas de donnée pour tous les pays, surtout pour 2004 et 2005. C'est la raison pour laquelle les dépenses sociales peuvent apparaître en baisse pour ces années. On se reportera au tableau 6 de l'Appendice pour plus de détails.

2/ Les moyennes pondérées tiennent compte de l'absence de données dans certains cas.

Tableau 6. Dépenses sociales des pays parvenus au Point de décision, par pays  
(En millions d'USD)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Bénin</b>							
Dépenses sociales	115	110	161	...	...	...	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	30	29	41	...	...	...	...
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	7	...	...	...	...
<b>Bolivie</b>							
Dépenses sociales 1/	882	921	918	956	1,086	...	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	45	48	52	52	55	...	...
Dépenses sociales/PIB (%)	11	11	11	12	13	...	...
<b>Burkina Faso</b>							
Dépenses sociales	141	121	143	207	223	241	259
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	36	43	49	57	57	54	51
Dépenses sociales/PIB (%)	5	6	6	8	8	8	8
<b>Cameroun 2/</b>							
Dépenses sociales	264	287	336	437	461	524	564
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	16	17	19	26	28	29	29
Dépenses sociales/PIB (%)	3	3	4	5	5	5	5
<b>Tchad 2/</b>							
Dépenses sociales	190	186	231	298	309	420	396
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	150	165	185	202	165	113	109
Dépenses sociales/PIB (%)	12	13	14	16	15	12	11
<b>Ethiopie 2/</b>							
Dépenses sociales	268	534	694	1,007	1,144	1,339	1,490
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	23	44	56	77	80	84	83
Dépenses sociales/PIB (%)	4	8	11	15	16	17	17
<b>Gambie 2/</b>							
Dépenses sociales 3/	24	22	23	23	24	26	29
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	30	27	34	32	31	30	31
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	6	6	6	6	6
<b>Ghana 2/</b>							
Dépenses sociales	345	358	246	285	...	...	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	35	52	27	27	...	...	...
Dépenses sociales/PIB (%)	4	7	5	5	...	...	...
<b>Guinée 2/</b>							
Dépenses sociales	85	73	68	72	78	85	92
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	23	22	19	19	19	18	17
Dépenses sociales/PIB (%)	2	2	2	2	2	2	3
<b>Guinée-Bissau 2/</b>							
Dépenses sociales	70	89	82	92	100	107	114
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	182	215	227	221	216	210	205
Dépenses sociales/PIB (%)	32	40	34	34	34	34	34
<b>Guyana 2/</b>							
Dépenses sociales	87	105	104	124	125	130	134
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	44	52	47	55	53	52	53
Dépenses sociales/PIB (%)	13	15	15	17	17	18	18
<b>Honduras</b>							
Dépenses sociales	488	601	750	769	882	983	1,055
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	47	56	65	63	69	72	73
Dépenses sociales/PIB (%)	9	10	12	12	13	14	14
<b>Madagascar 2/</b>							
Dépenses sociales	156	188	230	298	376	416	456
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	37	41	42	46	52	53	52
Dépenses sociales/PIB (%)	4	5	5	6	7	7	7
<b>Malawi 2/</b>							
Dépenses sociales	208	167	205	226	255	287	316
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	66	56	64	60	65	68	69
Dépenses sociales/PIB (%)	12	10	11	11	12	12	12
<b>Mali</b>							
Dépenses sociales	103	105	123	136	122	128	134
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	24	28	28	27	21	20	19
Dépenses sociales/PIB (%)	4	4	5	5	4	4	4

Tableau 6 (fin). Dépenses sociales des pays parvenus au Point de décision, par pays  
(En millions d'USD)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Mauritanie</b>							
Dépenses sociales	85	95	84	117	118	127	141
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	35	39	40	32	39	41	43
Dépenses sociales/PIB (%)	9	10	9	11	11	11	12
<b>Mozambique</b>							
Dépenses sociales	259	312	343	336	351	391	425
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	53	66	78	66	59	56	54
Dépenses sociales/PIB (%)	6	8	10	9	8	8	8
<b>Nicaragua 2/</b>							
Dépenses sociales	343	344	379	342	373	407	448
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	60	58	66	56	55	55	56
Dépenses sociales/PIB (%)	15	14	15	13	14	14	14
<b>Niger 2/</b>							
Dépenses sociales	104	88	95	122	150	159	164
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	58	57	52	54	63	61	57
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	5	6	7	7	6
<b>Rwanda 2/</b>							
Dépenses sociales	75	73	90	96	112	129	150
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	40	41	47	45	44	46	48
Dépenses sociales/PIB (%)	4	4	5	5	6	6	7
<b>São Tomé-et-Principe 2/</b>							
Dépenses sociales	8	8	9	10	11	13	12
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	88	79	83	83	85	93	78
Dépenses sociales/PIB (%)	17	17	18	19	19	20	17
<b>Sénégal</b>							
Dépenses sociales	254	226	293	...	...	...	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	31	28	35	...	...	...	...
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	6	...	...	...	...
<b>Sierra Leone 2/</b>							
Dépenses sociales	15	15	25	46	...	...	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	32	21	25	40	...	...	...
Dépenses sociales/PIB (%)	2	2	3	6	...	...	...
<b>Tanzanie</b>							
Dépenses sociales 4/	289	352	622	837	1,025	1,090	...
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	30	36	56	75	88	88	...
Dépenses sociales/PIB (%)	3	4	7	9	11	11	...
<b>Ouganda</b>							
Dépenses sociales	306	401	438	569	593	614	633
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	40	60	72	77	71	67	63
Dépenses sociales/PIB (%)	5	7	8	9	9	8	8
<b>Zambie 2/</b>							
Dépenses sociales	166	149	205	231	261	286	313
Dépenses sociales/recettes publiques (en %)	30	24	30	33	34	34	34
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	6	6	6	6	6
<b>Dépenses sociales totales</b>	5,330	5,930	6,898	7,637	8,178	7,902	7,326
<b>Ratio des dépenses sociales aux recettes publiques</b>							
Moyenne simple	49	54	59	64	66	64	61
Moyenne pondérée	37	43	47	53	59	60	56
<b>Ratio des dépenses sociales au PIB</b>							
Moyenne simple	8	9	9	10	11	11	11
Moyenne pondérée	6	7	8	9	10	10	9

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les données couvrent les dépenses sociales profitables aux pauvres (santé, enseignement non universitaire, installations d'assainissement de base et certains programmes de développement urbain et rural).

2/ Les chiffres de 2000 indiquent dans une large mesure les montants consacrés aux dépenses sociales avant l'allègement PPTE, car ces pays ont atteint le Point de décision à fin 2000 ou en 2001. Ils ne ressentiront donc le plein impact de l'Initiative PPTE qu'à partir de 2001 ou par la suite.

3/ Les données communiquées pour le Ghana ne couvrent pas toutes les dépenses des ministères de la Santé et de l'Éducation. Manquent ici les apports des bailleurs de fonds et les dépenses financées sur des ressources internes. Pour 2002, les données ne sont pas basées sur les résultats ou les données finales du budget et ne sont pas directement comparables avec les données de 1998-2001.

4/ Les données prévisionnelles de 2003 et 2004 sont subordonnées à l'existence d'un financement extérieur adéquat.

**Tableau 7. Coût estimatif de l'allégement PPTE pour chaque PPTE, par groupe de créanciers 1/**  
(26 pays)

(en millions d'USD, en VAN de fin 2001)  
O:\Drafts\OC\HIPC\HIPC progress report\spring2002\Appendix Tab.15

	Total général (26 pays)	(en % du total)	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroun	Tchad	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée- Bissau	Guyana	Honduras		
Total	25,943	100	281	1,438	466	1,336	170	1,275	71	2,063	578	441	636	589		
Créanciers bilatéraux	12,236	47	81	472	84	992	36	512	18	1,023	230	225	239	228		
<i>Dont :</i>																
Club de Paris	8,738	33	68	444	30	913	15	402	5	781	162	159	191	179		
Non-Club de Paris	2,888	12	14	21	54	14	20	80	13	32	66	65	27	47		
Commerciaux	611	2	0	7	0	66	1	30	0	211	3	1	21	3		
Créanciers multilatéraux	13,709	53	200	968	382	343	134	763	52	1,040	348	216	397	361		
<i>Dont :</i>																
Banque mondiale	6,502	24	89	213	184	190	68	463	24	737	161	99	74	104		
FMI	2,112	8	26	93	50	39	18	34	2	106	33	13	81	32		
BAD/FAD	1,807	7	40	0	70	83	37	216	17	124	80	64	0	0		
BID	1,194	5	0	516	0	0	0	0	0	0	0	0	126	142		
Autres	2,094	8	45	146	77	31	11	49	9	73	74	41	117	83		
			Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	Sao Tomé-et- Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Total	863	681	554	659	2253	3463	552	480	103	518	566	2149	1108	2649		
Créanciers bilatéraux	485	172	171	277	1415	2273	224	59	31	225	253	1067	204	1238		
<i>Dont :</i>																
Club de Paris	406	137	112	145	1105	923	111	37	21	134	177	799	128	1154		
Non-Club de Paris	75	15	57	131	256	1307	110	22	10	91	38	202	62	59		
Commerciaux	4	20	3	0	54	44	2	0	0	1	38	67	13	24		
Créanciers multilatéraux	378	509	383	382	839	1190	328	420	72	293	313	1082	905	1411		
<i>Dont :</i>																
Banque mondiale	267	351	192	106	461	201	180	241	25	131	115	736	569	523		
FMI	23	32	61	50	149	86	29	46	0	48	116	127	178	638		
BAD/FAD	63	75	72	77	157	0	39	79	36	60	40	132	89	155		
BID	0	0	0	0	0	410	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres	25	51	59	150	72	493	79	53	10	54	42	86	69	95		

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les données sont exprimées en VAN 2001, à la différence des chiffres du Point de décision utilisés dans le tableau 1. Ainsi, pour la Bolivie, l'allégement PPTE au titre du cadre initial est de USD 448 millions en VAN 1998, ou de USD 534 millions en VAN 2001, tandis que l'allégement PPTE renforcé est de USD 854 millions estimés au Point de décision (en VAN 2000) et de USD 905 millions en VAN 2001. D'où un total au Point de décision de 1,302 millions de dollars au tableau 1, et un total en VAN 2001 de USD 1,438 millions dans le présent tableau.

**Tableau 8. Aide fournie par la Banque mondiale au titre de l'Initiative PPTE, calendrier et montants estimatifs, 2002-2009**

(en millions d'USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Service de la dette avant allégement PPTE</b>										
Bénin	11	12	14	15	16	17	17	18	18	19
Bolivie	18	21	24	25	27	28	31	32	36	38
Burkina Faso	13	15	19	20	20	22	23	23	23	25
Cameroun	80	72	60	54	55	41	34	29	30	30
Tchad	-	10	10	10	11	12	13	14	15	18
Éthiopie	35	37	42	48	50	54	57	59	63	65
Gambie	4	4	4	4	5	5	5	6	6	6
Ghana	-	55	62	67	72	79	85	89	95	101
Guinée	20	22	22	24	25	26	29	30	33	35
Guinée-Bissau	4	5	5	6	6	7	7	7	7	8
Guyana	2	3	4	4	4	5	5	5	5	5
Honduras	49	36	33	29	22	21	20	17	16	7
Madagascar	28	30	31	33	35	37	40	44	47	48
Malawi	-	30	34	38	41	42	47	49	50	53
Mali	20	23	24	26	28	30	32	33	34	36
Mauritanie	7	9	9	10	10	11	12	13	13	13
Mozambique	19	19	22	24	27	30	31	33	36	38
Nicaragua	12	11	9	9	11	13	14	14	15	17
Niger	13	14	15	16	17	17	20	22	24	24
Rwanda	12	14	16	17	18	19	21	21	22	23
Sao Tomé-et-Principe	-	1	2	1	1	2	2	2	2	2
Sénégal	30	30	30	32	33	36	38	41	44	45
Sierra Leone	-	5	6	8	10	10	11	11	11	11
Tanzanie	45	54	60	63	70	70	71	75	78	80
Ouganda	33	39	45	53	62	72	73	74	92	93
Zambie	17	22	26	31	34	40	45	48	47	49
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>594</b>	<b>625</b>	<b>665</b>	<b>710</b>	<b>746</b>	<b>780</b>	<b>806</b>	<b>864</b>	<b>889</b>
<b>Service de la dette après allégement PPTE</b>										
Bénin	8	6	7	7	8	8	8	9	9	10
Bolivie										
après : aide PPTE initiale	0	1	17	25	27	28	31	32	36	38
aide PPTE renforcée	0	0	9	12	13	14	15	16	18	19
Burkina Faso										
après : aide PPTE initiale	10	9	13	14	15	16	17	17	17	18
aide PPTE renforcée	7	2	6	6	6	8	8	9	9	9
Cameroun	58	46	30	7	9	11	12	12	15	27
Tchad	-	7	5	5	6	6	6	7	8	9
Éthiopie	35	24	15	17	18	19	20	21	23	23
Gambie	4	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Ghana	-	55	29	22	24	26	28	29	31	33
Guinée	20	11	11	12	12	13	14	15	17	18
Guinée-Bissau	4	-	-	0	1	1	1	1	1	1
Guyana										
après : aide PPTE initiale	7	7	6	7	6	5	5	5	5	5
aide PPTE renforcée	7	5	4	4	4	2	2	2	2	2
Honduras	39	18	9	3	1	1	1	1	1	1
Madagascar	28	15	16	16	17	18	20	22	23	24
Malawi	-	14	15	17	18	19	21	22	22	24
Mali										
après : aide PPTE initiale	18	19	21	22	24	27	29	30	31	32
aide PPTE renforcée	16	9	10	11	12	13	14	14	15	16
Mauritanie	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5
Mozambique										
après : aide PPTE initiale	8	9	9	10	11	11	12	13	14	15
aide PPTE renforcée	1	2	4	4	4	4	4	5	5	13
Nicaragua	12	6	1	1	1	1	1	1	1	2
Niger	13	5	5	5	6	6	7	7	8	8
Rwanda	12	2	2	2	2	2	2	2	3	3
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0
Sénégal	25	16	15	16	17	18	19	20	22	31
Sierra Leone	-	5	2	1	1	1	1	1	1	1

**Tableau 8 (fin). Aide fournie par la Banque mondiale au titre de l'Initiative PPTE, calendrier et montants estimatifs, 2002-2009**  
(en millions d'USD)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Service de la dette après allègement PPTE</b>										
Tanzanie	35	17	18	20	22	22	22	23	24	25
Ouganda 1/										
après : aide PPTE initiale	16	19	25	33	54	64	65	66	83	83
aide PPTE renforcée	12	9	13	19	29	35	36	36	51	51
Zambie	17	4	4	5	5	6	7	7	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>355</b>	<b>281</b>	<b>235</b>	<b>218</b>	<b>242</b>	<b>260</b>	<b>277</b>	<b>291</b>	<b>324</b>	<b>363</b>
<b>Allègement consenti par la Banque mondiale</b>										
Bénin	3	6	7	8	8	9	9	9	9	10
Bolivie	18	21	15	13	13	14	15	16	18	19
dont au titre : du cadre initial	18	21	6	-	-	-	-	-	-	-
de l'Initiative renforcée	-	0	9	13	13	14	15	16	18	19
Burkina Faso	6	13	13	13	14	14	14	14	15	16
dont au titre : du cadre initial	3	6	6	6	6	6	6	6	6	7
de l'Initiative renforcée	3	7	7	7	8	8	8	8	9	9
Cameroun	14	27	30	47	45	31	22	17	15	3
Tchad	-	3	5	5	6	6	7	7	8	9
Éthiopie	-	13	27	31	32	35	36	38	41	42
Gambie	-	2	2	2	2	2	3	3	3	3
Ghana	-	-	33	45	49	53	57	60	64	68
Guinée	-	11	11	12	12	13	14	15	16	18
Guinée-Bissau	1	5	5	5	5	6	6	6	7	7
Guyana	1	4	4	4	4	5	5	5	5	5
dont au titre : du cadre initial	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
de l'Initiative renforcée	0	2	2	2	3	3	3	3	3	3
Honduras	10	18	24	26	21	20	19	16	15	6
Madagascar	-	15	16	16	17	18	20	22	23	24
Malawi	-	17	19	21	23	23	26	27	28	30
Mali	4	14	14	15	16	17	18	19	19	20
dont au titre : du cadre initial	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
de l'Initiative renforcée	2	10	11	11	13	14	15	15	16	17
Mauritanie	5	6	6	6	7	7	8	8	9	9
Mozambique	18	17	18	21	23	26	27	28	31	25
dont : au titre du cadre initial	11	11	13	14	16	19	19	20	22	23
de l'Initiative renforcée	7	6	5	6	7	8	8	8	9	3
Nicaragua	-	6	8	8	10	11	13	13	13	15
Niger	-	9	10	10	11	12	14	15	16	16
Rwanda	-	12	14	15	16	17	18	19	19	20
Sao Tomé-et-Principe	-	1	2	1	1	1	1	2	2	2
Sénégal	5	14	15	16	17	18	19	20	22	14
Sierra Leone	-	-	4	7	8	9	10	10	10	10
Tanzanie	10	38	41	44	48	49	49	52	54	55
Ouganda	21	29	32	34	33	37	37	37	41	42
dont au titre : du cadre initial	17	20	20	20	8	8	8	8	9	9
de l'Initiative renforcée	4	10	12	14	25	29	29	29	32	33
Zambie	0	19	22	26	29	34	38	40	40	41
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>318</b>	<b>395</b>	<b>452</b>	<b>472</b>	<b>488</b>	<b>505</b>	<b>517</b>	<b>542</b>	<b>528</b>
<b>Pour mémoire</b>										
<b>Réduction moyenne annuelle du service de la dette 2/</b>	<b>24%</b>	<b>54%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>	<b>66%</b>	<b>65%</b>	<b>65%</b>	<b>64%</b>	<b>63%</b>	<b>59%</b>

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Ces chiffres diffèrent de ceux du document du 2ème Point d'achèvement, qui ne tenait pas compte des nouveaux emprunts contractés. entre le Point de décision initial et le Point de décision au titre de l'Initiative renforcée.

2/ Moyenne pondérée.

**Tableau 9. Initiative PPTE renforcée : État des engagements de contribution des bailleurs de fonds bilatéraux  
au Fonds fiduciaire PPTE administré par l'IDA 1/**

(Au 20 mars 2002, en millions d'USD)

Baillleur de fonds	(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(6)	Pour mémoire :	
	à fin-août 1999	Contributions promises		Total des contributions bilatérales, versées ou non (Cols.1,3) 3/ 4/	Total des contributions bilatérales versées	Contributions non versées/ engagements de contributions bilatérales (Col.4-5)	Total des contributions promises, y compris celles imputées via l'UE		
		Après août 1999					aux bilatéraux (Cols. 4,2)		
		UE/CE 2/	Bilatérales						
Australie 5/	7		7	14	14			14	
Autriche 5/		17	26	26	26			44	
Belgique	13	25	7	20	20			45	
Canada	27		86	114	114			114	
Danemark	26	15	19	45	42	3	6/	60	
Finlande	15	10	13	28	20	8		38	
France	21	160	21	21		21		181	
Allemagne	24	154	48	72	50	22	6/	226	
Grèce	1	8	2	3	3			11	
Islande 5/			2	2	2			2	
Irlande	15	4	5	20	15	5		24	
Italie 5/		83	70	70	36	34	6/	153	
Japon	10		190	200	115	85		200	
Corée 7/									
Luxembourg	1	2		1	1			2	
Pays-Bas 8/	61	34	77	138	138			172	
Nouvelle Zélande 5/			2	2	2			2	
Norvège	42		37	80	80			80	
Portugal	15	6		15	15			21	
Espagne	15	39	70	85	40	45	6/	124	
Suède	28	18	30	58	58			76	
Suisse	30		30	60	60			60	
Royaume-Uni 9/	171	85	50	221	109	112		306	
États-Unis			600	600	238	362		600	
<i>Total contributions UE/CE</i>		661		661	500	161	6/		
<b>Total</b>	<b>522</b>	<b>661</b>	<b>1,371</b>	<b>2,554</b>	<b>1,697</b>	<b>857</b>		<b>2,554</b>	

Source : IDA.

1/ Ces montants sont approximatifs. Certains engagements de contributions sont libellés dans la monnaie nationale du bailleur et plusieurs ont la forme de billet à ordre.

2/ À titre d'exemple, le taux de change utilisé est de 0,90 EURO pour 1 USD, et l'imputation aux États membres est fonction de leurs contributions respectives au FED8. 304 millions d'EURO (ég. À USD 274 millions) du total ont été reçus.

3/ Y compris dotations du Fonds de bonification d'intérêts (ISF) au Fonds fiduciaire PPTE. Environ 100 millions d'actifs excédentaires de l'ISF n'ont pas encore été alloués ou promis au Fonds fiduciaire PPTE.

4/ Beaucoup de bailleurs de fonds ont contribué à l'allègement de la dette dans le cadre d'autres initiatives et mécanismes dont le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA ( qui finance des actions de réduction de la dette commerciale) et des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale de tel ou tel pays.

Surtout, un surcroît d'allègement du service de la dette a été accordé à plusieurs pays d'Amérique centrale au lendemain du cyclone Mitch dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence à ces pays. Parmi les bailleurs bilatéraux ayant ainsi contribué à alléger le service de la dette du Honduras et du Nicaragua figurent (en millions d'USD) : l'Espagne - 30 ; la Norvège - 15,3 ; les Pays-Bas - 12,8 ; la Suisse - 18,3 ; l'Italie - 12 ; le Royaume-Uni - 16,3 ; l'Autriche - 2,7 ; le Canada - 5,4 ; l'Allemagne - 13,2 ; la Suède - 23,4 ; les États-Unis - 25 ; et le Danemark - 10,9 (grâce à un fonds fiduciaire bilatéral administré par la BID).

Ces ressources ne sont pas incluses ici, l'allègement assuré par l'Initiative PPTE venant en sus de ces efforts.

5/ Les contributions fournies par l'Australie, l'Islande, et la Nouvelle Zélande sont affectées à l'allègement de la dette consenti par la BIRD/IDA.

Sur la contribution de l'Italie et celle de l'Autriche, 25 et 18 millions de dollars, respectivement, sont disponibles pour financer l'allègement de dette devant être assuré par l'IDA.

6/ Dans le cas de ces bailleurs de fonds, des accords de contribution ont été signés, qui couvrent tout ou partie du solde non encore versé.

7/ La Corée a confirmé qu'elle contribuerait au Fonds fiduciaire PPTE, sans indiquer de montant exact.

8/ Par ailleurs, les Pays-Bas ont fourni 20 millions de dollars pour financer l'allègement consenti par le FMI à la Zambie en sus de l'allègement prévu par l'Initiative.

Ce montant n'est pas inclut dans la contribution indiquée ici.

9/ Par ailleurs, le Royaume-Uni a versé 31,5 millions de DTS au Fonds fiduciaire PPTE, les affectant spécifiquement à l'allègement de la dette de l'Ouganda envers le FMI.

**Tableau 10. Etat des engagements d'aide du FMI au titre de l'Initiative PPTE  
au 22 mars 2002**  
(En millions de DTS, en VAN)

État membre	Point de décision	Point d'achèvement	Montant engagé	Montant décaissé
Bénin	Juill. 2000	Flottant	18.4	7.4
Bolivie	Sept. 1997 1/	Sept. 1998	21.2	21.2
Bolivie 3/	Févr. 2000	Juin 2001	44.2	44.2
Burkina Faso	Sept. 1997 1/	Juill. 2000	16.3	16.3
Burkina Faso	Juill. 2000	Flottant	15.0	4.2
Cameroun	Oct. 2000	Flottant	28.5	2.5
Tchad	Mai 2001	Flottant	14.3	2.9
Côte d'Ivoire	Mars 1998 2/	-	16.7 4/	-
Éthiopie	Nov. 2001	Flottant	26.9	4.0
Gambie	Déc. 2000	Flottant	1.8	0.1
Ghana	Févr. 2002	Flottant	90.1	9.9
Guinée	Déc. 2000	Flottant	24.2	2.4
Guinée Bissau	Déc. 2000	Flottant	9.2	0.5
Guyana	Déc. 1997 1/	Mai 1999	25.6	25.6
Guyana	Nov. 2000	Flottant	30.7	6.1
Honduras	Juin 2000	Flottant	22.7	4.5
Madagascar	Déc. 2000	Flottant	16.6	2.1
Malawi	Déc. 2000	Flottant	23.1	2.3
Mali	Sept. 1998 1/	Sep. 2000	10.8	10.8
Mali	Sept. 2000	Flottant	33.6	6.4
Mauritanie	Févr. 2000	Flottant	34.8	16.9
Mozambique	Avril 1998 1/	Juin 1999	93.2	93.2
Mozambique 3/	Avril 2000	Sept. 2001	14.8	14.8
Nicaragua	Déc. 2000	Flottant	63.0	-
Niger	Déc. 2000	Flottant	21.6	1.5
Rwanda	Déc. 2000	Flottant	33.8	9.1
Sao Tomé-et-Principe	Déc. 2000	Flottant	-	-
Sénégal	Juin 2000	Flottant	33.8	4.8
Sierra Leone	Mars 2002	Flottant	98.5	23.6
Tanzanie 3/	Mars 2000	Nov. 2001	96.4	96.4
Ouganda	Avril 1997 1/	Avril 1998	51.5	51.5
Ouganda 3/	Févr. 2000	Mai 2000	70.2	70.2
Zambie	Déc. 2000	Flottant	468.8	117.2
27 pays membres, dont 26 ont déjà reçu une promesse d'allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée			1,570.2	672.8

Source : [www.imf.org/external/fin.htm](http://www.imf.org/external/fin.htm).

1/ Point de décision au titre du Cadre initial de l'Initiative.

2/ Point de décision au titre du Cadre initial. L'aide du FMI sera engagée au Point d'achèvement sous réserve que les autres créanciers aient donné des assurances satisfaisantes de fourniture d'une aide exceptionnelle au titre de l'Initiative.

3/ Y compris les intérêts (en valeur nominales) sur les montants engagés, mais pas décaissés durant la période intérimaire.

4/ Équivalent du montant engagé de 22,5 millions de dollars au taux de change du Point de décision (17/3/98).



**Tableau 11. Prestation de l'aide du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée  
(Situation début mars 2002)**

*(en millions d'USD)*

	Chiffres effectifs				Projections									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Service de la dette envers le FMI, avant allègement PPTE 1/</b>														
Bénin	...	...	14	16	16	16	12	9	6	4	2	2	1	-
Bolivie	42	34	31	32	29	29	36	32	25	18	11	2	-	-
Burkina Faso	...	...	11	15	15	18	19	16	12	10	6	3	1	-
Cameroun	...	...	21	5	2	6	20	33	40	40	36	22	9	-
Tchad	...	...	...	4	8	10	12	14	13	8	6	4	2	-
Éthiopie 2/	...	...	...	...	11	15	12	10	8	10	9	7	-	-
Gambie	...	...	...	1	0	0	1	2	3	3	3	2	1	-
Ghana	...	...	...	...	13	22	40	48	38	47	42	23	15	-
Guinée	...	...	9	13	13	16	21	20	15	14	8	3	1	-
Guinée Bissau	...	...	1	1	1	3	3	3	3	2	1	1	1	-
Guyana	...	22	26	17	17	17	18	16	14	9	6	2	0	-
Honduras	...	...	10	14	45	42	15	26	22	22	21	13	0	-
Madagascar	...	...	6	3	5	9	9	12	20	16	13	13	11	-
Malawi	...	...	10	8	8	10	13	14	11	8	6	3	1	-
Mali	...	...	19	24	29	29	30	25	18	12	8	4	1	-
Mauritanie	...	...	12	15	18	19	16	13	9	6	2	2	0	-
Mozambique	...	32	31	29	24	20	21	23	21	16	11	4	-	-
Nicaragua	...	...	7	7	7	9	17	26	26	26	24	13	1	-
Niger	...	...	3	2	5	10	13	13	12	9	4	1	1	-
Rwanda	...	...	13	12	8	3	6	10	12	12	10	7	3	-
Sao Tomé-et-Principe	...	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Sénégal	...	...	25	31	31	40	48	42	32	22	13	9	3	-
Sierra Leone	...	...	...	...	32	32	21	8	5	13	12	12	12	12
Tanzanie 2/	...	...	32	27	26	26	31	48	59	64	48	38	-	-
Ouganda 2/	...	60	53	50	43	44	51	46	36	25	13	2	2	-
Zambie	...	...	9	222	219	219	219	220	5	4	3	1	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>149</b>	<b>344</b>	<b>546</b>	<b>626</b>	<b>665</b>	<b>704</b>	<b>727</b>	<b>464</b>	<b>422</b>	<b>319</b>	<b>195</b>	<b>66</b>	<b>12</b>
<b>Service de la dette envers le FMI après allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée 1/</b>														
Bénin	...	...	11	11	10	10	8	7	5	2	2	2	1	-
Bolivie	36	23	21	23	18	18	18	18	17	11	2	-	-	-
Burkina Faso	...	...	8	8	8	8	9	8	8	8	6	3	1	-
Cameroun	...	...	21	2	2	4	14	24	32	32	30	17	7	-
Tchad	...	...	...	2	5	5	8	11	11	7	6	4	2	-
Éthiopie 2/	...	...	...	...	7	9	7	4	4	4	3	3	-	-
Gambie	...	...	2	1	0	0	1	2	2	2	2	2	1	-
Ghana	...	...	...	...	4	5	14	21	22	28	26	19	15	-
Guinée	...	...	9	10	11	11	11	10	11	11	8	3	1	-
Guinée Bissau	...	...	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	-
Guyana	...	15	17	4	6	6	6	6	6	6	6	2	0	-
Honduras	...	...	8	9	38	35	10	22	18	20	21	13	0	-
Madagascar	...	...	6	2	3	3	4	6	15	14	13	13	11	-
Malawi	...	...	10	5	4	5	5	7	5	5	5	3	1	-
Mali	...	...	18	16	18	18	18	15	10	7	5	4	1	-
Mauritanie	...	...	7	6	8	8	7	6	4	4	2	2	0	-
Mozambique	...	18	0	2	4	6	7	7	5	5	5	3	-	-
Nicaragua	...	...	7	7	4	5	6	2	6	7	6	5	1	-
Niger	...	...	3	2	3	5	5	5	5	5	4	1	1	-
Rwanda	...	...	13	4	2	1	2	1	4	4	4	4	3	-
Sao Tomé-et-Principe	...	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Sénégal	...	...	24	25	25	31	35	30	26	22	13	9	3	-
Sierra Leone	...	...	...	...	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Tanzanie 2/	...	...	25	7	2	5	15	36	48	53	38	28	-	-
Ouganda 2/	...	45	31	21	17	20	25	24	24	17	10	2	2	-
Zambie	...	...	9	71	63	63	113	109	5	4	3	1	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>102</b>	<b>252</b>	<b>238</b>	<b>265</b>	<b>284</b>	<b>350</b>	<b>383</b>	<b>296</b>	<b>288</b>	<b>232</b>	<b>147</b>	<b>53</b>	<b>1</b>

**Tableau 11 (fin) . Prestation de l'aide du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée  
(Situation début mars 2002)**

*(en millions d'USD)*

	Chiffres effectifs				Projections									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Aide du FMI au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée 3/</b>														
Bénin	...	...	2	5	6	6	4	2	1	1	-	-	-	-
Bolivie	6	11	10	9	11	11	18	14	7	1	-	-	-	-
Burkina Faso	...	...	3	7	7	9	10	8	3	2	-	-	-	-
Cameroun	...	...	-	3	0	2	6	9	8	8	6	5	1	-
Tchad	...	...	-	2	3	5	5	3	2	1	0	0	-	-
Éthiopie 2/	...	...	...	...	4	6	6	5	4	7	6	4	-	-
Gambie	...	...	-	0	0	0	0	0	1	1	1	0	-	-
Ghana	...	...	...	...	9	17	26	27	16	19	16	4	-	-
Guinée	...	...	-	3	2	5	10	10	5	3	0	0	-	-
Guinée Bissau	...	...	-	1	1	2	2	2	3	2	1	0	0	-
Guyana	...	8	9	13	12	11	12	10	8	3	0	-	-	-
Honduras	...	...	2	5	7	7	5	4	4	1	-	-	-	-
Madagascar	...	...	-	1	3	5	4	6	5	2	0	0	-	-
Malawi	...	...	-	3	4	5	8	7	6	3	1	0	-	-
Mali	...	...	1	8	11	11	12	10	8	6	3	-	-	-
Mauritanie	...	...	5	8	10	11	8	7	5	2	-	-	-	-
Mozambique	...	14	31	27	20	14	14	16	16	11	6	1	-	-
Nicaragua	...	...	-	-	3	4	11	24	20	19	17	8	-	-
Niger	...	...	-	1	1	5	8	8	7	4	0	0	-	-
Rwanda	...	...	-	9	6	2	3	8	8	8	6	3	-	-
Sao Tomé-et-Principe	...	...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	...	...	2	6	6	10	13	12	5	-	-	-	-	-
Sierra Leone	...	...	...	...	30	30	19	6	4	12	12	11	11	12
Tanzanie 2/	...	...	7	19	25	21	16	12	12	11	11	10	-	-
Ouganda 2/	...	15	21	29	26	24	26	22	12	8	2	0	-	-
Zambie	...	...	-	151	156	156	107	111	0	0	0	0	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	<b>92</b>	<b>308</b>	<b>361</b>	<b>381</b>	<b>354</b>	<b>344</b>	<b>168</b>	<b>133</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Pour mémoire</b>														
<b>annuelle du service de la dette 4/</b>	<b>13%</b>	<b>32%</b>	<b>27%</b>	<b>56%</b>	<b>58%</b>	<b>57%</b>	<b>50%</b>	<b>47%</b>	<b>36%</b>	<b>32%</b>	<b>27%</b>	<b>25%</b>	<b>20%</b>	<b>95%</b>

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Montants des obligations envers le Fonds tels qu'ils ressortent des documents du Point de décision de l'Initiative PPTE renforcée de chaque membre, modifiés en tant que de besoin.

2/ Données de l'exercice.

3/ Compte tenu du taux de change DTS/USD en vigueur au Point d'achèvement (pour l'aide PPTE initiale) ou au Point de décision (pour l'initiative PPTE renforcée).

Y compris revenu prévisionnel des placements.

4/ Moyenne pondérée.

Tableau 12. Estimations des coûts incombant aux autres créanciers multilatéraux

(En millions d'USD, en VAN de 2001)

Rapport d'avancement PPTe/printemps2002/Appendice Tab.15	Coût total (34 pays) 1/	Pays parvenus au Point de décision (26 countries) 2/
<b>Total autres créanciers multilatéraux</b>	<b>2,551</b>	<b>2,094</b>
UE/BEI	507	406
CABEI/BCIE	539	539
FIDA	273	237
BADEA	212	157
Fonds de l'OPEP	173	149
BIsD	138	130
BEI	85	73
SAD	102	102
BAsD	70	0
FADES	68	68
BOAD	65	43
CMCF	63	63
BCEAO	34	6
FONPLATA	27	27
NDF	24	24
BDC	19	19
CEDEAO	15	15
FMA	13	13
BDEAC	4	1
PTA Bank	8	8
NIB	4	4
BDAE	4	4
FEGECE	4	3
UE	94	2
FOCEM	2	2
FSID	1	1
BDEGL	4	0
Pour mémoire :		
BMD européennes 3/	714	509
BMD latino-américaines 4/	750	750
BMD arabes 5/	430	367
BMD africaines 6/	133	80
Autres BMD 7/	523	389

Sources : Déclaration des créanciers ; et estimation des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Hors Angola, Kenya, RDP lao, Libéria, Somalie, Soudan Viet Nam et Yemen. Les coûts incombant à la Banque mondiale, au FMI, à la BAID et à la BID figurent au Tableau 8 de l'Appendice.

2/ Les 26 pays parvenus au Point de décision sont les suivants: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

3/ Y compris UE/BEI, NDF et NIB.

4/ Y compris BCIE, SAD, CMCf, FONPLATA et BDC.

5/ Y compris BADEA, BIsD, FADES et FMA.

6/ Y compris BOAD, BCEAO, BDEAC, CEDEAO, PTA Bank, BDAE et FEGECE.

7/ Y compris OPEP, FIDA, BAsD et FOCEM.

**Tableau 13. Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allégement PPTE, par pays créancier 1/**  
(26 pays)

(En millions d'USD, en VAN 2001)

	Total	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroun	Tchad	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée- Bissau	Guyana	Honduras
<i>(26 countries)</i>													
<b>Total</b>	<b>8,737</b>	<b>68</b>	<b>444</b>	<b>30</b>	<b>913</b>	<b>15</b>	<b>402</b>	<b>5</b>	<b>781</b>	<b>162</b>	<b>159</b>	<b>192</b>	<b>179</b>
Australie	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Autriche	186	-	11	2	76	0	2	2	13	2	-	-	-
Belgique	145	1	25	-	35	-	1	-	1	1	4	-	-
Brésil	204	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	-	-
Canada	103	0	1	-	36	-	0	-	10	-	-	1	2
Danemark	23	-	0	-	17	-	-	-	-	-	-	1	1
Finlande	12	-	-	-	0	-	1	-	4	-	-	-	-
France	1,452	28	21	18	441	11	2	2	48	85	5	1	5
Allemagne	976	1	107	-	153	0	22	-	60	1	2	7	8
Israël	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	716	10	22	3	37	1	49	-	16	8	85	-	16
Japon	2,253	9	162	-	10	-	7	-	466	20	-	1	99
Pays-Bas	157	4	9	3	8	0	0	0	41	-	-	5	2
Norvège	27	10	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	0
Portugal	226	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44	-	-
Russie	904	2	-	0	-	0	273	-	-	19	8	1	-
Afrique du Sud	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	404	-	49	4	26	2	6	-	23	2	6	-	32
Suède	44	-	1	-	14	-	8	-	14	-	-	-	-
Suisse	88	-	-	-	9	-	-	-	68	-	-	-	1
Trinité-et-Tobago	115	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115	-
Royaume-Uni	366	2	11	1	38	-	4	-	-	1	-	49	-
Etats-Unis	327	0	25	-	14	-	26	-	18	20	-	12	13

**Tableau 13 (fin) . Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allégement PPTE, par pays créancier 1/**  
(26 pays)

(En millions d'USD, en VAN 2001)

	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>137</b>	<b>112</b>	<b>145</b>	<b>1,104</b>	<b>923</b>	<b>111</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>134</b>	<b>177</b>	<b>799</b>	<b>128</b>	<b>1,154</b>
Australie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	8	7	-	22	7	1	-	2	-	-	0	16	12	3
Belgique	8	-	-	-	-	-	-	-	1	2	8	60	-	-
Brésil	-	-	-	8	89	32	-	-	-	-	-	42	-	26
Canada	6	-	-	-	-	-	-	2	-	0	-	18	-	26
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Finlande	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	2	-
France	97	5	69	55	213	37	80	22	3	53	12	53	13	74
Allemagne	18	0	-	2	86	240	-	-	4	16	7	35	1	209
Israël	0	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	5	-
Italie	32	-	0	0	194	46	-	-	5	16	31	71	37	37
Japon	144	121	27	31	66	108	15	10	-	21	51	330	28	528
Pays-Bas	-	-	1	11	-	19	-	-	-	2	15	37	-	0
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	3	0	-
Portugal	-	-	-	-	177	-	-	-	5	-	-	-	-	-
Russie	50	-	14	-	172	264	-	-	1	-	-	52	-	48
Afrique du Sud	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	27	3	-	13	25	139	6	-	2	10	-	9	22	-
Suède	3	-	-	-	3	-	-	-	-	0	-	-	-	-
Suisse	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	8	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	6	0	1	3	54	1	7	-	-	0	2	66	8	112
Etats-Unis	6	-	0	1	19	28	4	0	-	5	38	7	0	90

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Cf. note 1 au tableau 7.

**Tableau 14. Allégement de la dette assuré par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée**

Pays	Date du Point de décision au titre Cadre renforcé	Allégement intérimaire fourni ?	Apports supplémentaires aux conditions de Cologne ou nouveau rééchelonnement ?	Date du Point d'achèvement révisé	Observations
<b>1. Pays parvenus au Point d'achèvement au titre du cadre renforcé</b>					
Ouganda	Févr. 2000	non	s.o.	Sept. 2000	Point d'achèvement au titre du Cadre renforcé : mai 2000 ; opération du Club de Paris sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne : 11 septembre 2000 ; pas d'allégement intérimaire du Club de Paris, le Point d'achèvement intervenant peu de temps après le Point de décision.
Bolivie	Févr. 2000	non	s.o.	Juillet 2001	Point d'achèvement au titre du cadre renforcé : juin 2001 ; opération du Club de Paris sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne : 10 juillet 2001. Pas d'allégement intérimaire du Club de Paris.
Mozambique	Avril 2000	oui	s.o. cf. observations	Nov. 2001	Point d'achèvement au titre du Cadre renforcé : septembre 2001. Le 9 juillet 1999, le Mozambique a bénéficié d'une réduction du stock de la dette avant date butoir de 90 % en VAN après avoir atteint le Point d'achèvement au titre du Cadre initial, mais les conditions de remboursement n'ont pas encore été définies en l'absence d'un accord aux conditions de Cologne (conclu seulement en novembre 1999). Suite aux inondations dont ce pays a été victime début 2000, les créanciers ont reporté tous les paiements dus par le Mozambique au 30 juin 2001 ou au Point d'achèvement, la première à échoir de ces deux dates étant retenue. Cette date a par la suite été repoussée à décembre 2001, le Mozambique tardant à atteindre le Point d'achèvement.
Tanzanie	Avril 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Janvier 2002	Point d'achèvement au titre du Cadre renforcé : septembre 2001. Opération du Club de Paris sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne : 14 janvier 2002. Les arriérés non réglés à la fin mars 2000 et les échéances au titre des créances avant date butoir exigibles entre avril 2000 et mars 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne, compte non tenu des arriérés accumulés depuis la fin de la période de consolidation du rééchelonnement de 1997 (fin novembre 1999), qui ont été réglés à fin novembre 2000. Dans une lettre d'accompagnement, le Japon a accepté de différer de 3 ans les échéances dues au titre du rééchelonnement de 1997, eu égard au retard persistant de la signature de l'accord bilatéral.
<b>2. Pays faisant l'objet d'un traitement rétroactif</b>					
<b>2a. Pays n'ayant pas bénéficié d'une aide au titre du cadre initial</b>					
Bénin	Juillet 2000	oui	apports supplémentaires	Oct. 2000	Les paiements au titre des créances hors APD arrivant à échéance entre le 18 juillet 2000 et la fin juin 2002 qui ont fait l'objet d'un rééchelonnement des flux (conditions de Londres) en 1993 et ceux au titre des créances hors APD ayant fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés ou rééchelonnés à 85 % et 70 % respectivement. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au Point d'achèvement, les montants rééchelonnés et les intérêts capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers ayant opté pour une réduction de la dette.
Sénégal	Juin 2000	oui	apports supplémentaires	Oct. 2000	Les paiements au titre des créances hors APD arrivant à échéance entre le 12 juillet 2000 et le 19 avril 2002 qui ont fait l'objet d'un rééchelonnement des flux aux conditions de Naples en 1995 et ceux au titre des créances qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1998 ont été annulés ou rééchelonnés. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au Point d'achèvement, les montants rééchelonnés et les intérêts moratoires capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers ayant opté pour une réduction de la dette.
<b>2b. Pays ayant dépassé le Point d'achèvement au titre du cadre initial</b>					
Burkina Faso	Juillet 2000	oui	apports supplémentaires	Oct. 2000	Le Burkina Faso ayant accédé le même jour au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée et au Point d'achèvement en vertu du Cadre initial, les créanciers ont décidé de ne pas accorder de réduction du stock de la dette aux conditions de Lyon à ce pays. Un allégement intérimaire des flux a été fourni au moyen d'apports supplémentaires aux conditions de Cologne. Les paiements au titre des créances hors-APD arrivant à échéance entre le 11 juillet 2000 et fin juin 2001 qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés à 70 %.
Guyana	Nov. 2000	non	s.o.	s.o.	Le 25 juin 1999, le Guyana a bénéficié d'une réduction de l'encours de la dette aux conditions de Lyon après avoir dépassé le Point d'achèvement au titre du Cadre initial. La réduction en VAN appliquée à 65 % du stock de la dette publique à moyen et à long termes avant date butoir a été portée de 67 % à 80 %. Pas d'allégement intérimaire.
Mali	Sept. 2000	oui	apports supplémentaires	Oct. 2000	Le Mali ayant accédé le même jour au Point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée et au Point d'achèvement en vertu du Cadre initial, les créanciers ont décidé de ne pas accorder de réduction du stock de la dette aux conditions de Lyon à ce pays. Allégement intérimaire : apports supplémentaires aux conditions de Cologne : les paiements au titre des créances hors APD arrivant à échéance entre le 8 septembre 2000 et fin juin 2002 qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés ou rééchelonnés. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au Point d'achèvement, les montants rééchelonnés et les intérêts moratoires capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers qui ont opté pour une réduction de la dette.

**Tableau 14 (fin) . Allégement de la dette fourni par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée**

Pays	Date du Point de décision au titre Cadre renforcé	Allégement intérimaire fourni ?	Apports supplémentaires aux conditions de Cologne ou nouveau rééchelonnement ?	Date du Point d'achèvement révisé	Observations
<b>3. Nouveaux pays parvenus au Point de décision</b>					
Cameroun	Oct. 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Janvier 2001	Les arriérés sur la dette avant date butoir accumulés entre octobre et décembre 2000 et toutes les échéances au titre de la dette avant date butoir exigibles entre janvier 2001 et décembre 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne (réduction de 90 % de la dette). Les arriérés non encore réglés à la fin septembre ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction de la dette).
Tchad	Mai 2001	oui	nouveau rééchelonnement	Juin 2001	Les arriérés sur la dette avant date butoir au 30 avril 2001 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples. Les échéances au titre de la dette avant date butoir exigibles entre mai 2001 et mars 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne.
Éthiopie	Nov. 2001	À fournir	apports supplémentaires	...	Les créanciers du Club de Paris ont convenu du principe d'apports supplémentaires aux conditions de Cologne. À confirmer.
Gambie	Déc 2000	non	s.o.	s.o.	Le Club de Paris a convenu du principe d'un rééchelonnement des flux de dette aux conditions de Cologne. À confirmer.
Ghana	Février 2002	À fournir	nouveau rééchelonnement	...	Réunion du Club de Paris prévue pour le printemps 2002.
Guinée	Déc 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Mai 2001	Les échéances au titre de la dette hors APD avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et mars 2001 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne (90 % de réduction de la dette). Les arriérés au titre de la dette avant date butoir non encore réglés à la fin novembre 2000 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction de la dette).
Guinée-Bissau	Déc 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Janvier 2001	Les arriérés à fin novembre 2000 et les échéances exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne (à l'exception des paiements reportés dans le cadre de l'accord de 1995, qui ont été encore différés à des conditions non concessionnelles). Les arriérés au titre de la dette avant date butoir accumulés jusqu'au Point de décision ont été rééchelonnés aux conditions de Lyon (80 % de réduction de la dette), dans la mesure où ils ont été accumulés après que le dossier de la Guinée-Bissau a fait l'objet d'un examen préliminaire dans le cadre de l'Initiative PPTE au début de 1998. Les arriérés au titre de la dette après date butoir ont été différés.
Honduras	Juillet 2000	oui	s.o. Cf. observations	s.o.	Le Honduras ayant bénéficié d'un différé de paiement de toutes ses créances durant la période de novembre 1998 à mars 2002 à la suite de l'ouragan Mitch, les créanciers ont considéré qu'un allégement intérimaire complet avait déjà été fourni à ce pays.
Madagascar	Déc. 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Mars 2001	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et février 2004 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne.
Malawi	Déc 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Janvier 2001	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne. Les créanciers ont également reporté la date butoir du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1997, ce qui a eu pour effet de transformer toutes les créances du Malawi en dette avant date butoir.
Mauritanie	Fév. 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Mars 2000	Les arriérés non réglés à la fin juin 1999 et les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre juillet 1999 et juin 2002 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne. La moitié des intérêts moratoires dus a été capitalisée.
Nicaragua	Déc 2000	À fournir	nouveau rééchelonnement	s.o.	Le Nicaragua avait bénéficié d'un différé de paiement de toutes ses créances entre décembre 1998 et février 2001 à la suite de l'ouragan Mitch. Les créanciers ont accepté d'envisager d'accorder à ce pays un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne une fois qu'un nouveau programme triennal au titre de la FRPC aura été approuvé par le Conseil.
Niger	Déc. 2000	oui	nouveau rééchelonnement	Janvier 2001	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne. Les arriérés non réglés à la fin novembre 2000 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction). Les arriérés au titre des créances après date butoir ont été différés.
Rwanda	Déc. 2000	oui	apports supplémentaires	TOR ; Avril 2000	L'accord de rééchelonnement conclu avec le Club de Paris en avril 2000 aux conditions de Naples a été complété (par courrier) par des apports supplémentaires aux conditions de Cologne pour la période de décembre 2000 à la fin 2001.
Sao Tomé-et-Principe	Déc 2000	À fournir	apports supplémentaires	TOR	L'accord de rééchelonnement conclu avec le Club de Paris en mai 2000 aux conditions de Naples sera complété (par courrier) par des apports supplémentaires aux conditions de Cologne dès que l'examen au titre de la FRPC sera terminé.
Sierra Leone	Mars 2002	À fournir	apports supplémentaires	...	Le Club de Paris Club a convenu du principe d'apports supplémentaires aux conditions de Cologne. À confirmer.
Zambie	Déc. 2000	À fournir	apports supplémentaires	TOR ;	L'accord de rééchelonnement d'avril 1999 avec le Club de Paris aux conditions de Naples sera complété par des apports aux conditions de Cologne (par courrier).

**Tableau 15. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris au titre d'initiatives bilatérales dépassant le cadre de l'Initiative PPTE (1<sup>er</sup> janvier 2002)**

Pays concernés		APD (en %)		Non-APD (en %)		Allègement assuré	
		Avant date butoir	Après date butoir	Avant date butoir	Après date butoir	Au Point de décision (en %)	Au Point d'achèvement (en %)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
Australie	PPTE	100	100	100	100 1/	1/	1/
Autriche	PPTE (Au cas par cas)	Au cas par cas (100)	Au cas par cas (100)	Au cas par cas (100)	-	Au cas par cas	Au cas par cas
Belgique	PPTE	100	100	Au cas par cas (à hauteur de 100 %)	Au cas par cas	flux	Stock
Canada	PPTE 2/	- 3/	- 3/	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	Au cas par cas	-	-	-	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux 4/	Stock
Finlande	PPTE	95	98	-	-	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	-	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100	100	100	-	90–100 flux 5/	Stock 5/
Norvège	PPTE	- 3/	- 3/	100	100 6/	100 flux	Stock
Russie	Au cas par cas	-	-	-	-	-	Stock
Espagne	PPTE	100	Au cas par cas	Au cas par cas	Au cas par cas	-	Stock
Suède	Au cas par cas	- 3/	- 3/	Au cas par cas (100)	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- 3/	- 3/	Au cas par cas	Au cas par cas	Au cas par cas, flux	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 7/	100 flux 7/	Stock
États-Unis	PPTE	100	100	100	100 8/	100 flux	Stock

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ Australie : a) l'allègement non-APD post date butoir s'appliquera aux dettes encourues avant une date à finaliser ; b) les détails du calendrier de l'allègement des flux et du stock de dette restent à finaliser

2/ Canada : y compris le Bangladesh. Le Canada a décrété un moratoire sur le service de toute dette encourue avant fin mars 1999 à compter de janvier 2001 par 11 des 17 pays ayant des obligations de service de la dette envers le Canada. La dette sera annulée au Point d'achèvement. Les pays concernés sont les suivants : Bénin, Bolivie, Cameroun, Éthiopie, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

3/ Les créances d'APD du Canada sur les PPTE ont déjà été annulées à 100 %, sauf la créance détenue sur Myanmar.

4/ France : annulation de 100 % du service de la dette pour toutes les créances commerciales antérieures à la date butoir, à mesure qu'elles arrivent à échéance à compter du Point de décision. Après le Point d'achèvement, les montants correspondant à l'allègement accordé sur les créances d'APD seront affectés à un compte spécial pour financer des projets de développement précis.

5/ Pays-Bas : a) la dette d'APD antérieure et postérieure à la date butoir sera annulée à 100 % au Point de décision ; b) dette non-APD : dans certains cas (Bolivie, Burkina Faso, Mali, Éthiopie, Nicaragua et Tanzanie), les Pays Bas annuleront 100 % des montants consolidés des flux au Point de décision ; tous les autres PPTE bénéficieront d'un allègement intérimaire à hauteur de 90 % de réduction des montants consolidés. Au Point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront d'une annulation à 100 % du stock restant de la dette contractée avant la date-butoir.

6/ Sur la dette contractée avant le 31 décembre 1997.

7/ Royaume-Uni : « au-delà de 100 % » : annulation totale de toutes les dettes des PPTE à compter de leur Point de décision, et remboursement au Point de décision de tout service de la dette acquitté avant ce point.

8/ États-Unis : Traitement à 100 % des créances hors APD postérieures à la date butoir correspondant à des dettes encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).



Note : Les colonnes (1) à (7) décrivent le surcroît d'allègement de dette assuré selon une méthode particulière au titre d'initiatives bilatérales et doivent être considérées dans leur ensemble pour chaque créancier. Dans la colonne (1), le sigle « PPTE » désigne les pays éligibles remplissant effectivement les conditions d'accès au processus de l'Initiative. La mention « 100 % » signifie que l'allègement assuré au titre de l'Initiative PPTE renforcée sera complété à hauteur de 100 % par une initiative bilatérale.

**Tableau 16. Estimations des engagements bilatéraux d'allégement en sus de l'Initiative PPTE 1/**

(en millions d'USD et en %)

Pays	Diminution possible de la dette (en VAN, USD millions)	Ratio VAN de la dette/exportations (En pourcentage)		
		Après allégt PPTE 3/	Après éventuelle remise de dette bilatérale supplémentaire	Réduction en %
Bénin	42	150	139	8
Bolivie	163	150	138	9
Burkina Faso	19	150	144	4
Cameroun	762	150	117	29
Tchad	18	150	143	5
Éthiopie	10	150	149	1
Gambie	2	150	148	1
Ghana	536	69	47	46
Guinée	162	150	129	16
Guinée-Bissau	9	150	131	15
Guyana	90	70	57	22
Honduras	626	104	78	32
Madagascar	386	150	103	45
Malawi	133	150	126	19
Mali	68	150	139	8
Mauritanie	156	137	103	33
Mozambique	265	150	98	54
Nicaragua	286	150	116	29
Niger	38	150	137	9
Rwanda	14	150	139	8
Sao Tomé-et-Principe	2	150	134	12
Sénégal	239	131	115	13
Sierra Leone	32	150	117	28
Tanzanie	240	150	129	16
Ouganda	23	150	147	2
Zambie	614	150	88	70
<b>Total/moyenne</b>	<b>4,935</b>	<b>141</b>	<b>120</b>	<b>21</b>

Sources : Documents du Point de décision de l'Initiative PPTE et estimations des services.

1/ Calculés à titre indicatif pour chaque pays à son Point de décision sur la base des indications fournies à ce jour par les créanciers.

2/ En VAN de l'année du Point de décision.

2/ Dans l'hypothèse d'une fourniture sans conditions de l'aide.

**Tableau 17. Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers officiels non membres du Club de Paris, par pays créancier 1/**  
(26 pays)

(en millions d'USD, en VAN 2001)

O:\Drafts\OC\HIPC\HIPC progress report\spring2002\Appendix Tab.15

	Total	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroun	Tchad	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras
<i>(26 pays)</i>													
<b>Créancier bilatéral officiel non membre du Club de Paris</b>	<b>2,889</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>54</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>27</b>	<b>47</b>
Algérie	195	-	-	1	-	-	3	-	-	-	4	-	-
Angola	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-
<i>Argentine</i>	<b>3</b>	<b>2</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-
<i>Brésil</i>	<b>7</b>	-	<b>5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>	-
Bulgarie	90	-	-	-	-	-	8	-	-	1	-	-	-
Burundi 2/	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun 2/	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert 2/	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chine	246	<b>4</b>	9	2	<b>5</b>	4	8	2	9	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	-
Colombie	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Costa Rica	396	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Côte d'Ivoire	8	-	-	8	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
République tchèque	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo, Rép. Dém. du 2/	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
ex Yougoslavie	56	-	-	-	-	-	19	-	-	2	-	0	-
Guatemala 3/	377	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
<i>Honduras</i>	<b>102</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	14	-	-	-	-	-	<b>2</b>	-	-	-	-	-	-
Inde	32	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-
Iran	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak	85	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Israël 2/	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	251	5	-	<b>13</b>	<b>6</b>	5	4	1	11	17	13	7	7



**Tableau 17 (suite). Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris, par pays créancier 1/**  
(26 pays)

(en millions d'USD, en VAN 2001)

	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
<b>Créancier bilatéral officiel non membre du Club de Paris</b>	<b>75</b>	<b>15</b>	<b>57</b>	<b>131</b>	<b>256</b>	<b>1,307</b>	<b>110</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>91</b>	<b>38</b>	<b>202</b>	<b>62</b>	<b>59</b>
Algérie	13	-	4	20	103	19	8	-	0	2	-	19	-	-
Angola	1	-	-	-	12	-	-	-	6	-	-	1	-	-
<i>Argentine</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Brésil</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	-	-	-	7	63	-	-	-	-	-	10	-	1
Burundi 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Chine	7	-	19	18	6	3	4	4	2	15	28	40	11	34
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	391	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	1	-	0
Congo, répub. dém. du 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
ex Yougoslavie	-	-	-	-	1	4	-	-	1	-	-	19	-	10
Guatemala 3/	-	-	-	-	-	372	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Honduras</i>	-	-	-	-	-	102	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	4	5	-	-	-	-	-	3	-	-
Inde	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	9	8	10
Iran	-	-	-	-	-	27	-	-	-	-	-	27	-	-
Irak	25	-	3	19	20	-	0	-	-	0	-	17	0	0
Israël	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	4	1	7	28	20	-	19	8	-	34	7	22	11	-

**Tableau 17 (fin). Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, par pays créancier 1/**  
(26 pays)

(en millions d'USD, en VAN 2001)

	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	Sao Tomé-et-Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Libye	23	-	1	11	34	60	11	0	-	-	-	21	16	-
Mexique	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Maroc</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Niger 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Pakistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
République dém. populaire de Corée	-	-	-	-	0	2	-	-	-	-	-	0	5	-
Pérou	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	4	6	-	-	-	-	-	2	-	-
République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Romanie	-	-	-	-	28	-	-	-	-	-	-	0	-	4
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Arabie saoudite	2	-	17	32	-	-	22	9	-	23	1	7	2	0
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République slovaque	-	-	-	-	8	20	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan Province de Chine	-	14	-	-	-	125	44	-	-	12	-	-	-	-
<i>Tanzanie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Thaïlande 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis 4/	1	-	5	4	-	-	2	1	-	4	-	6	0	-
Venezuela	-	-	-	-	-	49	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
Zimbabwe 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Les pays dont le nom apparaît en italiques gras ont fourni ou accepté de fournir un allègement sur la totalité des créances des 26 PPTE. Les chiffres encadrés représentent l'aide déjà fournie.

Les chiffres grisés correspondent à l'allègement promis.

1/ Cf. note 1 au tableau A 7.

2/ Créances totales inférieures à 0,5 million de dollars.

3/ Les créances détenues par le Guatemala sur le Nicaragua ont été reprises par l'Espagne dans le cadre d'un échange de créances. L'Espagne a accepté d'assurer au Nicaragua un allègement de cette dette au titre de l'Initiative.

4/ Y compris Abou Dhabi.

Tableau 18. Rééchelonnement de la dette des PPTE envers les créanciers officiels non membres du Club de Paris, 1996 - mi-2001

		Date de l'accord	Montant total (USD millions)	Couverture 1/	Conditions et autres observations
Algérie	Mozambique	Déc 1998	382.0	P+I	Conditions de Lyon.
Argentine	Bénin	Juin 1998	20.5	P	Rachat avec décote de 84%.
Argentine	Guinée	Déc 1998	22.5	P	Rachat avec décote de 86 %.
Brésil	Bolivia	janv. 2001 2/	...	P+I	Reéchelonnement des obligations les ramenant à des conditions similaires à celles résultant de l'accord avec le Club de Paris.
Brésil	Guyana	janv. 2001 2/	...	P+I	Reéchelonnement des obligations les ramenant à des conditions similaires à celles résultant de l'accord avec le Club de Paris.
Chine	PPTE africains	Oct. 2000	1,200.0	A+P	Annulation totale de leur dette promise à 16 PPTE africains.
Costa Rica	Nicaragua	Déc. 2000	383.0 3/	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE.
Côte d'Ivoire	Mali	Août 1999	6.3	A+P	Conditions de Lyon.
Rép. Tchèque	Guinée	Oct. 1997	20.0	A	Rachat avec une décote de 88,5 % ; paiement en monnaie nationale (guinéenne).
Rép. Tchèque	Nicaragua	Nov. 1996	132.0 4/	P	Dette rééchelonnée sur 13 ans, 0 % d'intérêt pendant les huit premières années, 5 % ensuite.
Rép. Tchèque	Zambie	Nov. 2000	0.1 3/	P	Rachat avec une décote de 89 %.
Égypte	Tanzanie	Juill. 2000	0.4 3/	P	Le créancier a accepté de réduire l'encours de la dette de 90 % en VAN.
Guatemala	Nicaragua	Déc. 2000	364.0 3/	A+P	Aide PPTE fournie au moyen d'un échange de créances avec l'Espagne.
Honduras	Nicaragua	Déc. 2000	100.0 3/	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE.
Hongrie	Tous PPTE	Déc. 2001	...	A+P	Le créancier a indiqué qu'il était disposé à fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative.
Koweït	Burkina Faso	...	17.4	A+P	Rééchelonnement sur 40 ans, assorti d'un délai de grâce de 16 ans ; allègement PPTE pas assuré.
Koweït	Cameroun	...	12.0	A+P 5/	Rééchelonnement sur 40 ans, assorti d'un délai de grâce de 16 ans ; allègement PPTE pas assuré.
Koweït	Ouganda	...	25.5	A+P 5/	rééchelonnement sur 30 ans, assorti d'un délai de grâce de 9 ans ; allègement PPTE pas assuré.
Mexique	Nicaragua	Sept. 1996	996.0 4/	P	Réduction de 92 % d'emblée ; solde de 83 millions d'USD à régler sur 15 ans.
Maroc	Guinée	Déc. 2000 2/	24.7 3/	A+P	Le créancier s'est engagé à annuler les créances existantes.
Pologne	Bolivia	Juill. 1997	1.5	P	Paiement initial de 18 %.
Arabie saoudite	Madagascar	Avril 2001	5.9	A+P	Rééchelonnement sur 40 ans, assorti d'un délai de grâce de 7 ans ; loin d'atteindre le niveau prévu par l'Initiative.
Rép. slovaque	Nicaragua	Avril 2000	81.1	P	Réduction de 90 % d'emblée ; solde de 8 millions d'USD à rembourser sur 13 ans.
Rép. slovaque	Tanzanie	Mars 2001	0.6 6/	P+I	Rachat avec une décote de 90 %.
Rép. slovaque	Yémen	Févr. 2001	20.0	A+P+I	Rachat avec une décote de 90 %.
Rép. slovaque	Zambie	Oct. 2000	0.2	P	Rachat avec une décote de 88 %.
Afrique du Sud	Malawi	Août 2001	3.2	P	Annulation totale de la dette accordée par le créancier.
Afrique du Sud	Mozambique	Mars 2000 2/	2.0	P	Annulation totale de la dette accordée par le créancier.
Tanzanie	Ouganda	Août 1997	122.5	A	Rachat avec décote de 85 % ; situation de 58, 1 millions du total subordonnée à vérification.
Venezuela	Bolivia	Juin 1997	4.0	P	Dette annulée à 100 %.

Sources : autorités du pays ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI

1/ A = arriérés ; P = principal ; I = intérêts

2/ Date approximative.

3/ Montants en valeur actuelle nette.

4/ Rééchelonnement intervenu en 1996.

5/ L'accord de rééchelonnement n'a concerné que les arriérés accumulés sur le principal (et non sur les intérêts).

6/ À confirmer par le débiteur.

**Tableau 19. Mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA**  
**Récapitulatif des opérations menées à bien pour des PPTE - 1991 à 2001**  
(fin février 2002)  
(en millions d'USD)

Date d'achèvement	Pays	Principal et intérêts éteints	Prix en cents par dollar 1/	% de la dette éligible éteinte	Total des ressources utilisées 2/	Ressources de la BIRD utilisées
Mars 1991	Niger	207	18	99	19.37	8.42
Décembre 1991	Mozambique	198	10	64	13.41	5.91
Novembre 1992	Guyana	93	14	100	10.23	10.00
Février 1993	Ouganda	177	12	89	22.58	10.21
Mai 1993	Bolivie	170	16	94	27.26	9.81
Août 1994	Sao Tomé-et-Principe	10	10	87	1.27	1.27
Septembre 1994	Zambie	408	11	78	24.99	11.76
Septembre 1995	Sierra Leone 3/	286	13	73	31.53	21.00
Décembre 1995	Nicaragua	1,819	8	81	89.20	40.75
Janvier 1996	Éthiopie	284	8	80	18.83	6.18
Août 1996	Mauritanie	89	10	98	5.82	3.18
Décembre 1996	Sénégal 4/	112	20	96	15.00	7.46
Décembre 1997	Togo	74	13	99	6.11	5.11
Mars 1998	Côte d'Ivoire 5/	2,027	24	100	173.90	20.00
Mars 1999	Guinée	61	13	75	8.67	5.59
Août 1999	Guyana II	34	9	62	3.36	1.20
Février 2001	Yémen 6/	675	3	91	11.36	7.60
Octobre 2001	Honduras	35	18	90	2.65 7/	0.65
<b>Opérations en attente de clôture financière ou en préparation</b>						
...	Cameroun	...	...	...	...	...
...	Tanzanie	...	...	...	...	...
	<b>Total</b>	<b>6,759.54</b>	<b>13.9 8/</b>	<b>88.65 8/</b>	<b>485.54</b>	<b>176.10</b>

Source : Banque mondiale

1/ De la valeur faciale initiale du principal.

2/ Ressources de la BIRD, des bailleurs de fonds et contributions de certains pays bénéficiaires. Ces chiffres incluent aussi 15 millions d'USD destinés à des dons d'AT et à la couverture des frais de clôture, et autres dépenses connexes.

3/ Opération à deux niveaux. La dette commerciale a été rachetée à raison de 15 cents par dollar et les crédits fournisseurs à raison de 8 cents.

4/ 16 cents pour le rachat au comptant et 20 cents pour des bons à long terme.

5/ Ces chiffres portent uniquement sur la composante rachat au comptant de la dette totale car le mécanisme a financé uniquement l'option rachat au comptant, telle qu'approuvée par les Administrateurs (Rapport N° P-7151-IVC). D'autres ressources extérieures ont contribué au financement de l'opération : crédits de l'IDA, fonds concessionnels français et crédits du FMI.

6/ Non compris un montant de 40,7 millions de dollars de dette envers des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris qui a été financé au moyen de ressources bilatérales. Le rachat a porté sur les créances en principal éligibles, à raison de 10 cents par dollar. Le prix implicite tient compte de la réduction antérieure de 80 % des crédits fournisseurs russes.

7/ Ce chiffre est susceptible d'augmenter quelque peu, toutes les dépenses d'assistance technique n'ayant pas encore été réglées

8/ Moyenne pondérée.



**Tableau 20. Allégement devant encore être assuré par les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris  
aux PPTE au Point d'achèvement**

(en millions d'USD)

	Créances détenues au Point de décision (en VAN) 1/					Allégement restant à assurer (en VAN 2001)				
	Total	Bolivie	Mozambique	Tanzanie	Ouganda	Total	Bolivie	Mozambique	Tanzanie	Ouganda
<b>Créancier</b>	<b>750</b>	<b>29</b>	<b>298</b>	<b>353</b>	<b>70</b>	<b>519</b>	<b>15</b>	<b>244</b>	<b>201</b>	<b>59</b>
Algérie	160	-	127	33	-	122	-	103	19	-
Angola	17	-	15	2	-	13	-	12	1	-
Bulgarie	25	-	9	17	-	17	-	7	10	-
Burundi	1	-	-	-	1	0	-	-	-	0
Chine 2/	101	17	7	69	7	65	9	6	40	11
Cuba	2	-	2	-	-	2	-	2	-	-
Ex Yougoslavie	34	-	1	33	-	20	-	1	19	-
Hongrie 2/	10	-	5	5	-	7	-	4	3	-
Inde 2/	28	-	3	15	10	19	-	2	9	8
Iran	48	-	-	48	-	27	-	-	27	-
Irak	54	-	25	29	0	37	-	20	17	0
Koweït 2/	81	-	25	39	18	53	-	20	22	11
Libye	99	-	40	37	22	71	-	34	21	16
Nigéria	2	-	-	-	2	2	-	-	-	2
Pakistan 2/	1	-	-	-	1	0	-	-	-	0
Rép. dém. pop. de Corée	1	-	0	0	1	6	-	0	0	5
Pologne	8	-	5	3	-	6	-	4	2	-
République de Corée 2/	2	-	-	-	2	2	-	-	-	2
Roumanie	34	-	34	0	-	28	-	28	0	-
Rwanda	2	-	-	-	2	1	-	-	-	1
Arabie saoudite 2/	17	-	-	13	4	10	-	-	7	2
Taiwan Province de Chine	12	12	-	-	-	6	6	-	-	-
Émirats arabes unis	11	-	-	11	1	6	-	-	6	0
Zambie	0	-	-	0	-	0	-	-	0	-
Zimbabwe	0	-	-	0	-	0	-	-	0	-

Sources : Documents nationaux de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Les encadrés autour des chiffres indiquent que l'allégement a déjà été assuré par le créancier. L'entourage en grisé indique l'allégement promis.

1/ Dans l'hypothèse de la fourniture de la totalité de l'aide traditionnelle.

2/ Ces créanciers ont eu des contacts avec les services concernant leur participation à l'Initiative.